

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE POITOU-CHARENTES

R A P P O R T

D'ÉVALUATION





## L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE POITOU-CHARENTES

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Poitou-Charentes a été placée sous la responsabilité de Claude **Froehly**, membre du Comité national d'évaluation, assisté de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Michel **Charpentier**, proviseur honoraire ;

Danielle **Dahringer**, ancienne directrice de cabinet du directeur de l'IUFM de Bretagne ;

Bernard **Fradin**, secrétaire général de l'université Lyon II ;

Paul-Louis **Hennequin**, professeur émérite à l'université Blaise Pascal ;

Marie-Claire **Marmet-Fauquette**, directrice du CRDP de Lorraine ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé de mission au CNE ;

Christian **Paquin**, chargé de mission au CNE.

Marie-Noëlle **Soudit** a assuré la présentation matérielle de ce rapport.



ORGANISATION

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.





<b>Présentation</b>	7
I Les missions	9
II Le contexte académique	9
III Le fonctionnement de l'institut	9
IV La carte des formations	11
V Les étudiants et les professeurs stagiaires	11
VI Les personnels	16
VII Les conditions de l'évaluation	16
<b>Gouvernement et gestion</b>	19
I Les structures	21
II Le pilotage de l'établissement	24
III L'organisation pédagogique	28
IV Les relations institutionnelles	29
V Les partenariats et les relations extérieures	32
VI La gestion de l'établissement	34
<b>Formation et recherche</b>	51
I L'admission en première année	53
II La formation des professeurs des écoles	55
III La formation des professeurs de lycée et collège	60
IV La formation générale commune	66
V Adaptation et intégration scolaires (filière AIS)	68
VI Les relations internationales	68
VII La documentation	69
VIII Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	72
IX La recherche	73
X La formation continue	76
XI La formation des formateurs	77
XII La vie étudiante	78
<b>Conclusions et recommandations</b>	81
<b>Table des sigles</b>	87
<b>Postface : réponse du directeur</b>	93





CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE POITOU-CHARENTES

PRÉSENTATION



## I - LES MISSIONS

L'Institut universitaire de formation des maîtres de Poitou-Charentes a été créé par le décret du 7 juin 1991 : c'est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

"Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation en faveur des étudiants".

## II - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE

L'académie de Poitiers regroupe quatre départements : la Charente (16), la Charente-Martime (17), les Deux-Sèvres (79), la Vienne (86). Elle représente 4,7% de la superficie nationale et 2,8% de la population française. Les effectifs de l'académie de Poitiers représentent 2,4%, 2,5% et 2,1% des effectifs nationaux (France entière) respectivement dans le premier degré (public et privé), le second degré (public et privé) et l'enseignement supérieur.

Pour l'année universitaire 1999-2000, l'IUFM de Poitou-Charentes a formé 2 021 étudiants et professeurs stagiaires répartis en 33 filières : 618 pour le premier degré (AIS compris) et 1 403 pour le second degré. À la rentrée 1999, le nombre d'emplois de personnels enseignants et formateurs associés de l'IUFM était de 104. Les services des enseignants permanents de l'IUFM se répartissent de la façon suivante : 31,3% en formation premier degré, 53,7% en formation initiale (ce qui représente 80,1% du volume total), 10,6% en formation continue, 10% en préparation aux concours du second degré (soit 8,8% du volume total des formations), 9,4% en formation générale et disciplinaire des professeurs stagiaires PLC2 (8,3% du volume total des formations), 3,1% en formation commune PE2/PLC2 (91,7% du volume total de la formation), 35,6% en coordination, gestion d'activités d'enseignement et recherche.

L'IUFM a pris en charge, à la rentrée 1991, les 4 Écoles normales départementales de l'académie : Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers.

L'IUFM de Poitou-Charentes est rattaché aux deux universités de l'académie :

- l'université de Poitiers ;
- l'université de La Rochelle.

## III - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

L'IUFM a son siège à Poitiers, où sont installés les services centraux. Il comprend quatre sites départementaux où sont assurées les formations de la filière professeur des écoles (PE) et des lieux de formation générale (antennes, centre de formation, établissements du second degré) pour les professeurs des lycées et collèges en deuxième année de formation (PLC2).

Chaque site est dirigé par un directeur, désigné par le directeur de l'IUFM, qui assume deux types de responsabilité : d'une part, le fonctionnement du site, d'autre part, la coordination académique d'une activité de l'établissement.

## L'IUFM de Poitou-Charentes dans sa région

La région Poitou-Charentes est composée de quatre départements : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vienne.

L'académie de Poitiers comportait en 1999-2000 :

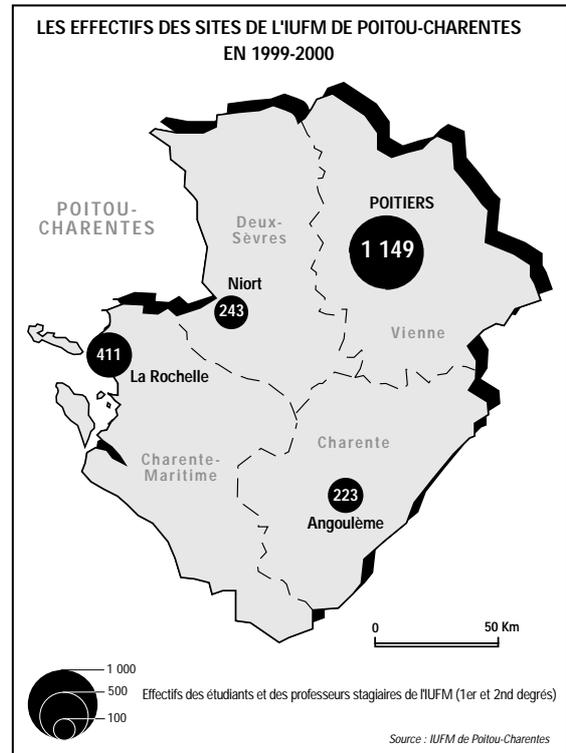
**1 IUFM**  
avec 4 sites (Angoulême, La Rochelle, Niort, Poitiers)  
**2 021 étudiants et professeurs stagiaires**

2 universités

Poitiers 24 435 étudiants  
Pluridisciplinaire avec Santé - 2 IUT (Angoulême - Poitiers)

La Rochelle 5 939 étudiants  
Pluridisciplinaire - 1 IUT

Source : MEN (DPD)



Source : MEN (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1999-2000)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie de Poitiers	43 345	2,1%	70,1%	4,8%
France métropolitaine	2 089 524	100%	67,2%	3,8%

### Effectifs de l'IUFM de Poitou-Charentes par rapport à l'ensemble des effectifs des IUFM de France en 1999-2000

1ère année	1er degré	2nd degré							1er + 2nd °	
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	AGREG	Total	Total
IUFM de Poitou-Charentes	372	643	107	104	79	37	34	-	1 004	1 376
% Poitou-Charentes / France	2,3%	2,2%	2,8%	4,1%	3,1%	2,8%	-	-	2,4%	2,4%
IUFM France	16 030	29 425	3 869	2 511	2 585	1 301	1 771	-	41 462	57 492

### 2ème année

IUFM de Poitou-Charentes	252	219	50	65	57	19		34	444	696
% Poitou-Charentes / France	2,4%	3,0%	4,1%	5,1%	3,4%	3,5%	0,0%	2,8%	3,2%	2,9%
IUFM France	10 528	7 307	1 217	1 263	1 695	540	521	1 228	13 771	24 299

\* : y compris admis en liste complémentaire au CAPE

### TOTAL (1e + 2e années)

IUFM de Poitou-Charentes	624	862	157	169	136	56	0	34	1 448	2 072
% Poitou-Charentes / France	2,3%	2,3%	3,1%	4,5%	3,2%	3,0%	0,0%	2,8%	2,6%	2,5%
IUFM France	26 558	36 732	5 086	3 774	4 280	1 841	2 292	1 228	55 233	81 791

Source : MEN DPD

Source : IUFM de Poitou-Charentes sauf indication contraire

## IV - LA CARTE DES FORMATIONS

L'IUFM de Poitou-Charentes offre aujourd'hui en formation initiale, dans chacun de ses quatre sites départementaux, une formation au CAPE ouverte depuis la création de l'IUFM en 1991, une formation à l' AIS, ouverte sur le site de Niort en 1998, avec l'option E et l'option F, la formation à 14 CAPES, au CAPEPS, au CACPE, à 8 CAPET et 7 CAPLP2 pour le second degré, soit au total 31 filières distinctes pour le second degré. La grande majorité de ces préparations aux concours du second degré (24) est assurée à Poitiers, en collaboration avec l'université de Poitiers. Toujours à Poitiers, mais seul maître d'oeuvre, l'IUFM assure la préparation du CAPES de documentation et celle du CACPE.

Quelques filières de préparation aux concours du second degré sont ouvertes à La Rochelle, en collaboration avec l'université de La Rochelle : 3 CAPES, 1 CAPET, 1 CAPLP2.

Enfin les préparations aux CAPET de Génie électrique et au CAPLP2 correspondant se font dans un lycée de Poitiers très bien équipé. La préparation au CAPET de Technologie des collèges est assurée par l'IUFM sur son site d'Angoulême.

Historiquement, cette carte est restée relativement stable. Dès sa création, l'IUFM a appliqué une politique de diversification des filières. Aux préparations de CAPES déjà ouvertes en 1991 à Poitiers, sont venues s'ajouter la préparation au CACPE en 1992, au CAPES de Physique électricité appliquée en 1994, au CAPES d'Italien en 1995. La filière CAPES Sciences économiques et sociales, qui n'avait plus de reçus depuis plusieurs années, a été fermée en 1999.

La particularité de l'IUFM de Poitou-Charentes est le nombre important des filières CAPET et CAPLP2 ouvertes dans une académie où il n'y avait pas d'ENNA. C'est le reflet du bon niveau des Sciences pour l'ingénieur à l'université de Poitiers. Aux 11 préparations au CAPET existant en 1991 se sont ajoutées les préparations aux CAPET de Génie civil (à La Rochelle) et de Technologie des collèges (à Angoulême), à l'option électrotechnique du CAPET de Génie électrique (à Poitiers). En 1994, il y a eu remplacement de la préparation de l'option A par celle de l'option B du CAPLP2 de Génie électrique et ouverture de la préparation à l'option Santé du CAPLP2 de Biotechnologie (à La Rochelle).

Une seule formation a été fermée : celle du CAPLP2 de Génie mécanique, en 1994, faute de candidats.

## V - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES

À la forte augmentation des candidatures des premières années ont succédé un palier, puis un début de baisse, surtout marqué en CAPET et CAPLP2. Cette diminution du nombre des candidats à l'admission reflète la diminution démographique de la population étudiante et résulte aussi de la suppression des allocations, du découragement devant la baisse du nombre de postes aux concours et de la médiatisation de la difficulté du métier en banlieue. Intervient aussi, pour les étudiants, dans certaines filières, la reprise économique, qui leur offre maintenant d'autres métiers que ceux de l'enseignement.

Pour les PE, les candidatures se stabilisent autour de 3 000, depuis plusieurs années, et le nombre d'admis PE1 reste fixé aux alentours de 350. Le nombre de PE2 se situe autour de 250.

Pour les PLC, l'IUFM a maintenu à peu près constant le nombre d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année (PLC1) : entre 857 en 1995 et 1 012 en 1997, avec 981 PLC1 en 1999. Les PLC2 sont plus nombreux en 1999 (416) qu'en 1995 (395) malgré une diminution du nombre des agrégés : 18 en 1999, 36 en 1995.

Les formations proposées à l'IUFM de Poitou-Charentes

**Premier degré**

**Certificat d'aptitude au professorat des écoles**  
Psychologue scolaire

**APES**

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en gris sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

**Second degré**

**AGRÉGATION (2ème année)**

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Éducation physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Éducation musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.  
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

**CAPES**

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Basque
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Électricité appliquée
Sciences de la vie et de la terre
Éducation musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

**CAPEPS**  
(Éducation physique et sportive)

**CPE**  
(Conseiller Principal d'Éducation)

**CAPET**

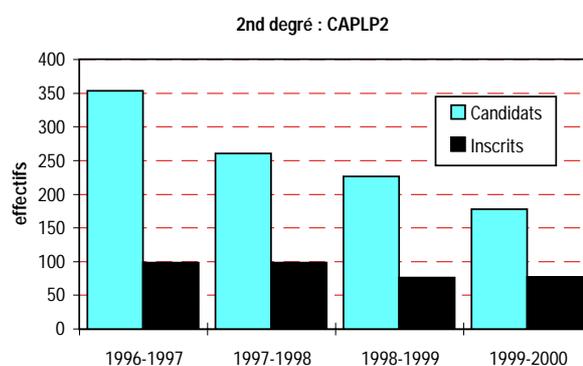
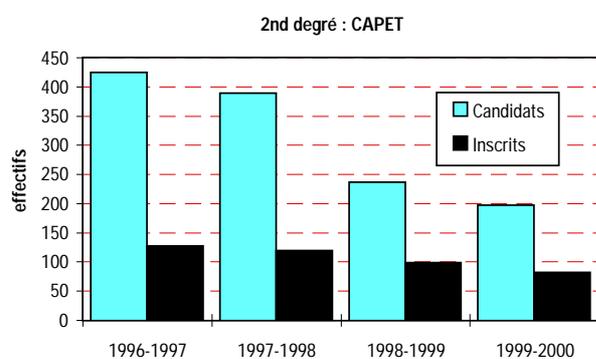
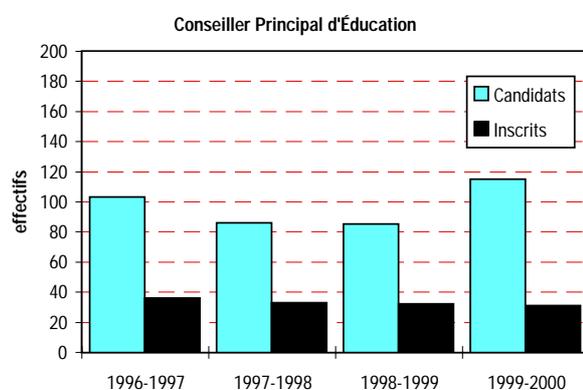
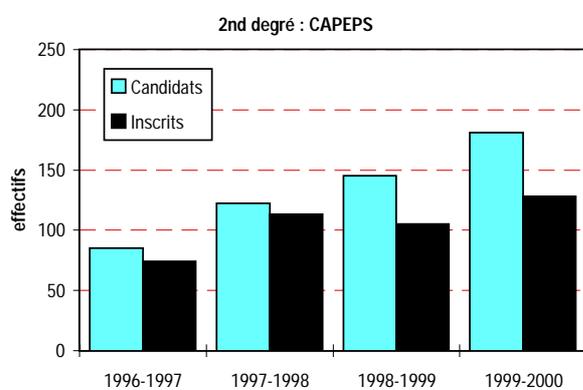
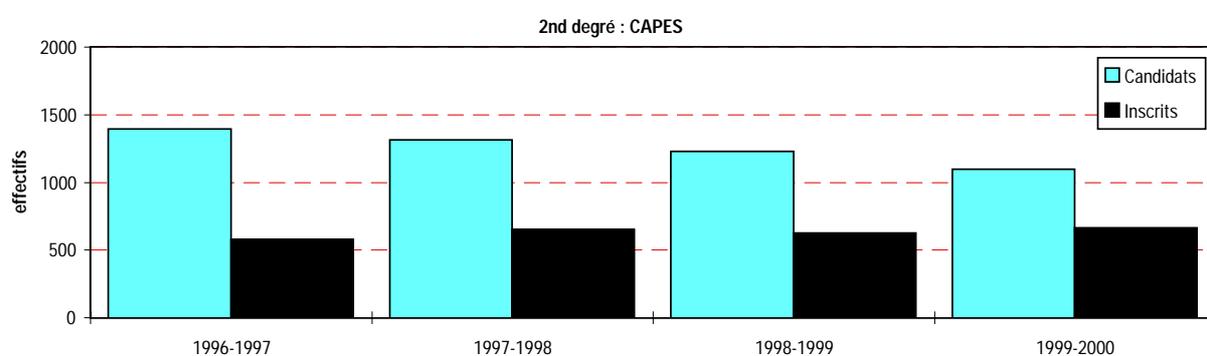
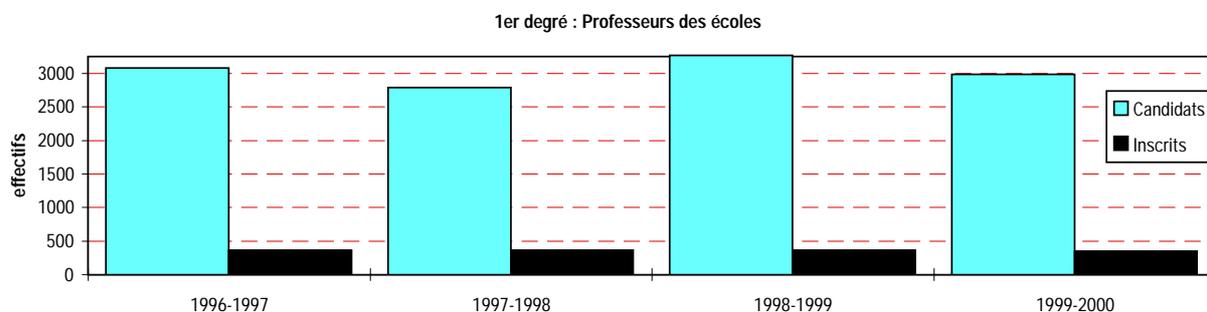
Génie mécanique construction productive
maintenances des véhicules, ...
Génie CIVIL équipements techniques : énergie structures et ouvrages
Génie industriel structures métalliques bois structures métalliques souples matériaux composites plastiques et composites verre et céramique
Génie électronique électronique et automatique électrotechnique et énergie informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
Biotechnologie biochimie, génie biologique santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Économie, Gestion économie et gestion administrative économie et gestion comptable et financière économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme techniques de production techniques de service et d'accueil tourisme

**CAPLP2**

Mathématiques /Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction
production
productique
maintenances des véhicules, ...
maintenances des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil équipement et énergie construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel bois structures métalliques matériaux souples plastiques et composites construction et réparation en carrosserie
Génie électrique électronique électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie biochimie, génie biologique santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme organisation et production culinaire service et commercialisation

## Les étudiants et les professeurs stagiaires

### Évolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

## Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1999-2000 (1)

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPE</b>			
Professeur des écoles	340	250	590
AIS		28	28
<b>TOTAL 1er DEGRÉ</b>	<b>340</b>	<b>278</b>	<b>618</b>
<b>CAPES</b>			
Philosophie	16	2	18
Lettres classiques	8	7	15
Lettres modernes	51	24	75
Histoire-Géographie	158	26	184
Sciences économiques et sociales		1	1
Allemand	17	8	25
Anglais	101	28	129
Espagnol	41	11	52
Italien	13	2	15
Mathématiques	84	36	120
Physique et Chimie	56	34	90
Physique et Électricité appliquée	1	5	6
Sciences de la vie et de la terre	65	23	88
Éducation musicale et Chant choral	30	11	41
Documentation	22	5	27
<b>Sous-total CAPES</b>	<b>663</b>	<b>223</b>	<b>886</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>128</b>	<b>49</b>	<b>177</b>
<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>51</b>
<b>CAPET</b>			
Génie mécanique option construction	22	9	31
Génie civil option équipements techniques : énergie	5	2	7
Génie électrique option électronique et automatique	6	5	11
option électrotechnique et énergie	8	2	10
Technologie	22	10	32
Économie-Gestion option économie et gestion administrative	7	3	10
option économie et gestion comptable-financière	5	6	11
option économie et gestion commerciale	7	3	10
<b>Sous-total CAPET</b>	<b>82</b>	<b>40</b>	<b>122</b>

(1) y compris CAFEP

non compris 75 aides éducateurs au CAPE 1ère année

non compris 22 aides éducateurs au CAPES/CAPET 1ère année

## Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1999-2000 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPLP2</b>			
Mathématiques - Sciences physiques	27	11	38
Lettres / Histoire	16	10	26
Anglais / Lettres	5	13	18
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	2	6	8
Biotechnologie <i>option santé, environnement</i>	17	12	29
Communication administrative		4	4
Comptabilité et bureautique	6	8	14
Vente	4	8	12
<b>Sous-total CAPLP2</b>	<b>77</b>	<b>72</b>	<b>149</b>
<b>AGRÉGATION</b>			
Philosophie	-	0	0
Lettres classiques	-	0	0
Lettres modernes	-	3	3
Histoire	-	1	1
Sciences sociales	-	1	1
Allemand	-	1	1
Anglais	-	0	0
Espagnol	-	1	1
Italien		0	0
Génie civil	-	2	2
Mécanique et Génie mécanique	-	1	1
Génie électrique		1	1
Mathématiques	-	6	6
Sciences physiques	-	1	1
Sciences naturelles	-	0	0
Techniques économiques de gestion	-	0	0
Éducation musicale	-	0	0
<b>Sous-total AGRÉGATION</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL 2nd DEGRÉ</b>	<b>981</b>	<b>422</b>	<b>1 403</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 321</b>	<b>700</b>	<b>2 021</b>

## VI - LES PERSONNELS

Globalement, l'IUFM de Poitou-Charentes fait partie des établissements considérés comme sous-dotés par le modèle SAN REMO d'affectation des moyens.

Avec 104 emplois d'enseignant, seulement 67% des besoins sont couverts, ce qui le place au quatrième rang des sous-dotés. 65 emplois d'IATOS ne permettent de couvrir que 75% des besoins et placent l'IUFM au 2ème rang des sous-dotés. Le nombre de postes d'enseignant est pourtant passé de 82 en 1991 à 104 en 1999, et au 1er octobre 1999, l'IUFM dispose de 3 postes de professeur (dont 1 est vacant), de 19 postes de maître de conférences (dont 2 vacants), de 72 postes de PRAG et PRCE (dont 7 vacants), de 7 postes d'enseignant premier degré et de 3 postes du corps d'inspection. S'y ajoutent 2 emplois de DETU ; l'un de ces emplois est occupé par l'actuel directeur.

Le nombre de postes d'IATOS, qui était à la création en 1991 de 54,5, est maintenant de 65, auxquels il faut ajouter 30,5 emplois précaires (CES, vacataires, personnels mis à disposition par les collectivités territoriales).

## VII - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION

Un guide de l'évaluation interne a été remis par le CNE à la directrice de l'IUFM. Une visite technique dans l'institut a eu lieu le 13 décembre 1999 pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son document d'évaluation interne au CNE à la mi-février 2000. L'IUFM a donc ainsi respecté le calendrier fixé par le CNE, alors que les circonstances (départ en retraite de la directrice le 3 janvier 2000, nomination d'un nouveau directeur au début mars 2000) rendaient ce travail plus difficile. Le dossier d'évaluation interne manquait d'analyses critiques sur certains points. On notait aussi quelques incohérences dans les tableaux fournis par les sites. Les missions d'expertise se sont déroulées les 28, 29 et 30 mars 2000. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis en séance plénière du Comité le 6 juillet 2000, puis communiqué au directeur de l'établissement pour être discuté avec les responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et de recommandations, a été adoptée par le Comité le 19 octobre 2000.

Depuis 1998, le CNE a recentré son approche méthodologique autour des préoccupations suivantes :

- l'importance des implantations départementales dans l'organisation interne des IUFM et la diversité de leurs configurations. Pour apprécier notamment la cohérence de l'institution, il est nécessaire d'étudier systématiquement le fonctionnement des implantations départementales qui constituent une originalité forte et historique des IUFM, quelles que soient les modalités d'organisation adoptées ;

- l'aspect essentiel des partenariats institutionnels de l'IUFM, notamment les relations avec les universités : consubstantielles aux IUFM, celles-ci ne peuvent se réduire à une approche institutionnelle. La démarche tient particulièrement compte de cette dimension présente de façon multiforme dans le fonctionnement d'un IUFM. C'est également vrai des partenariats avec les services rectoraux, les inspections académiques, les corps d'inspection et les chefs d'établissement qui ont une incidence très directe sur la qualité de la formation délivrée en deuxième année ;

- l'intérêt d'envisager les formations dans la perspective globale d'une politique d'établissement.

Cette approche, beaucoup plus institutionnelle, de l'évaluation est articulée autour des trois notions contenues dans la dénomination des IUFM (institut, universitaire, formation des maîtres). Le collège d'experts mobilise cinq personnalités autour des grands thèmes suivants :

- le gouvernement ;
- la gestion ;
- la formation des professeurs des écoles ;
- la première année de formation des professeurs des lycées et collèges ;
- la deuxième année de formation des professeurs des lycées et collèges.

Enfin, compte tenu du caractère récent du transfert vers les IUFM des missions de formation continue, le CNE a limité son évaluation à l'impact de cette mutation sur l'organisation interne et sur le réseau des relations avec les partenaires institutionnels.

Les membres de la mission d'expertise tiennent à remercier l'ensemble des personnels et les partenaires de l'IUFM pour leur disponibilité, ce qui a procuré de bonnes conditions de travail d'expertise.



GOUVERNEMENT  
ET  
GESTION



## I - LES STRUCTURES

### 1 - L'ORGANISATION

L'organisation de l'institut a été conçue en 1991 par une équipe dirigée par un chef de projet universitaire de la faculté des Sciences humaines, puis mise en œuvre par le premier directeur, inspecteur pédagogique régional inspecteur d'académie (IPRIA) de sciences naturelles ; trois sites départementaux ont gardé comme directeur un ancien directeur d'École normale (DEN) devenu IPRIA.

De 1995 à 1999 la direction a été assurée par un maître de conférences venu de Rennes. Depuis mars 2000, elle l'est par un maître de conférences directeur d'études (DETU), directeur adjoint (site de la Vienne) depuis plusieurs années.

Si l'on compare les organigrammes de 1995 et de 2000, on constate que les noms des responsables ont presque tous changé, ce qui est un signe de la vitalité de l'établissement, mais que la structure est la même : autour du directeur, six directeurs adjoints dont deux responsables second degré, l'un pour les PLC1, l'autre pour les PLC2 et la formation continue pour laquelle il est assisté d'une coordinatrice, et quatre directeurs de site départemental. Chaque directeur de site assume une tâche de coordination académique, qui a varié avec le temps et les personnes :

- Charente : formation continue du premier degré ;
- Charente-Maritime : validation des PE2 ;
- Deux-Sèvres : AIS et langues vivantes à l'école ;
- Vienne : la charte de l'école du XXIe siècle.

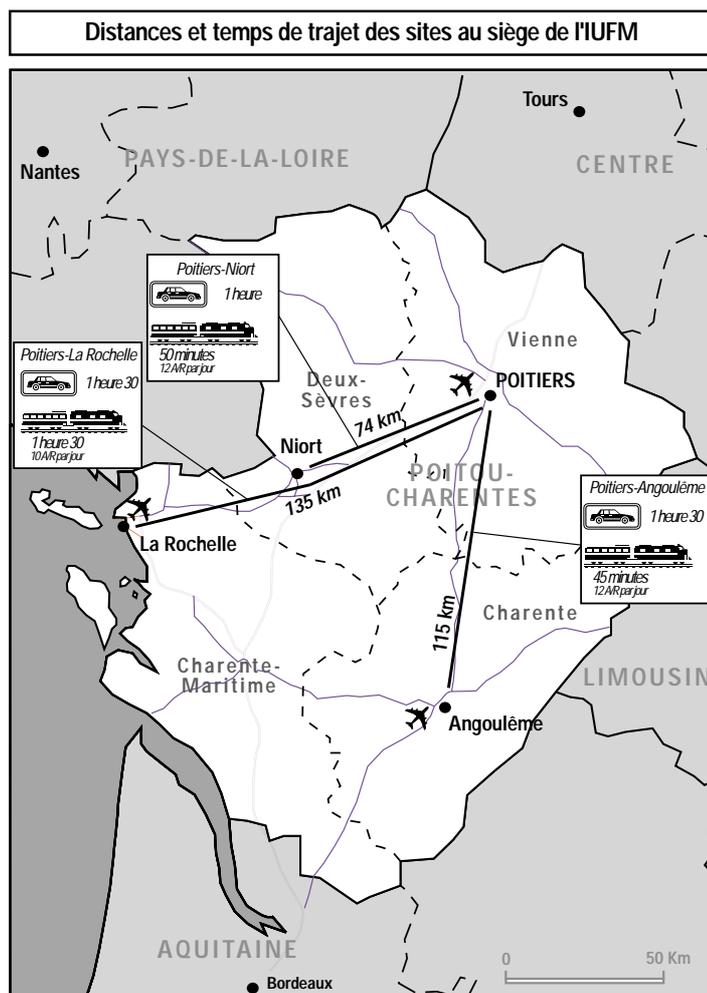
La cohésion académique de l'institut résulte donc d'une volonté politique forte.

Celle-ci se manifeste aussi dans la réorganisation toute récente des services financiers, qui supprime des redondances et réduit la dispersion des moyens ; désormais les tâches sont ainsi réparties :

- Charente : passation et suivi des marchés et des contrats ;
- Charente-Maritime : frais de stage des professeurs stagiaires ;
- Deux-Sèvres : frais de déplacement et de mission ;
- Services centraux de Poitiers : établissement du budget, tableau de bord et exécution, traitements et indemnités, heures complémentaires.

Outre le directeur, le secrétaire général et les six directeurs adjoints, l'équipe de direction comporte désormais neuf chargés de mission : formation générale, formation des PLP2 stagiaires et formation à la prévention des risques professionnels, relations internationales, centre de ressources multimédia, communication et publications, recherche, prévention de la violence, vie citoyenne, action culturelle. Ces missions sont d'importances très diverses. Certains chargés de mission sont responsables pédagogiques de formation. Il y a par ailleurs une trentaine de responsables de filière de préparation aux concours du second degré.

L'équipe de direction restreinte se réunit une à deux fois par mois au siège ; l'équipe élargie une fois par trimestre dans un des sites.



L'organisation administrative ne correspond pas exactement à l'organisation pédagogique : ainsi, la gestion des PE1 est effectuée à la fois au centre et dans les sites. Le Centre d'étude et de formation pour l'insertion scolaire des enfants de migrants (CEFISEM) est hébergé sur le site de la Vienne. C'est à ce titre qu'il figure sur l'organigramme de ce site. Son rôle dans la formation n'est cependant précisé nulle part, malgré quelques interventions ponctuelles de son responsable en formation initiale des professeurs d'écoles et en formation générale commune.

## 2 - LE FONCTIONNEMENT DES SITES

Les quatre sites sont d'importance comparable mais Poitiers n'est pas au centre de l'académie, ce qui induit des temps de trajet assez longs (de une heure à une heure et demi) pour les réunions académiques, dont l'emploi de la visioconférence va réduire le nombre.

Les sites départementaux ont vocation à remplir deux types de tâches : des tâches d'intérêt général à finalité transversale et des tâches départementales nécessitant une autonomie pédagogique, financière et administrative, telles que le fonctionnement du réseau d'établissements de stage en concertation avec l'inspecteur d'académie, la formation des PE1 et PE2, la formation générale des PLC2, la formation continue.

Chaque site est doté d'un conseil présidé par le directeur, qui se réunit au moins deux fois par an, donne son avis sur toutes les activités dont le site a la charge, formule des demandes de crédits de fonctionnement et d'équipement, se prononce sur les conditions de travail et de vie, se tient informé des travaux du Conseil scientifique et pédagogique (CSP) et des départements de formation.

La composition et les modalités d'élection des membres sont précisées par le règlement intérieur de l'institut qui prévoit un conseil "restreint" dont les attributions chevauchent celles du conseil.

### 3 - LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION

Créés en 1996 par une note de la directrice accompagnée d'un projet de charte qui ne figure pas dans le règlement intérieur 1999, ils ont pour objectifs de décloisonner les secteurs de formation et de réunir une fois par trimestre tous les acteurs de la formation à temps complet ou partiel dans leur champ propre. Chaque département est académique, inter-catégoriel autour du noyau dur des titulaires.

Les acteurs y apprennent à mieux se connaître, à définir leur rôle, à réfléchir sur la politique générale de formation.

Le département est aussi un lieu de formation des formateurs par des séminaires internes et par le compte rendu des colloques externes auxquels ont participé ses membres.

La direction du département est assurée par un de ses membres, nommé par le directeur dont il est l'interlocuteur.

Les départements collaborent avec les chargés de mission et avec le CSP pour lequel ils préparent des dossiers.

Ils peuvent bénéficier d'un budget annuel de l'ordre de 15 KF pour les frais de déplacement et l'invitation de conférenciers ; chaque responsable bénéficie de 24 h ETD et chaque membre d'un crédit formation de 12 h ; ils ne disposent pas de locaux ou de moyens de secrétariat propres.

De huit en 1996, leur nombre est passé à quatorze en 1999, mais ils sont très inégalement actifs.

Dix sont disciplinaires : Histoire et géographie, Français, Langues vivantes, Éducation physique et sportive, Mathématiques, Sciences techniques et technologiques, Sciences de la vie et de la terre, Philosophie, Arts plastiques, Musique.

Quatre sont transversaux : Documentation, Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, Formation générale, Relations internationales.

La création des départements de formation a été accueillie "sans enthousiasme" (in *Bilan du projet d'établissement 1995-1999*), expression qui appelle des questions : le travail collectif entre formateurs d'une même discipline intervenant dans la formation des enseignants du premier et du second degré sur les différents sites de l'établissement apparaît, en effet, comme une nécessité, et la mise en place des départements de formation comme une disposition favorisant ce travail.

Les réticences dont témoigne le bilan cité témoignent d'une forme de malentendu entre la direction de l'IUFM et les formateurs de tous statuts concernés par cette structure, malentendu qui tient, pour partie, à l'absence de cahier des charges véritable pour les départements au moment de leur création, et sans doute aussi à la progressivité de leur mise en place (1996 pour les premiers ; 1998 pour le dernier, celui de formation générale). L'absence de critère explicite permettant d'éclairer la chronologie arrêtée pour cette mise en place a pu conforter chez certains l'idée que cette structure n'est pas indispensable à la conception et au fonctionnement des formations mais s'inscrit dans un projet d'une autre nature de la direction.

C'est pourtant un point fort de l'IUFM. L'activité de ces départements devrait être stimulée, donner lieu à des comptes rendus réguliers qui la feraient mieux connaître des différentes instances et devrait être régulée par le règlement intérieur.

Certains départements correspondent exactement à une mission (formation générale, relations internationales), d'autres sont en liaison étroite (TICE, documentation) et présentent des réalités très diverses.

Cette diversité tient d'abord à des principes constitutifs différents : le département Arts plastiques correspond à une discipline enseignée à l'école, au collège et au lycée ; celui de Langues vivantes à plusieurs ; celui de Formation générale concerne, quant à lui, une composante de la formation professionnelle des enseignants ; celui des Relations internationales relève d'une autre logique encore, ainsi que le Laboratoire de philosophie qui a pourtant le statut de "département de formation".

Cette hétérogénéité, qui trouve son origine dans la nécessité d'offrir des cadres de travail repérables à des équipes pluri-catégorielles attachées au traitement de problèmes particuliers, risque toutefois de rendre difficile la mise au point de la charte actuellement en cours d'élaboration.

La diversité dans le fonctionnement même des départements tient aussi, pour partie, à leur ancienneté et à la maturité acquise ; elle tient, encore, au nombre de formateurs qui en sont membres et au rapport numérique entre ceux qui ont prioritairement en charge la formation des professeurs des écoles et ceux qui ont prioritairement en charge la formation des professeurs des lycées et collèges (dans le département Sciences de la vie et de la Terre les premiers sont "noyés", alors qu'ils sont 12 pour 2 formateurs second degré dans le département de Mathématiques...) ; elle tient, enfin, au degré d'implication des enseignants-chercheurs et des inspecteurs pédagogiques.

Cette diversité se traduit dans les tâches citées comme prioritaires par les responsables de département : l'importance variable accordée, par exemple, à la mise au point collective d'épreuves de concours blanc communs aux 4 sites de l'IUFM ou à la formation des formateurs du département est, à cet égard, tout à fait significative.

La structure "département de formation" n'est actuellement pas stabilisée à l'IUFM de Poitou-Charentes. La mise au point, en cours, de la charte peut y contribuer, à condition que soit prise en compte une demande de concertation d'autant plus forte que cette formalisation intervient après un temps, plus ou moins long, de fonctionnement effectif. Celui-ci justifie la nécessité d'un bilan à soumettre au CSP comme préalable au vote de la charte.

Des clarifications importantes sont attendues : place des inspecteurs pédagogiques dans les départements de l'établissement, moyens mis à la disposition des départements, en particulier pour la formation des formateurs. Sans doute la mise au point de cette charte est-elle également l'occasion d'apporter des précisions au service d'un fonctionnement efficace de la structure : rôle d'un "bureau" du département, diffusion des comptes rendus, communication avec la direction... Il semble également important de rappeler que les départements de formation sont une structure de type universitaire qui s'accommode mal du mode de désignation du responsable par le directeur. D'autres modes de fonctionnement, d'autres objets de travail permettraient sans doute également de mieux associer les responsables des préparations au CAPES à certains départements de formation de l'IUFM et faciliteraient la réflexion sur ce que peut être la dimension professionnelle d'une année préparatoire à un concours de recrutement pour devenir enseignant.

Enfin, l'importance que peut jouer une structure de ce type dans la cohérence et la cohésion d'un établissement aussi complexe que l'IUFM légitime les échanges et confrontations entre responsables de département : il revient à la direction de l'établissement de les impulser. Il semble souhaitable que les relations entre départements et chargés de mission soient institutionnalisées.

## II - LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1 - LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Le **Conseil d'administration** de 39 membres se réunit trois fois par an pour voter le budget et le compte financier, enregistrer les demandes de création et publication de postes vacants, adopter les conventions avec les partenaires extérieurs, définir les modalités du service des personnels, adopter les procédures d'admission, mettre à jour le règlement intérieur, faire le point sur le fonctionnement de l'institut et examiner les questions conjoncturelles.

L'assiduité est satisfaisante et le quorum atteint grâce aux procurations, mais le budget n'est pas souvent voté par la majorité du Conseil.

Le CA a mis en place deux commissions :

- la Commission de recrutement du personnel enseignant ;
- la Commission des moyens et du budget.

Le **Conseil scientifique et pédagogique** est composé de 37 membres titulaires et d'autant de suppléants ; les directeurs adjoints et les chargés de mission peuvent y être invités avec voix consultative de sorte que les listes d'émargement comprennent près d'une centaine de noms sans qu'on puisse distinguer à quel titre les signataires participent. Le CSP assiste le CA dans l'administration et doit être consulté par lui sur les orientations de formation initiale et continue, sur la recherche en éducation, sur la nature des emplois. Il favorise la concertation entre formateurs et usagers et doit assurer la mission d'observatoire des formations. Il se réunit en moyenne trois fois par an, mais le nouveau CSP ne s'est pas encore réuni cette année parce qu'il doit prochainement élire un nouveau président.

Le CSP crée toutes les commissions utiles à ses missions. Par exemple, le bilan du projet d'établissement 1995-1999 réalisé durant le premier semestre 1999 a été préparé par cinq groupes de travail (bilan général, recherche, articulation formation initiale-formation continue, personnel, professionnalité) ; il a été l'objet des CSP du 26 janvier et du 16 mars, des conseils d'enseignement dans tous les sites en janvier et en mars, et d'un séminaire de deux jours fin mars, suivi d'une réunion simultanée des quatre conseils de site par visioconférence.

Le bilan a fait l'objet de huit rapports, dont une analyse exhaustive des résultats aux concours du second degré et une note de synthèse sur les questions débattues au CSP depuis 1995.

Outre les conseils de site, le directeur préside deux groupes de travail : celui des personnels enseignants et celui des personnels IATOS ; mais ce dernier n'aura plus lieu d'être quand sera mise en place la commission paritaire d'établissement.

## 2 - L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Sa composition et son évolution ont été analysées ci-dessus ; l'organigramme le plus récent présenté sur le site Web ne comporte pas l'indication des missions transversales des quatre directeurs de site et décompte seulement six chargés de mission. Le poids des anciennes structures, EN et CPR, est donc encore très fort et la nouvelle organisation devra être solidement implantée, expliquée et affirmée. La recherche (implantations, thématiques, relations scientifiques, publications) et la responsabilité des formateurs (recrutement, formation, services, travail en équipe) devraient relever chacune d'un directeur adjoint.

Si les relations entre siège et sites sont fréquentes et régulières, il faudrait développer celles avec les autres sites universitaires (IUT) dans chacun des quatre départements de l'académie.

## 3 - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

La communication entre les membres de l'équipe de direction et les services qui siègent à Poitiers est assurée par des réunions quotidiennes ou hebdomadaires, celle avec les directeurs de site par téléphone, courrier électronique et réunions mensuelles.

La communication interne utilise de plus en plus les technologies contemporaines :

- depuis avril 1999, la visioconférence est utilisée pour la communication en simultané, sur deux sites ou sur les quatre, de conférences, et pour relier les quatre conseils de site avec le CSP ; elle pourrait mieux servir les compétences des enseignants-chercheurs dans les préparations assurées à la fois à La Rochelle et à Poitiers, et dans la préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- aujourd'hui, tous les formateurs et tous les professeurs-stagiaires ont une boîte à lettres électronique qui permet un contact direct personnalisé entre formateur et formé ;

- depuis un an, le site Web de l'IUFM est ouvert et tient à jour des informations quotidiennes sur la vie de l'établissement, mais aussi son organisation, ses modalités d'inscription et d'admission, son projet 2000-2004. Le forum permet aux stagiaires de mutualiser leurs préparations de séquences et d'échanger sur leurs enseignements.

La communication externe en direction des lycéens et de leurs parents, des partenaires de l'Éducation nationale (enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs), des élus locaux et décideurs politiques, du grand public, est assurée par un petit journal (2 à 3 numéros par an tirés à 1 500 exemplaires) et des plaquettes de rentrée, mais surtout par la presse locale et la présence aux salons, tables rondes et forums d'orientation pour les lycéens. Elle vise à faire connaître l'IUFM comme acteur incontesté de la formation des maîtres et privilégie la diffusion des bons résultats aux concours et des éléments originaux de la formation. Depuis un an, une revue "*Réflexions et analyses pédagogiques*" qui en est à son troisième numéro diffuse les travaux, les observations et les recherches des enseignants de l'IUFM.

#### 4 - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT

En 1995, l'institut comprenait 92 enseignants (contre 82 en 1991) dont 13 enseignants-chercheurs à temps plein, 10 directeurs d'études (DETU) à mi-temps, 59 second degré, 1 inspecteur de l'Éducation nationale, 1 conseiller principal d'établissement, 7 professeurs des écoles ou instituteurs, 1 inspecteur-professeur ; il compte aujourd'hui 22 emplois (dont 4 sont vacants) d'enseignant-chercheur, 19 maîtres de conférences et 3 professeurs, résidant presque tous à Poitiers et appartenant à 18 sections du CNU, et presque le même nombre d'enseignants des autres corps qu'en 1995, répartis à peu près également sur les quatre sites. Le nombre de professeurs d'université est beaucoup trop faible et a diminué faute de candidats sur un poste vacant.

Jusqu'en 1998, le recrutement des enseignants-chercheurs a été assuré par les commissions de spécialistes des universités de Poitiers et de La Rochelle sans participation directe de l'IUFM, et le système a bien fonctionné dans la majorité des cas.

L'IUFM a souhaité alors constituer ses propres commissions ; après de nombreuses consultations elles ont été mises en place à la suite d'un conseil scientifique et pédagogique restreint du 17 février 1998 : une à dominante littéraire, l'autre à dominante scientifique, chacune comprenant six enseignants-chercheurs ou DETU de l'IUFM et quatre membres nommés appartenant aux universités de Poitiers et de La Rochelle ou à des IUFM voisins (10 titulaires, 10 suppléants).

Le règlement intérieur ne mentionne pas ces commissions, pas plus que les procédures, pourtant essentielles, de désignation des membres titulaires et suppléants de chacune d'elles, de demande de création (les départements sont-ils consultés ? comment est choisie la section de rattachement ?), d'établissement d'un profil (nature et implantation des enseignements à effectuer, rattachement à un laboratoire de recherche...) pour les postes créés ou vacants.

Jusqu'en 1998, la politique de recrutement a cherché à couvrir toutes les filières : 17 l'ont été, soit plus de la moitié ; l'équipe de direction souhaitait infléchir cette politique pour privilégier une direction de recherche ; un texte qui prévoyait que "*la politique de demande de création de postes d'enseignant-chercheur se centre désormais sur la constitution d'une équipe forte autour de psychologie, science du langage et littérature, abandonnant la couverture multidisciplinaire du précédent projet d'établissement*" a été rejeté par le CA du 1er juillet 1999 (10 contre, 8 pour, 3 abstentions).

Le texte relatif au recrutement des personnels enseignants du second degré figure au règlement intérieur (annexe 3). Il est ambigu dans sa rédaction, parlant d'une commission de recrutement comprenant des représentants de la discipline ou spécialité. Le texte signifie sans doute qu'il y a en fait autant de commissions que de postes à pourvoir ; chacune comporte neuf membres dont un noyau commun de quatre représentants du personnel, membres du CA ; l'inspecteur pédagogique de la discipline peut y siéger ou s'y faire représenter. La commission du personnel et le CSP ont introduit un entretien de quelques candidats sélectionnés sur dossier.

## Les personnels

### Le corps enseignant

#### Les emplois d'enseignant de l'IUFM

		1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999-2000	
						emplois	dont vacants
Enseignants-chercheurs	Professeurs	2	3	3	4	3	1
	Maîtres de conférences	8	12	14	15	19	2
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	59	62	66	71	72	7
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	7	7	7	7	7	
Corps d'inspection	IPR /IA	5	4	3	3	3	
<b>Total des emplois</b>		<b>81</b>	<b>88</b>	<b>93</b>	<b>100</b>	<b>104</b>	<b>10</b>

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; IA : inspecteur d'académie.

#### Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/3 du service)

		1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999-2000	
					emplois	Heures ETD
Directeurs d'études	Professeurs	0	0	0	1	
	Maîtres de conférences	0	0	0	1	
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	38	45	44	38	4 587,0
	PLP	2	2	1	4	301,5
Enseignants du premier degré	IMF Instituteurs et PE					0
<b>Total des emplois</b>		<b>40</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>4 888,5</b>

PLP : professeur de lycée professionnel.

#### Les intervenants extérieurs

On entend par intervenant extérieur, toute personne (autre que formateur associé) dont le volume d'heures d'intervention est supérieur à 5 heures par an

	1996- 1997	1997- 1998	1998- 1999	1999-2000	
				emplois	Heures ETD
Enseignants-chercheurs	17	16	12	5	128
Enseignants du second degré	157	147	161	131	3 702
Enseignants du premier degré	5	2	9	14	124
Autres	40	52	66	50	990
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>217</b>	<b>248</b>	<b>200</b>	<b>4 944</b>

Rien n'est prévu sur la diffusion des documents définissant un profil pour chaque poste et précisant la nature et le lieu des enseignements à assurer, la prise en compte d'une expérience dans la formation des maîtres, d'une pratique de recherche, d'éventuelles publications...

Le règlement intérieur ne prévoit aucun dispositif au sein de l'IUFM pour recruter les formateurs à temps partiel, pourtant indispensables pour l'encadrement des stages de pratique accompagnée et en responsabilité, et pour la formation continue ; actuellement ce recrutement est piloté par les seuls inspecteurs pédagogiques.

### III - L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

#### 1 - LES FORMATIONS

Pour le premier degré, une formation fonctionne dans chacun des quatre départements avec des effectifs comparables ; depuis 1998 une formation à l' AIS (options E et F) est assurée sur le site de Niort.

Pour le second degré, à la rentrée 1999, 15 CAPES, le CRPE, 8 CAPET, 7 CAPLP2, soit au total 31 filières. La grande majorité de ces préparations est assurée à Poitiers, en collaboration avec l'université et les UFR de :

- Sciences humaines et Arts (3 CAPES) ;
- Lettres et Langues (6 CAPES et 2 CAPLP2) ;
- Sciences fondamentales et appliquées (4 CAPES, 2 CAPET, 1 CAPLP2) ;
- Droit et Sciences économiques (3 CAPET, 2 CAPLP2) ;
- STAPS (CAPEPS).

Cinq filières sont ouvertes à La Rochelle en collaboration avec l'université : 3 CAPES préparés aussi à Poitiers, les étudiants étant recrutés par la même commission et affectés selon leur vœux, 1 CAPET et 1 CAPLP2.

#### 2 - CONTENUS ET MODALITÉS DE LA FORMATION INITIALE

Le plan de formation 1995-1999, tel qu'il figure dans le projet d'établissement, a fait l'objet de négociations avec le Ministère avant d'aboutir à une version définitive en février 1996. Le plan 2000-2004 est en cours d'approbation.

Par rapport aux précédents, le plan 1995-1999 met un accent plus net sur la professionnalisation en introduisant des ateliers NTIC et un module obligatoire "Enseigner en situation difficile".

Pour les professeurs des écoles, spécifiquement, l'IUFM a développé une ouverture des enseignements scientifiques vers "la main à la pâte", une formation en langue vivante (anglais), des groupes d'accompagnement de quinze professeurs stagiaires, des bilans trimestriels de compétence, des stages filés, la couverture des trois cycles par les stages.

Pour les PLC2, l'IUFM a créé une semaine-élève, où le stagiaire prend conscience dès le début de l'année de la polyvalence des élèves et de la nécessité pour les enseignants de travailler en équipe dans une perspective éducative (cette semaine, préparée par une grille d'observation, permet aux stagiaires de construire leur parcours en formation générale) et, pour 25 stagiaires volontaires, un stage dans une autre académie que celle de Poitou-Charentes, où ils sont confrontés à des problèmes de violence et d'échec scolaire qu'ils risquent de rencontrer dans leur premier poste.

Pour les PLP2, une formation à la prévention des risques professionnels a été mise en place.

Le plan laisse une marge aux initiatives locales telles que : l'ouverture en 1998-1999 d'un espace pour des projets pluridisciplinaires à La Rochelle, des semaines d'approfondissement (français, cinéma, philosophie de l'éducation) à Angoulême et Poitiers, et l'intervention des conseillers principaux d'éducation stagiaires dans le module obligatoire "Connaissance du système éducatif", sur le site de Poitiers.

### 3 - ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue du premier degré était traditionnellement départementalisée sous la responsabilité des IA. L'IUFM a toujours été plus ou moins associé à la conception et à la réalisation des quatre plans départementaux de formation : ainsi la part de l'IUFM en 1998-1999 a varié de 32% en Charente-Maritime à 55% en Charente. Globalement, pour l'académie, l'IUFM est prestataire de 42% de la formation et il assure plutôt les formations longues. L'IUFM est concepteur de 69 actions sur 314, menées par 26 catégories d'intervenants dont seulement 0,5% d'enseignants-chercheurs. Les champs de formation privilégient, suivant les instructions ministérielles, les TICE, la maîtrise de la langue, les continuités éducatives, la pédagogie différenciée, mais font peu de place à l'enseignement des sciences (en partie faute de candidatures, particulièrement sur les stages longs) et à celui d'une langue vivante.

Depuis 1998-1999, la mise en œuvre de la formation continue du second degré a été transférée de la Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale (MAFPEN) à l'IUFM. Cela a conduit, à la fois, à un partenariat constructif avec la cellule rectorale, maître d'ouvrage (conseiller technique et direction générale de la vie pédagogique), à un rapprochement avec les chefs d'établissement (centres relais), à une implication plus forte des enseignants-chercheurs de l'IUFM, au renforcement du travail en équipe des partenaires (IUFM, inspecteurs, universitaires), et au rapprochement de la formation initiale et de la formation continue.

La mise en place du nouveau dispositif soulève des difficultés. La procédure est lourde, l'harmonisation entre les départements doit encore s'améliorer, les charges administratives et de gestion sont plus élevées.

## IV - LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

### 1 - LES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

Elles sont excellentes et assidues, matérialisées par la participation du président et de plusieurs enseignants-chercheurs de l'université au CA de l'IUFM, de quatre enseignants-chercheurs au CSP, et par l'invitation régulière du directeur de l'IUFM aux réunions du CEVU.

L'université de Poitiers a mis en place deux modules "Approche des métiers de l'enseignement", un en sciences, l'autre en lettres, à l'intention des étudiants de 2ème année de DEUG et de licence, dont l'objectif est d'aider les étudiants motivés à choisir entre les différents professorats. L'IUFM souhaite une redéfinition des contenus autour des exigences de l'admission.

Dans le cadre d'une convention remontant au 1er juillet 1992 et réactualisée régulièrement avec les UFR, l'université de Poitiers met en place la préparation aux 26 concours du second degré où interviennent 52 professeurs, 90 maîtres de conférences et 30 PRAG ou PRCE, pour un volume total de 9 969 heures.

Les relations entre l'IUFM et la didactique des disciplines sont matérialisées par l'intervention de 13 formateurs de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) dans la formation des PLC1 et des PLC2 de mathématiques. Ces formateurs ont élaboré et publié avec des formateurs de l'IUFM une série de brochures "Enseigne les maths". Une équipe pluricatégorielle dont la problématique est liée à la didactique (Compréhension des textes complexes par les élèves de l'école primaire) travaille avec le laboratoire LACO (Langage et cognition) de l'université de Poitiers, dans le cadre d'un projet pluri-formation, agréé par le Ministère.

La prochaine installation de l'IUFM sur le campus universitaire ne pourra que renforcer les liens entre les deux établissements et faciliter la vie étudiante.

### 2 - LES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

Cette jeune université, créée en 1994, a déjà plus de 6 000 étudiants. Ses relations avec l'IUFM sont très bonnes. Pourtant, son président n'est toujours pas membre de droit du CA de l'IUFM. Le Conseil national de

l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), lors de sa séance du 19 juin 1995, a bien repris la proposition de l'IUFM de modifier la composition de son CA, mais en préférant un rééquilibrage du nombre de représentants de chaque université à une augmentation de l'effectif du conseil. Compte tenu de l'engagement respectif de ses deux universités de rattachement, l'IUFM de Poitou-Charentes juge qu'une diminution de la représentation de l'université de Poitiers ne serait pas équitable. C'est également l'avis du président de l'université de La Rochelle. Deux nouvelles démarches ont été faites en ce sens en octobre 1995, puis en janvier 1999. Une réponse définitive du CNESER est toujours attendue. Pour l'instant, l'IUFM invite le président de l'université de La Rochelle aux séances du Conseil d'administration, mais sans voix délibérative.

L'université est satisfaite de la carte des formations et de la régulation des flux, qui amène suffisamment de bons candidats pour garantir la viabilité de la préparation sans mettre en difficulté l'équilibre financier (5 concours pour un horaire total de 2 344 heures).

L'université a développé des unités optionnelles de pré-professionnalisation en 2ème année de DEUG ou en licence, qui offrent aux étudiants des stages. Elle a en projet une licence pluridisciplinaire (biologie, sciences de la terre, physique) qui pourrait intéresser les futurs professeurs des écoles.

Le développement très récent de la didactique et des sciences de l'éducation a permis à certains formateurs de l'IUFM de travailler dans l'équipe DIDACTI\*CIEL en vue de l'enseignement précoce des langues vivantes.

L'université n'a pas encore précisé ses projets pour la formation continue des enseignants, bien que son département informatique ait assuré une formation à LINUX. Elle a, depuis trois ans, mis en place avec l'Inspection académique une action d'intégration "Université-Lycées" sur la thématique de la réduction de l'échec scolaire et du fossé entre cycles ; cette action pourrait être étendue à toute l'académie.

Au niveau de la vie étudiante, il y a trop peu de relations entre les étudiants de l'IUFM, en particulier les professeurs des écoles, avec l'université et le CROUS ; ainsi le numéro 1 du journal des "étudiants de La Rochelle" sorti en février 2000 ignore-t-il totalement les étudiants de l'IUFM.

### 3 - LES RELATIONS AVEC LE RECTORAT

En tant que président du CA, le recteur approuve les initiatives de l'équipe de direction qui a su résister aux pressions tout en respectant le dialogue, remettre en ordre la gestion de certaines rémunérations, effectuer régulièrement un bilan interne, affirmer le caractère universitaire de l'institut par le recrutement d'enseignants-chercheurs, contrôler les admissions avec le souci de la réussite du maximum d'étudiants inscrits, charger chacun des directeurs de site d'un dossier académique et créer des départements de formation.

Mais il regrette l'inadaptation et la vétusté des locaux de la Vienne, la mauvaise coordination des travaux du CSP et du CA, le déficit en postes d'enseignants-chercheurs et d'ATOS, et l'absence d'un dispositif d'évaluation des formations initiale et continue.

En tant que chancelier des universités, il se félicite des excellentes relations avec les universités de Poitiers et de La Rochelle, et souhaite le renforcement du caractère universitaire de l'IUFM par une meilleure structuration et une plus forte focalisation de la recherche en particulier dans le champ "enseignement et multimédia" en partenariat avec l'université de Poitiers, le CRDP, et le CST "Espace Mendès France", en attendant la création d'un Centre national de recherche technologique (CNRT) des industries de la connaissance. Il désire aussi que les deux universités proposent, en liaison avec l'IUFM, des formations qualifiantes ou diplômantes. Il se réjouit que le dossier du transfert sur le campus universitaire des locaux de formation de la Vienne ait été retenu au contrat de plan. Il invite le directeur de l'IUFM aux réunions des responsables de l'enseignement supérieur.

En tant que recteur d'académie, il attend des enseignants formés à l'IUFM qu'ils se comportent en professionnels et mobilisent leurs capacités d'anticipation, d'initiative, de transfert, d'exercice de la responsabilité, pour

favoriser les apprentissages de leurs élèves et leur réussite scolaire, professionnelle et sociale, selon une triple logique de qualification, de professionnalisation et d'accompagnement.

L'accueil des PLC stagiaires s'inscrit dans le projet d'établissement, qui doit veiller à ce que les stages ne soient pas cantonnés dans la discipline. Les professeurs stagiaires sont soumis à des déplacements fréquents et longs ; les établissements pourraient faciliter leur rentrée en mettant à leur disposition un fichier de logements vacants.

Le recteur est maître d'ouvrage de la formation continue, qui fait l'objet pour la période 1999-2000 d'un contrat d'objectifs très détaillé, approuvé par le CA du 1.07.99 et signé le 12.10.99 ; ce contrat formalise les responsabilités et engagements respectifs du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre privilégié qu'est l'IUFM ; celui-ci a d'ailleurs été associé à toutes les phases d'élaboration du cahier des charges, et ce partenariat effectif est gage de cohérence et d'efficacité.

L'IUFM a la capacité de proposer des formations innovantes pour des personnels du second degré et d'en diversifier les modalités en les adaptant à leurs objectifs. Mais il subsiste des difficultés dues à une connaissance insuffisante du fonctionnement des établissements et de la population scolaire, à un vivier trop restreint de formateurs pour les actions transversales, à un absentéisme important des stagiaires et à un management insuffisant dans certains sites.

L'IUFM devra donc structurer davantage son dispositif de formation continue et mettre en œuvre une politique de formation de formateurs.

La direction générale de la vie pédagogique du rectorat réfléchit à un dispositif d'évaluation ; à ce jour, le volume des journées stagiaires réalisé en 1998-1999 et 1999-2000 correspond à la commande du recteur.

En 1998, le recteur a sollicité un directeur adjoint de l'IUFM pour coordonner la consultation sur les lycées dont le dépouillement a été assuré par les stagiaires. En 1999, il a sollicité un autre directeur adjoint pour coordonner la mise en place de la charte sur l'école du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les relations entre services sont régulières et efficaces.

#### **4 - LES RELATIONS AVEC LES INSPECTIONS ACADÉMIQUES**

Ces inspections assurent pour les PE2 le choix des stages en responsabilité, qui sont couplés avec les départs en stage de formation continue des enseignants ; ceux-ci partent de moins en moins pour quatre semaines, les stages étant donc de 2 + 2 semaines.

L'organisation des stages de pratique accompagnée se heurte, particulièrement en Charente et dans la Vienne, à l'insuffisance du nombre de maîtres formateurs ; par exemple, il y a dans la Vienne 27 IMF et PEMF et 40 maîtres d'accueil temporaire : en effet, beaucoup de reçus au concours de maître formateur refusent de changer de résidence ; les maîtres d'application temporaire sont choisis parmi les volontaires et proposés chaque année par les IEN en liaison avec l'IUFM ; pour les nouveaux, dans chaque département, sont prévues deux à quatre journées de formation et une formation académique à l'IUFM.

Le jugement porté par les inspecteurs d'académie et inspecteurs de l'Éducation nationale sur la formation donnée par l'IUFM est très positif : l'élévation du niveau est très sensible pour la grande majorité des nouveaux professeurs des écoles. Toutefois il subsiste, en particulier dans les petites écoles rurales, quelques débutants désorientés par leur prise de fonction, qui relèvent d'une remédiation par les équipes de circonscription ; ont été également notés quelques problèmes d'inadaptation permanente que le jury de titularisation n'est pas parvenu à repérer.

Le plan de formation continue 2000-2001 sera le premier à être académique ; chaque département a présenté un cahier des charges pour contribuer au cahier académique ; la moitié environ de la formation restera départementale. Le travail académique s'est concrétisé dans un séminaire de deux jours à Angoulême, qui a défini des modules de formation dans les grands domaines. Une analyse des besoins à l'échelle académique est en cours à partir d'une enquête auprès des personnels qui a reçu peu de réponses.

## 5 - LES RELATIONS AVEC LES INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES

Jusqu'en 1995, le directeur de l'IUFM était un inspecteur pédagogique et les très bonnes relations avec les inspecteurs pédagogiques, très impliqués dans la formation disciplinaire des PLC2, comme dans le CPR avant 1991, concouraient à un climat harmonieux, fondé sur la cohérence entre formation et contrôle. En 1995, la nouvelle direction a fait évoluer cette situation en décidant, en accord avec l'inspecteur général président du jury d'épreuve de qualification professionnelle, que les inspecteurs pédagogiques ne participeraient plus à la validation par l'IUFM de la formation des PLC2.

Les inspecteurs pédagogiques et inspecteurs de l'Éducation nationale des disciplines techniques et technologiques continuent à jouer un rôle majeur dans le choix et la désignation des conseillers pédagogiques pour lesquels l'IUFM n'a prévu aucune formation. Ils regrettent de ne plus participer aux soutenances des mémoires qui contribuaient à leur formation. En fait, d'une discipline à l'autre, les inspecteurs pédagogiques ont réagi différemment et il en résulte des modalités diverses d'évaluation des PLC2, en particulier de leur stage en responsabilité. Les inspecteurs pédagogiques assument la responsabilité de la titularisation et certains déplorent que l'IUFM ne prenne pas suffisamment en charge les cas difficiles. Les IENET estiment que l'IUFM ne prend pas assez en compte les spécificités de la pédagogie en lycée professionnel.

En ce qui concerne la formation continue, les inspecteurs pédagogiques et, en particulier, le directeur général de la vie pédagogique ont participé à la rédaction du cahier des charges en tenant compte des orientations ministérielles et du terrain, mais ils estiment que la formation n'est pas vraiment pilotée et que le système est trop rigide pour suivre l'évolution des priorités. Dans huit cas sur dix, la préparation est assurée par des professeurs du second degré désignés par les inspecteurs pédagogiques sans aucune formation spécifique.

Des inspecteurs pédagogiques ont perçu négativement la création des départements de formation de l'IUFM, qui n'a pas été assez débattue avec eux. On note cependant une participation à environ la moitié d'entre eux.

## V - LES PARTENARIATS ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

### 1 - LES RELATIONS AVEC LA RÉGION POITOU-CHARENTES

L'IUFM participe à la formation pour adultes et a une part très active dans les actions en faveur de l'environnement ; il a œuvré pour la création, en 1995, d'un Institut de formation et de recherche à l'éducation à l'environnement à Chizé (Deux-Sèvres) et le projet Aquarium de La Rochelle ; dans le cadre du projet Atlantis regroupant des Régions de l'Arc atlantique, des enseignants-chercheurs de l'IUFM ont produit des cassettes vidéo sur les milieux humides dans les régions littorales.

La Région a une image très positive de l'institut grâce à la participation du président du Conseil régional ou de son représentant au CA de l'IUFM, à l'organisation conjointe d'actions d'information ou de formation continue, à l'évaluation des projets pour lesquels l'IUFM sollicite l'aide de la Région, aux bons résultats de l'IUFM aux concours nationaux.

Les projets que soutient la Région concernent la connaissance des autres systèmes de formation, afin de faciliter une mobilité professionnelle et géographique, la participation aux salons Édu-France, une collaboration avec le milieu économique.

La Région participe à des projets d'équipement en matière de nouvelles technologies s'ils sont expertisés et soutenus par le rectorat (Mission académique aux technologies éducatives nouvelles - MATEN).

Elle est ouverte à des demandes de l'IUFM pour équiper des laboratoires, organiser des colloques nationaux ou internationaux, après expertise par le Comité consultatif régional du développement de la recherche et de la technologie.

Elle souhaite que l'IUFM développe des actions sur les thèmes de l'image à Angoulême et avec le CNED à Poitiers.

## **2 - LES RELATIONS AVEC LES QUATRE CONSEILS GÉNÉRAUX**

Pour les sites départementaux d'Angoulême, La Rochelle et Niort, les conseils généraux concernés ont décidé en 1991 de poursuivre la prise en charge des bâtiments. Les relations ont été de la compétence du directeur de site, le directeur de l'IUFM n'intervenant qu'en cas de difficulté importante (déplacement du site de La Rochelle programmé en 1993-1994, puis abandonné) ou de projet d'envergure (Pôle technologique d'Angoulême financé par le Conseil général de la Charente).

Pour le site de la Vienne, le Conseil général a décidé, en 1991, la dévolution des bâtiments à l'État. En 1998, il a attribué un million de francs à l'IUFM pour l'acquisition d'ordinateurs portables. Le transfert du site départemental de la Vienne vers le campus universitaire, qui mettra fin à l'utilisation de locaux vétustes et inadaptés et facilitera la collaboration avec l'université, a été inscrit au douzième contrat de plan pour un financement de 50 millions de francs (50% État, 25% Conseil général, 25% Ville de Poitiers).

Depuis plusieurs années, une convention tripartite Conseil général de la Vienne/IUFM/Voivodie de Wroclaw permet des échanges avec la Pologne. Avec le Conseil général des Deux-Sèvres, un travail est en cours avec la ville de Iasi en Roumanie.

Signalons enfin le nombre important d'écoles annexes à Angoulême, Niort et La Rochelle.

## **3 - LES RELATIONS AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

L'IUFM a signé une convention avec la DRAC, le 29 octobre 1999, pour une durée de trois ans. Cette convention prend acte des actions culturelles engagées à l'IUFM de 1995 à 1999, qui forment un secteur diffus autour des formations (arts plastiques et musique pour les professeurs des écoles, CAPES d'Éducation musicale, stages de formation continue) et de nombreuses initiatives locales. L'IUFM a désormais un chargé de mission à l'action culturelle.

La convention définit cinq axes prioritaires : les musiques d'hier et d'aujourd'hui (ateliers de pratique, concerts), les arts plastiques (expositions, rencontres avec des artistes), le patrimoine (réhabilitation du doyenné Saint-Hilaire, siège de l'IUFM), les ateliers de théâtre (partenariat avec des théâtres-scènes nationales dans les quatre sites), le cinéma et les médias (projections thématiques, rencontres avec des professionnels).

L'IUFM et la DRAC s'engagent chacun pour un financement de 100 KF. Un groupe de pilotage bipartite se réunit trois fois par an pour suivre l'exécution de cette convention.

## **4 - LES RELATIONS AVEC LES AUTRES IUFM**

Mise à part la participation à la Conférence des directeurs, elles sont très limitées et ne sont pas citées comme outil possible pour la formation des formateurs. L'Arc atlantique, qui regroupe les IUFM de l'Ouest, a été créé à l'initiative de Poitou-Charentes. Il est pourtant très peu mentionné dans les documents fournis.

## **5 - LES RELATIONS AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP)**

C'est le même IA-IPR qui est directeur du CRDP et chef de la MATEN (Mission académique aux techniques éducatives nouvelles). Il est membre du CA de l'IUFM et le directeur de l'IUFM est membre du CA du CRDP. L'IUFM et le CRDP montent des opérations communes ("Soft qui peut", "Formanet") ; l'IUFM bénéficie des logiciels BDC 1 et 2 conçus pour le CRDP. L'IUFM participe à des réseaux de dépouillement de périodiques très actifs et en constant développement dont la logistique est assurée par le CRDP : l'un concerne les périodiques pour les maîtres du premier degré, l'autre le second degré.

Un projet de centre de production multimédia, qui pourrait aboutir à la création en Poitou-Charentes d'un Centre national de recherche technologique (CNRT) sur les industries de la connaissance, est en cours d'élaboration avec le CRDP et l'université de Poitiers.

## 6 - LES RELATIONS AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP)

Depuis 1991, une douzaine d'enseignants de l'IUFM ont poursuivi des recherches en qualité de responsable ou de membre d'une équipe de recherche de l'INRP : Didactique des sciences, Sciences du langage, Production d'écrits au cycle 3, Rôle des images, Les formateurs d'IUFM, Des images pour apprendre les sciences, Développement de la langue écrite, Production de l'élève en histoire et géographie, Écrit et progressivité, Interactions verbales.

# VI - LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

## 1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Comme c'est généralement le cas dans les établissements disposant de plusieurs implantations, on distingue de façon très classique, d'une part, les services centraux placés sous l'autorité du secrétaire général, assisté d'un adjoint, et d'autre part, les services administratifs et de gestion des différents sites départementaux, dont les personnels relèvent des directeurs de site, sur le plan fonctionnel et au quotidien, tout en étant hiérarchiquement rattachés au secrétaire général.

**Les services centraux.** Installés dans les locaux prestigieux et chargés d'histoire, mais peu fonctionnels, d'un ancien hôtel particulier de la Renaissance situé dans le centre-ville de Poitiers, les services centraux sont structurés autour de trois pôles : scolarité, affaires générales et moyens, comptabilité et affaires financières. Les attributions respectives du secrétaire général et de son adjoint n'ont pas été modifiées lors du changement du titulaire de l'emploi, intervenu en 1998, et ne semblent pas devoir l'être à l'occasion du remplacement du secrétaire général adjoint à la prochaine rentrée : le premier est plus particulièrement responsable de la scolarité et assure les fonctions de directeur financier, alors que le second est responsable des affaires générales et des moyens. L'IUFM a donc fait le choix, conforme à une stricte application des règles de la comptabilité publique, de ne pas confier à l'agent comptable la direction des services financiers.

Le "bureau de la scolarité", dirigé par le secrétaire général, se compose de trois services qui gèrent la scolarité de première année (organisation des procédures d'admission, inscription des étudiants et suivi de leur scolarité), la scolarité de deuxième année (affectation, en liaison avec les services académiques, des professeurs stagiaires ; suivi de la scolarité et de la procédure de validation). En sa qualité de directeur des services financiers, le secrétaire général prépare et suit le budget de l'institut. Il dispose pour ce faire, et pour assurer la comptabilité de l'ordonnateur, d'un personnel rattaché par ailleurs à l'agence comptable. De surcroît, lui est également directement rattaché le service des traitements, indemnités de stage et frais de déplacement, ces dernières tâches étant partagées avec les services des sites départementaux.

Le secrétaire général adjoint est chargé du "bureau des affaires générales et des moyens" : à ce titre, il est plus particulièrement responsable de la gestion des services des personnels enseignants et de la formation continue. Il vérifie et arrête le service des enseignants et détermine le nombre d'heures complémentaires auxquelles ils peuvent prétendre, assure le suivi des conventions passées avec les universités de La Rochelle et de Poitiers, et gère au plan administratif et financier la formation continue.

Le transfert de la formation continue de la MAFPEN à l'IUFM s'est effectué à la rentrée de l'année 1998. Sur le plan administratif et financier, indépendamment de toute tentative d'un bilan qu'il serait prématuré d'établir, la répartition des tâches entre le rectorat et l'institut s'est effectuée de la façon suivante : l'IUFM a pris en charge le paiement des heures effectuées dans le cadre des actions de formation continue des personnels enseignants du second degré par les intervenants extérieurs (organismes de formation, associations...), les enseignants-chercheurs, ainsi que

l'ensemble des enseignants et formateurs extérieurs à l'académie. Le rectorat pour sa part, disposant d'un outil informatique adapté, prend en charge le paiement des indemnités de stage, ainsi que le versement des indemnités dues aux formateurs autres que ceux précédemment indiqués, c'est-à-dire essentiellement les enseignants, les personnels d'inspection et de direction en poste dans l'académie. L'IUFM, qui a dû en 1998-1999 faire sur son budget une avance de 250 KF (pour une dépense totale de 500 KF), a bénéficié en 1999-2000 d'une dotation de 650 KF. Ce transfert de charges s'est accompagné de la mise à disposition par le rectorat d'1,5 poste, estimée insuffisante au regard de la charge de travail à assumer, il est vrai complexe s'agissant particulièrement de la rémunération des intervenants extérieurs. Par ailleurs, l'IUFM prend sur ses propres moyens l'attribution de la demi-décharge d'enseignement du chargé de mission à la formation continue du second degré. Il convient de noter qu'alors que la MAFPEN disposait de 10 postes administratifs et de 8 emplois d'enseignant, seuls 7,5 emplois administratifs ont été maintenus (6 au rectorat et 1,5 à l'IUFM), et 2 emplois d'enseignant (au rectorat).

La mise en place, à partir de la rentrée 1999, du plan de formation unique premier et second degrés n'a pas encore entraîné de modifications structurelles, ni de transfert d'emplois des inspections académiques vers l'IUFM : des moyens sont cependant nécessaires si l'on souhaite véritablement confier à l'IUFM la maîtrise d'œuvre de la formation continue de l'ensemble des enseignants.

Le secrétaire général adjoint a également dans son secteur de compétence le suivi des affaires générales (réunion des instances statutaires, élections...) et la gestion des emplois de personnels enseignant et IATOS, tâches confiées à la personne responsable du secrétariat de direction.

Le service informatique lui est aussi plus particulièrement rattaché : celui-ci se compose de deux assistants ingénieurs, dont l'un assure la maintenance et le suivi des produits de gestion, et l'autre est responsable des réseaux et des serveurs.

L'IUFM utilise depuis plusieurs années le logiciel PROTHÉE, qui permet de gérer les étudiants (inscription par voie télématique des candidats à l'entrée en première année de PE, CPE et PLP, soit 3 600 personnes), puis les stagiaires, ainsi que les services des personnels enseignants.

Un produit local a été développé pour la gestion des tests d'entrée en première année, de même qu'une base de données sous ACCESS permet de gérer les stages.

Le service informatique travaille donc, pour cette partie de son activité, en étroite relation avec le service de la scolarité, et n'entretient que peu de relations avec les sites départementaux. Les services financiers et comptables utilisent également l'application GERICO, implantée sur l'ensemble des sites.

S'agissant des réseaux, les trois sites départementaux sont connectés aux services centraux par une liaison spécialisée, le site de la Vienne bénéficiant d'une liaison Web. L'ensemble des sites bénéficie également d'un accès RENATER et dispose de son propre serveur.

Le service informatique assure la maintenance des serveurs destinés aux applications de gestion (GERICO, PROTHÉE), à la messagerie administrative destinée aux personnels IATOS et enseignants (chaque salle des professeurs dispose de postes informatiques connectés au réseau), d'un serveur FTP et d'un serveur de noms, ainsi que du serveur Web de l'institut.

La maintenance du parc de matériels bureautiques, des serveurs et du réseau est assurée par l'assistant ingénieur du service informatique relayé, dans chacun des sites, par le responsable départemental TICE. Seuls, deux sites départementaux (Poitiers et Angoulême) disposent d'un adjoint technique : il est envisagé de demander la création de postes supplémentaires pour assurer la couverture de l'ensemble des sites.

Outre les tâches strictement comptables qui lui incombent (prise en charge des recettes, paiement des dépenses, tenue de la comptabilité, gestion des immobilisations), l'agent comptable assure également, sous la responsabilité du secrétaire général, la comptabilité de l'ordonnateur (saisie du budget, des DBM, liquidation de dépenses, ordres de recettes). Par ailleurs, en l'absence de gestionnaire, c'est au service comptable qu'incombe la

gestion matérielle des services centraux et du site de la Vienne (site Jules Ferry), ce dernier devant cependant bénéficier de la création d'un poste de SASU à la rentrée 2000.

Il est manifeste que la dotation en emplois (2,8 équivalent temps plein) dont bénéficie ce service n'est pas appropriée aux tâches qui lui sont confiées, même si l'on considère que deux personnes en emploi contrat solidarité ont été récemment recrutées pour, d'une part, assurer la liaison avec le site départemental de la Vienne, d'autre part, aider l'agent comptable dans la gestion des immobilisations et la mise à jour de l'inventaire, rendues indispensables par la mise en place d'une politique des amortissements.

Une particularité de l'organisation comptable de l'IUFM réside dans la persistance des postes comptables de deux sites départementaux, en Charente et en Charente-Maritime. Cette situation, techniquement non justifiable, trouve sans doute une explication dans la permanence de personnels en place avant la création de l'IUFM. Elle n'en est pas moins révélatrice d'un mode d'organisation et de fonctionnement qui semblent n'avoir que faiblement évolué depuis presque dix ans.

**Les sites départementaux.** Si les quatre sites départementaux accueillent tous PE1, PE2, PLC2, les sites de Poitiers et de La Rochelle préparent, en liaison avec les universités, les étudiants PLC1 aux concours de recrutement. Le site de Niort assure par ailleurs une formation au CAPSAIS options E et F, et le site d'Angoulême prépare au CAPET de Technologie des collèges. L'effectif global des étudiants et des professeurs stagiaires est d'environ 230 pour les sites d'Angoulême et de Niort, les villes universitaires de La Rochelle et de Poitiers comptant plus de 400 inscrits pour la première, et environ 1 150 pour la seconde.

Aux directeurs d'École normale ont succédé les directeurs de site : si les intendants des Écoles normales ont également disparu pour laisser la place aux "gestionnaires de site", la rupture sémantique, quoique plus nette, reste encore une apparence qui masque mal une continuité évidente avec le passé. Les agences comptables secondaires (trois jusqu'en 1998, deux depuis cette date) montrent bien la permanence des personnes, des structures et des représentations. Cette continuité se lit clairement dans les organigrammes figurant dans les fiches de présentation des sites : l'"intendance", le "service financier", l'"attachée gestionnaire" sont bien distincts du "secrétariat", directement placé sous l'autorité du directeur et généralement chargé de la gestion de la scolarité et des enseignements. Elle apparaît également parfois dans la configuration des lieux : ainsi, dans le site départemental des Deux-Sèvres, le service de l'intendance occupe l'une des ailes du bâtiment principal, l'autre étant réservée au secrétariat de direction. Il va de soi que la réalité du fonctionnement quotidien atténue ces distinctions, mais il n'en reste pas moins que demeure une très grande prévalence du modèle d'organisation hérité des Écoles normales.

Il convient de rappeler que le site de la Vienne, de loin le plus important en ce qui concerne les effectifs inscrits, ne dispose pas de gestionnaire de site, les fonctions correspondantes étant assurées par le directeur, assisté des personnels du secrétariat, d'un CES et du personnel de l'agence comptable principale. L'affectation d'un poste de SASU mettra fin à cette situation difficile à la prochaine rentrée.

Le site de la Vienne présente également la particularité de ne pas disposer de service de restauration : celui-ci a été supprimé peu de temps après la création de l'institut, les étudiants bénéficiant des ressources de proximité offertes par les restaurants universitaires et par l'environnement du centre-ville. En revanche, les trois autres centres maintiennent une activité de restauration : appréciée et revendiquée au nom du maintien d'une certaine qualité de l'accueil, de la convivialité et des possibilités d'échanges entre étudiants, stagiaires et personnels, il n'en demeure pas moins qu'elle mobilise un nombre important d'emplois (10 au total) de personnels ouvriers et de service. Si, dans le calcul de l'écart entre la dotation théorique, conforme aux normes ministérielles, et la dotation réelle de l'IUFM, on examinait le poids des postes affectés à la restauration, on constaterait que les tâches de gestion administrative et financière afférentes à cette activité représentent une part non négligeable de la charge de travail des personnels administratifs en fonction dans les sites.

Outre la restauration, les gestionnaires de site ont en charge la préparation et l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement et, d'une façon générale, l'ensemble de la gestion matérielle.

Si les conseils de site, rassemblant les représentants des personnels et des usagers, sont organisés de façon régulière, il semble cependant que l'équipe administrative de l'IUFM, regroupant autour du secrétaire général les responsables des services centraux et les responsables de site, ne se réunisse pas selon une périodicité clairement définie. Cependant, des réunions ponctuelles, portant sur un objet déterminé, sont organisées à l'initiative des uns et des autres.

**Conclusion.** L'organisation administrative, financière et comptable de l'IUFM souffre manifestement d'une insuffisance globale de moyens, mais fait également apparaître une définition parfois trop imprécise et une répartition trop inégale des tâches, dans les services centraux et dans les sites départementaux comme entre ceux-ci.

L'équipe de direction de l'institut a parfaitement conscience de ce problème et a mis en place une stratégie tout à fait pertinente pour tenter de le résoudre.

Un projet de réorganisation des services financiers doit être mis en œuvre dans le courant de l'année 2000 : il prévoit de regrouper des tâches actuellement réparties entre plusieurs services gestionnaires et d'en confier la responsabilité pour le compte de l'ensemble de l'établissement à un responsable clairement désigné. C'est ainsi que le site départemental de la Charente doit se voir confier la passation des marchés publics et des différents contrats, le site de la Charente-Maritime les remboursements de frais de stage des professeurs stagiaires, le site des Deux-Sèvres le remboursement des frais de déplacement et de mission, les services centraux conservant l'établissement du budget et des DBM, la gestion des traitements et indemnités des personnels, ainsi que la gestion des heures complémentaires. Ce projet permettra d'optimiser les moyens dont dispose l'institut, tout en inscrivant dans une dimension réellement académique une partie des fonctions assurées par les responsables de site, actuellement trop exclusivement tournés vers la seule gestion de proximité.

Les transferts de moyens opérés à l'occasion de la prise en charge par l'IUFM de la formation continue des enseignants du premier et du second degré couvrent difficilement les besoins : un réexamen de cette situation avec les services du rectorat et des inspections académiques doit être envisagé, dès lors que les procédures auront été stabilisées. Il serait sans doute également nécessaire d'évoquer avec les inspections académiques le transfert de la gestion des traitements des professeurs des écoles stagiaires, restée à la charge de l'IUFM, contrairement à la pratique constatée dans d'autres académies.

Cet effort de rationalisation de l'organisation administrative doit s'accompagner de la suppression à brève échéance des agences comptables secondaires que, ni la dimension de l'établissement, ni l'existence de sites distincts ne peuvent justifier, et qui de surcroît n'apportent à l'agent comptable principal qu'une décharge de travail extrêmement limitée.

De même, la question du maintien ou de la suppression des services de restauration, posée à juste titre par l'équipe de direction, doit faire l'objet de réponses claires et explicites.

L'annonce des décisions en ce domaine est d'autant plus nécessaire que les emplois concernés sont occupés par des personnels qui s'inquiètent légitimement de leur avenir. Elle conditionne également des décisions d'investissement qui doivent être prises par les conseils généraux propriétaires des locaux. Les décisions prises en ce domaine devraient également préciser l'emploi qui sera fait des moyens qui seraient ainsi dégagés.

L'existence de tâches peu ou mal assurées plaide pour une affectation prioritaire de ces moyens dans les services centraux, afin de renforcer, par exemple, la gestion des personnels IATOS de l'établissement, ou encore la gestion matérielle des locaux du siège. De même, la fonction de gestion du parc immobilier, même si ce dernier est majoritairement entretenu par les départements, et la prise en charge des problèmes de sécurité nécessiteraient la création d'un emploi de technicien ou d'assistant ingénieur. Enfin, la fonction documentaire doit être prise en charge et structurée au niveau central, si l'institut souhaite mettre en œuvre une véritable politique en ce domaine.

## 2 - LA GESTION FINANCIÈRE

**Les recettes et les dépenses.** Entre 1996 et 1998, les ressources totales de l'institut manifestent une grande stabilité, puisqu'elles ne progressent que de 1,66%. L'année 1997, avec une augmentation de 8,20% par rapport à l'année précédente, représente à cet égard une exception, qui s'explique par l'attribution d'une subvention ministérielle d'investissement de près de 1,8 MF, l'augmentation de certaines ressources affectées (programmes européens notamment) ainsi que par l'attribution par les Conseils généraux d'une dotation plus importante.

Si l'on fait abstraction des ressources affectées et des subventions d'investissement, les ressources de l'IUFM restent stables entre 1996 et 1997 (19,7 MF) et accusent un fléchissement de 500 KF, soit - 2,5%, entre 1997 et 1998. Cette évolution suit celle de la dotation globale de fonctionnement attribuée à l'institut qui passe, hors compensation des allocations aux boursiers, de 12,16 MF en 1996 à 12,62 MF en 1997 pour s'établir à 12,25 MF en 1998.

L'État demeure le financeur le plus important du budget : sa part - hors consolidation des traitements des personnels - s'élève à 68% en moyenne, soit un taux plus faible que celui constaté pour l'ensemble des IUFM (71% en 1997). Cette situation s'explique par l'importance des dotations des Conseils généraux qui, dans trois départements sur quatre, ont conservé la charge de l'entretien des bâtiments des anciennes Écoles normales.

Le taux d'autofinancement approchait 15% en 1997 et se montrait donc sensiblement plus faible que la moyenne nationale (18,6%). Les droits versés par les étudiants représentent, quant à eux, la moitié environ des ressources propres, les recettes perçues au titre des droits de dossier versés par les candidats à l'admission comptant d'ailleurs pour près de 45% du total. Les droits d'inscription proprement dits augmentent entre 1996 et 1997, puis se stabilisent en 1998 ; contrairement à la tendance nationale, l'IUFM de Poitou-Charentes a enregistré une hausse sensible de ses effectifs en 1997-1998 (+ 14,5% par rapport à l'année précédente, pour une baisse nationale moyenne de - 3,2%).

Les dépenses de fonctionnement de l'IUFM connaissent en 1997 une sensible diminution par rapport à 1996 (-1,8 MF, soit - 9%), l'année 1998 retrouvant un niveau légèrement supérieur. Cette stabilité globale sur les trois années s'accompagne cependant d'une modification importante de la structure des dépenses. En effet, les dépenses d'infrastructure augmentent de façon sensible (+ 1,3 MF, soit + 43,5%), notamment les travaux d'entretien et de réparation, ainsi que la viabilisation, de même que les achats de matériel et de fournitures (+ 1 MF, soit + 28%). Restent en revanche globalement stables les dépenses de restauration et d'hébergement, ainsi que le montant des versements effectués par l'IUFM aux universités de Poitiers et de La Rochelle pour leur participation à la préparation aux concours. Le montant de ces versements fait l'objet d'un mode de calcul consensuel, l'IUFM et l'université déterminant conjointement, concours par concours, la charge d'enseignement à assurer ainsi que le volume des heures qui doivent faire l'objet d'un versement. Un crédit destiné à compenser les charges de fonctionnement vient s'ajouter au versement des heures complémentaires. Il convient de noter que la convention passée avec l'université de Poitiers prévoit de déduire du montant du versement un nombre d'heures correspondant aux emplois dont le Ministère avait doté l'établissement avant la création de l'IUFM pour assurer les préparations aux concours, en l'occurrence l'équivalent de 11 emplois d'enseignant-chercheur. Par contre, l'IUFM conserve l'intégralité des ressources provenant des droits d'inscription des étudiants.

À la stabilité ou à la hausse de certains postes correspond une forte diminution de certaines lignes de dépenses, traditionnellement "sensibles". C'est ainsi que les dépenses de rémunération de personnels sont passées de 5,9 MF en 1996 à 4,3 en 1998, soit une diminution de 27%. Compte tenu des 12 créations de postes pendant la même période, cette diminution d'1,6 MF correspond donc à un effort de réduction de dépenses considérable : 0,8 MF environ. Les salaires des personnels IATOS recrutés par l'institut et payés sur son budget, qui représentent la moitié des dépenses de rémunération, demeurant stables, cette diminution est à mettre exclusivement au compte de la baisse très importante des sommes versées au titre des heures complémentaires, qui passent de 3,7 MF à 2,1 MF,

## Éléments financiers

## Les ressources et recettes en KF

à partir du Compte financier

		1996	1997	1998
<b>Ressources affectées</b>		<b>1 292</b>	<b>1 147</b>	<b>909</b>
	Restauration - Hébergement	928	856	905
	Formation continue	87	31	0
	Programmes européens	47	127	4
	Université d'été	0	60	0
	Autres	230	73	0
<b>Droits d'inscription</b>		<b>840</b>	<b>907</b>	<b>904</b>
<b>Frais de dossier</b>		<b>861</b>	<b>796</b>	<b>823</b>
<b>Subventions de l'Etat</b>		<b>14 160</b>	<b>15 339</b>	<b>14 741</b>
	MENRT	13 271	14 532	14 047
	31.05 + 31.11 Salaires	137	140	78
	36.11 Fonctionnement	12 672	12 607	12 804
	66.72 Maintenance	462	0	0
	56.10 + 66.73 Constructions	0	1 785	1 165
	Autres origines CNASEA	889	807	560
	Sortie immobilisation			134
<b>Dotation des collectivités locales</b>		<b>3 189</b>	<b>3 614</b>	<b>3 217</b>
<b>Subvention d'autres organismes publics</b>		<b>20</b>	<b>59</b>	<b>47</b>
<b>Divers</b>		<b>545</b>	<b>759</b>	<b>615</b>
	Produits financiers	185	158	169
	Ventes activités annexes	339	537	413
	Locations de salles	16	23	21
	Produits exceptionnels	5	41	12
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>20 907</b>	<b>22 621</b>	<b>21 256</b>

## Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

		1996	1997	1998
<b>Hors rémunération de personnels</b>		<b>7 787</b>	<b>7 430</b>	<b>10 231</b>
	Infrastructures	2 932	2 763	4 203
	Entretien et réparations	1 184	1 109	1 257
	Locations diverses	273	267	536
	Honoraires	2	0	0
	Viabilité	1 473	1 387	1 505
	Travaux			905
	Autres charges isolées	3 553	3 375	4 554
	Achat matériel et fournitures	1 117	1 011	2 162
	Documentation générale	149	150	146
	Fournitures d'enseignement	1 458	1 413	1 362
	Frais postaux et télécommunications	710	641	729
	Déplacements, missions, réceptions	84	126	118
	Autres	35	34	37
	Charges non isolées	491	537	665
	Restauration - Hébergement	741	699	753
	Formation continue, colloques	70	27	56
	Ressources affectées : Programme européen	0	29	0
<b>Rémunération de personnels payés sur budget IUFM</b>		<b>5 874</b>	<b>5 142</b>	<b>4 274</b>
	ATOS (Infrastructure dont CES)	2 075	1 967	2 071
	Heures complémentaires	3 739	3 115	2 157
	Divers	60	60	46
<b>Droits universitaires : reversements universités</b>		<b>2 636</b>	<b>2 928</b>	<b>2 930</b>
<b>Indemnités de stage et de déplacement</b>		<b>4 196</b>	<b>3 142</b>	<b>3 512</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>20 493</b>	<b>18 642</b>	<b>20 947</b>

## Répartition des heures complémentaires d'activités spécifiques

Nbre de personnes concernées
---------------------------------

CHARGES ADMINISTRATIVES		
Coordination CAPET Technologie	128 h	1
Coordination PLP2 + Prévention des risques professionnels	192 h	1
Coordination CPE	128 h	1
Coordination AIS	48 h	1
Enseignants chargés d'une mission administrative	192 h	1
Enseignants chargés d'une aide ponctuelle de gestion administrative des sites	24 h	Variable
Hygiène et sécurité	48 h	1

COORDINATION INSTITUTIONNELLE		
Revue	36 h	1
Relations internationales :	Coordonnateur académique	48 h
	Correspondant de site	18 h
TIC :	Coordonnateur académique	48 h
	Correspondant de site	24 h
Communication :	Coordonnateur académique	96 h
Responsable de la formation générale	48 h	1
Langues vivantes à l'école :	Responsable académique	48 h
Violence :	Coordonnateur académique	48 h
Vie citoyenne	60 h	1
Mise en place d'outils pédagogiques (Web, "main à la pâte"...)	12 h	Variable

CONSEIL PROFESSIONNEL		
Animation culturelle et sportive de la vie de l'étudiant	24 h	18
Orientation des étudiants (enseignants de Mathématiques et Français)	24 h	23
Animation des ateliers de technologie	24 h	5
Animation de laboratoires (Physique et SVT)	24 h	8
Coordination pédagogique de la formation professionnelle pratique PE (Philosophie - Histoire-Géo.)	24 h	21
Coordination pédagogique des modules de cycle	12 h	10
Responsabilité de département de formation	24 h	12

Note : ces chiffres sont établis sur la base d'un service annuel de 384 h TD. Pour les documentalistes et les professeurs des écoles, ils doivent être affectés du coefficient 3.

soit une diminution de 1,6 MF et de 42,3%. De la même façon, les frais de déplacement, de mission et de stage diminuent de 16% (- 684 KF), sans que les documents fournis permettent de préciser si cette baisse affecte plus particulièrement les formateurs ou les stagiaires. Les créations d'emplois d'enseignant intervenues entre 1996 et 1998 ne peuvent à elles seules rendre compte de la diminution des heures complémentaires. Celle-ci s'explique également par la mise en place, à partir de l'exercice 1998, d'une définition précise des activités spécifiques assurées en sus de leurs obligations de service par les enseignants, ainsi que par une prévision plus fine des dépenses, assise sur l'état prévisionnel des services et non plus sur la simple reconduction des dépenses de l'année précédente corrigées par un coefficient de minoration.

Un examen rapide des documents budgétaires et des comptes financiers des années 1996 à 1998 montre que l'IUFM a su progressivement redresser une situation financière devenue délicate à la fin de l'exercice 1995.

En effet, l'exécution du budget de 1996 était caractérisée par un résultat négatif de 1 MF, alors que l'équilibre du budget 1997 était assuré par un prélèvement sur les réserves de 700 KF. Dans ces conditions, le fonds de roulement passait de 3,2 MF au premier janvier 1996 à 1,5 MF au début de l'exercice 1997. Grâce à un resserrement des dépenses de fonctionnement et aux effets positifs de la résorption du retard accumulé dans le paiement des frais de stage et de déplacement, l'exercice 1997 a enregistré un résultat positif de 900 KF, ramenant ainsi le fonds de roulement à 3 MF au début de l'exercice 1998. Le budget de l'exercice 1998, présenté pour la première fois avec une capacité d'autofinancement - alors que les budgets des années précédentes étaient équilibrés grâce à un prélèvement sur le fonds de roulement - a bénéficié de l'effort de rationalisation des modalités de décompte du service des enseignants, s'achevant à nouveau avec un résultat positif de 300 KF et portant ainsi le fonds de roulement à son niveau de 1995.

L'IUFM de Poitou-Charentes, qui ne figure pas parmi les établissements les mieux dotés (le taux de couverture de sa dotation globale de fonctionnement 2000 par rapport à sa dotation théorique est de 86,6%, soit 10 points au-dessous de la moyenne nationale), s'est donc engagé avec détermination et rigueur dans une politique de redressement de sa situation financière. Celle-ci demeure cependant fragile : le fonds de roulement représente toujours une soixantaine de jours de fonctionnement, soit moins de la moitié de la situation moyenne de l'ensemble des IUFM (156 jours en 1997).

**La procédure budgétaire.** Débutant en septembre-octobre, la procédure d'élaboration du budget associe, autour du secrétaire général - directeur financier, le directeur de l'IUFM et les responsables de site qui élaborent et transmettent leurs prévisions relatives aux dépenses d'heures complémentaires, d'équipement et de fonctionnement. Une commission des moyens et du budget, où sont représentés les usagers, les formateurs et les personnels enseignants et IATOS, se voit présenter les hypothèses budgétaires. Celles-ci sont ensuite soumises au Conseil d'administration, qui semblait avoir pris l'habitude ces dernières années d'émettre un vote négatif sur le projet qui lui était soumis, pour des raisons, semble-t-il, de principe. Transmis au Ministère, le budget n'en était pas moins exécuté sur la base du projet rejeté par le Conseil d'administration ; celui-ci, d'ailleurs, approuvait les décisions budgétaires qui lui étaient ultérieurement soumises ainsi que le compte financier. Le budget 1999 et le budget 2000 ont été adoptés par le Conseil, rompant ainsi avec la pratique des années précédentes.

**Conclusion.** La situation financière de l'institut est caractérisée par une certaine fragilité dont témoigne le faible niveau de son fonds de roulement. Les efforts entrepris depuis cinq années dans le domaine de la maîtrise des dépenses méritent d'être soulignés et poursuivis. La mise en place récente d'une véritable politique d'amortissements est de ce point de vue tout à fait positive. Cependant, la procédure et le suivi budgétaire peuvent être améliorés sur plusieurs points : la préparation du budget gagnerait à être engagée de façon beaucoup plus précoce par l'envoi d'une lettre de cadrage annonçant la politique qu'entend conduire l'établissement et indiquant les principales hypothèses qui sous-tendent l'élaboration du budget. De la même façon, la structure des centres de responsabilité (qui correspondent actuellement aux sites départementaux et aux services centraux) pourrait être revue et affinée afin de permettre un meilleur suivi du budget. Par ailleurs, et dans le même esprit, la présentation du budget par nature pourrait être accompagnée d'un budget de gestion, et éventuellement d'un budget consolidé, faisant apparaître les

rémunérations des personnels sur emploi d'État. Enfin, la mise en place de tableaux de bord et d'instruments de suivi est nécessaire : elle est prévue dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches et des attributions entre responsables administratifs de sites départementaux et services centraux. On peut espérer de l'ensemble de ces mesures qu'outre un pilotage plus précis de l'établissement permettant de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, il en résultera un regain d'intérêt des membres des conseils, lors des débats budgétaires, pour une procédure qui semble aujourd'hui perçue comme essentiellement formelle.

### 3 - LA GESTION DES PERSONNELS

**Les personnels enseignants.** Entre 1996-1997 et la rentrée 1998, le nombre d'emplois d'enseignant (premier et second degrés, enseignants-chercheurs, hors personnels d'inspection) de l'IUFM est passé de 76 à 97, soit une augmentation de 21 emplois et une progression de 26%, alors que, pendant la même période, les effectifs d'étudiants passaient de 1 973 à 2 072, soit une progression beaucoup plus faible (de 5%), qui s'avère cependant atypique si l'on considère qu'au plan national, entre ces mêmes dates, les effectifs ont décliné de 5%.

Le taux d'encadrement des étudiants de l'IUFM a donc évolué de la façon suivante :

- 1995-1996 : 76 enseignants pour 1 973 étudiants, soit 1 enseignant pour 25,96 étudiants ;
- 1996-1997 : 84 enseignants pour 1 829 étudiants, soit 1 enseignant pour 21,77 étudiants ;
- 1997-1998 : 90 enseignants pour 2 094 étudiants, soit 1 enseignant pour 23,26 étudiants ;
- 1998-1999 : 97 enseignants pour 2 072 étudiants, soit 1 enseignant pour 21,36 étudiants.

À l'exception de la rentrée 1997, qui a vu se dégrader le taux d'encadrement en raison d'une augmentation très importante du nombre d'étudiants (+ 14,5%), la situation de l'IUFM s'est donc globalement améliorée sur l'ensemble de la période, l'année 1996-1997, avec 8 créations d'emplois, apparaissant comme une année charnière dans ce domaine.

Cependant, l'IUFM demeure légèrement sous-encadré (moins trois emplois) au regard de la moyenne nationale, qui était en 1998-1999 de 20,7 étudiants pour 1 enseignant.

Cette situation de sous-encadrement apparaît de façon encore plus évidente si l'on considère le taux de couverture de la charge pédagogique théorique par le potentiel net d'enseignement, tel qu'il est établi par la Direction de l'enseignement supérieur lors du calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF). En effet, celui-ci est passé de 0,64 lors du calcul de la DGF 1998 à 0,67 en 1999, et s'établissait à 0,70 pour la DGF 2000, alors que le taux de couverture moyen national des IUFM était de 0,79 pour 1999 et de 0,80 pour la DGF 2000. L'IUFM de Poitou-Charentes figure parmi les 6 établissements les plus déficitaires sur 30 IUFM à la rentrée 2000, ce qui lui vaut l'attribution d'un emploi supplémentaire.

Les créations d'emplois réalisées entre la rentrée 1995 et la rentrée 1998 se répartissent de la façon suivante :

PR	: 2
MCF	: 7
PRAG-PRCE	: 12
<b>Total</b>	<b>: 21</b>

43% des emplois créés sont des emplois d'enseignant-chercheur : il convient de noter à ce propos que l'IUFM dispose d'une proportion d'emplois d'enseignant-chercheur supérieure à la moyenne nationale. Celle-ci s'établissait en effet à la rentrée 1998 à 16,1%, contre 19,6% pour l'IUFM de Poitou-Charentes. Bien entendu, cette constatation doit être nuancée par la prise en considération du déficit global de l'institut.

Les emplois d'enseignant-chercheur sont globalement répartis dans toutes les disciplines de préparation aux concours. On constate cependant que les trois emplois de professeur relèvent tous du secteur scientifique (mathématiques, géologie, mécanique), alors que la psychologie et la géographie comptent un nombre d'emplois de maître de conférences plus important que les autres disciplines.

## Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM				Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM				Total emplois
	Professeurs	dont vacants	Maitres de conférences	dont vacants	Professeurs	dont vacants	Maitres de conférences	dont vacants	
Arts : esthétique			1						1
Biochimie			1						1
Biologie			1						1
Chimie			2						2
Électronique			1						1
Géographie			2						2
Géologie					1				1
Histoire et civilisation			1						1
Langue et littérature anglaises			1						1
Lettres							1		1
Mathématiques	1		1						2
Mécanique	1								1
Philosophie			1	1					2
Physique			1						1
Psychologie			1						1
Sciences de l'éducation			1						1
Sciences de l'information et de la comm.			1						1
Sciences du langage	1	1	1						3
Sciences et techniques des APS			1	1					2
Sociologie			1						1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>27</b>

## Répartition des enseignants du second degré par discipline

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM				Enseignants formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	dont vacants	PRCE	dont vacants	PRAG	PRCE	PLP2	
Allemand					1	1		2
Anglais	2				1	1		4
Arts plastiques	3		1					4
Biotechnologies						1		1
Documentation			6					6
Économie-Gestion						1		1
Éducation physique et sportive	4		6	2	2			12
Éducation musicale			4			1		5
Espagnol					2			2
Génie électrique					1			1
Histoire-Géographie	4		3		3			10
Lettres	4		7	1	1	3		15
Lettres - TICE	1	1						1
Lettres-Histoire							1	1
Mathématiques	2		6	1	4	3		15
Maths - TICE	1							1
Maths-Sciences							2	2
Philosophie	2		6	2				8
Physique appliquée						2		2
Sciences de la vie et de la terre	3				3			6
Sciences économiques et sociales					1	1		2
Sciences physiques	1		2			4		7
Technologie			4		1			5
Vente							1	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>114</b>

**Le volume des activités des enseignants de l'IUFM**

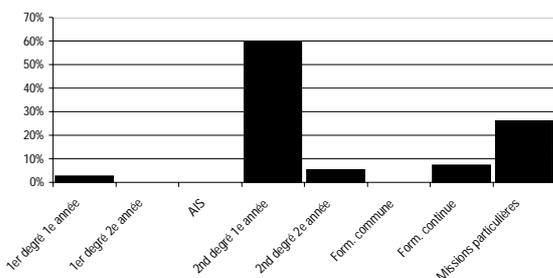
1998-1999	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés					Intervenants extérieurs				Total
	Profes- seurs	Maitres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	Inspec- teurs	Enseign- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	
<b>Effectifs</b>	3	19	114	7	3	5	131	14	50	
<b>Formation initiale</b>										
<b>Premier degré</b>										
1ère année	19,5	596,0	7614	235	24,0	70	38	6	20	8 622,5
2ème année		476,0	6069	128	112	9	22	44	64	6 924,0
AIS		81,0	21	14	22	12	14	18	90	271,5
<b>Second degré</b>										
1ère année	456	1 289,5	3 200	12			2 564		236	7 757,5
2ème année	39	394	4 177,5	61		107	2 547		378	7 703
<b>Formation commune</b>										
		62	1 340,5	127			42		87	1 658,5
<b>Formation continue</b>										
	55	110,5	4 714	325	60					5 264,5
<b>Missions particulières*</b>										
	198	346,5	8 925,5	8 162	44				23,5	17 699,5
<b>Total (1)</b>										
	<b>767,5</b>	<b>3 355,0</b>	<b>36 062</b>	<b>9 064</b>	<b>261,5</b>	<b>198</b>	<b>5 227</b>	<b>68</b>	<b>898,5</b>	<b>55 901</b>
<i>dont H.C (2)</i>										
	134,5	695	2 600	67		102	4 650	25	736,5	9 010

\* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

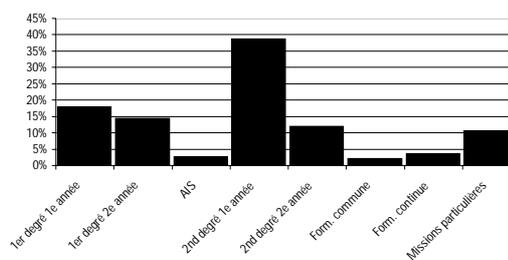
(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

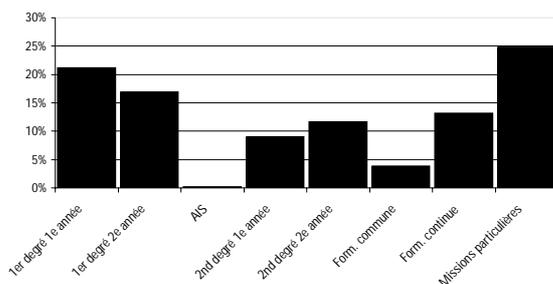
**Volume d'activité en % des 3 emplois de professeur**



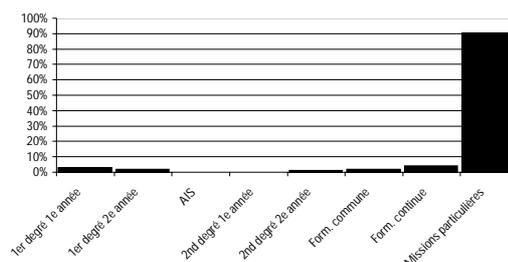
**Volume d'activité en % des 19 emplois de maître de conférences**



**Volume d'activité en % des 114 emplois de PRAG - PRCE**



**Volume d'activité en % des 7 emplois d'enseignant du 1er degré**



Les emplois d'enseignant du second degré font apparaître une forte dominante des secteurs lettres, EPS, philosophie et mathématiques, qui représentent 33 emplois sur 72.

La répartition des activités d'enseignement effectuées en 1998-1999 par les enseignants sur emplois IUFM et les formateurs associés d'une part, les intervenants extérieurs d'autre part, est la suivante :

- enseignants de l'IUFM et formateurs associés : 31 877 heures, soit 83,3% ;
- intervenants extérieurs : 6 377 heures, soit 16,7%.

Les professeurs consacrent près de 60% de leur activité à la préparation aux concours du second degré, et n'interviennent que de façon réduite (5,1% de leur activité) dans la formation de deuxième année des enseignants du second degré. Ils n'interviennent pas dans la formation commune ; ils contribuent de manière marginale à la formation des PE1 (2,5% de leur activité) ; par contre, 7,2% de leur service sont consacrés à la formation continue, le solde relevant d'activités hors enseignement.

Les maîtres de conférences interviennent à raison de 34% de leur service dans la formation initiale du premier degré, leur activité se répartissant de façon à peu près égale entre PE1 et PE2, incluant même une participation aux formations AIS. L'essentiel de leur activité (50%) s'exerce cependant dans la formation initiale du second degré, surtout en première année (38,4%). Ils n'interviennent que de façon tout à fait marginale dans la formation commune (1,8% de leur service) et la formation continue (3,3%).

Les enseignants du second degré (PRAG et PRCE) accomplissent leur service à raison de 38% en formation initiale premier degré, à laquelle ils contribuent pour 88% du total des heures faites en première et en deuxième année. Ils interviennent pour 20,5% de leur service en formation initiale du second degré, où ils assurent entre 40 et 45% des enseignements de première et de seconde années. Par ailleurs, ils sont à l'origine de l'essentiel des interventions en formation commune (80% de l'enseignement dispensé) et en formation continue (89,5%), mais n'y consacrent qu'une partie relativement faible de leur service (13% pour la formation continue, 3,7% pour la formation commune).

Les enseignants du premier degré interviennent essentiellement en formation initiale premier degré et en formation continue. Cependant, la plus grande partie de leur service (90%) est recensée sous l'intitulé "missions particulières" : en effet, les 7 emplois d'instituteur ou de professeur des écoles sont occupés par des personnels qui assurent des fonctions administratives ou de coordination (gestion des plannings et des emplois du temps) dans les sites départementaux.

Les intervenants extérieurs, quant à eux, sont essentiellement mobilisés par les formations PLC1 et PLC2.

Enfin, les heures complémentaires, qui représentent 16% du total des heures assurées, sont majoritairement attribuées aux intervenants extérieurs (51,6%). Selon les indications fournies par l'IUFM, le nombre des heures complémentaires est passé de 9 947 en 1996-1997 à 8 410 en 1998-1999, soit une diminution de 15,45% en trois ans. Cette donnée est à rapprocher du calcul, réalisé par la Direction de l'enseignement supérieur, du volume théorique des heures complémentaires, résultant de la meilleure adéquation entre la charge d'enseignement et le potentiel, qui demeure globalement stable en 1998 et 1999.

Comme indiqué précédemment, outre l'incidence des créations d'emplois, cette évolution est à mettre au compte d'une meilleure maîtrise de la gestion des services des enseignants, facilitée par l'utilisation du logiciel PROTHÉE. Les fiches de service prévisionnelles, établies en début d'année scolaire par les directeurs de site, sont ensuite vérifiées et validées par les services centraux. La mise en paiement n'intervient qu'en fin d'année (juin), ce qui permet de s'assurer que le service statutaire est effectivement réalisé. Le paiement des heures faites par les intervenants extérieurs s'effectue en janvier-février et en juin.

Le volume des heures déclarées au titre des "missions particulières" apparaît très élevé, puisqu'il représente presque 32% du volume total des heures effectuées par les enseignants de l'IUFM, titulaires, associés et intervenants extérieurs. Il convient cependant de déduire de ce total le service statutaire des emplois d'instituteur ou de

professeur des écoles assurant des fonctions administratives, ce qui ramène à 20% la part des missions particulières dans le total des heures faites. On a déjà souligné, au chapitre de la gestion financière, que l'IUFM a réglementé en 1997 les modalités de décompte des services des enseignants et détaillé les activités qui pouvaient donner droit au versement d'heures spécifiques ainsi qu'à l'indemnité de charges administratives. Cet effort de clarification, qui doit être salué, entre pour une bonne part dans la réduction du nombre d'heures complémentaires payées par l'institut. Cependant, il convient d'être vigilant sur les dérives possibles : le nombre d'heures spécifiques reste élevé, et la tentation demeure, de la part de certains enseignants, de considérer que toute tâche nouvelle qui ne serait pas strictement d'enseignement justifie une rémunération complémentaire alors même qu'elle ressort des obligations réglementaires de service.

**Les personnels IATOS.** La structure des emplois IATOS dont dispose l'institut fait apparaître, par rapport à la moyenne nationale des IUFM, une part plus importante des postes de catégorie A au détriment des emplois de catégorie B.

Catégorie :	A	B	C
- IUFM de Poitou-Charentes :	16%	8%	75%
- Moyenne nationale :	11%	15%	74%

Cependant, la répartition entre emplois administratifs (41%) et techniques (59%) est pratiquement identique à la moyenne nationale (respectivement 41,6% et 58,4%).

Par ailleurs, l'IUFM figure parmi les établissements dont le taux d'encadrement en personnel IATOS (nombre d'étudiants/nombre de postes) est le plus faible au plan national : en 1998, alors que le taux moyen était de 30,4, l'IUFM de Poitou-Charentes affichait un taux de 34, et figurait parmi les 7 établissements les moins bien encadrés. Le sous-encadrement est important s'agissant des emplois administratifs (82,9 pour une moyenne nationale de 73,1, ce qui place l'institut parmi les quatre établissements les moins bien dotés), moins lourd s'agissant des emplois techniques, ouvriers et de service (l'IUFM, avec un taux de 57,6 pour une moyenne nationale de 52,1, figure parmi les 11 établissements les moins bien dotés).

Ce déficit est confirmé par les calculs de la Direction de l'enseignement supérieur pour la détermination de la dotation globale de fonctionnement, qui confrontent le potentiel net des établissements (hors emplois affectés à la restauration) à la charge théorique calculée, à partir de ratios nationaux, par grande catégorie de fonctions : en 2000, pour une charge théorique (= dotation théorique) estimée à 67,3 emplois, l'IUFM dispose d'un potentiel net de 55 emplois, soit un taux de couverture de 0,82 à comparer au taux moyen de 0,92, et qui le place dans les six derniers du classement national.

Même si l'on considère que l'institut dispose du renfort au moins partiel des instituteurs et des professeurs des écoles qui assurent des fonctions de coordination et d'animation, ce qui est d'ailleurs une situation partagée par la plupart des IUFM, son déficit en emplois IATOS est incontestable. Il est encore renforcé par l'affectation d'un emploi de catégorie A à des fonctions de formation (à l'institut et au Centre académique de formation des personnels) et de communication.

Outre les emplois d'État, l'IUFM fait appel à des personnels de statuts divers rémunérés sur son budget : au 1er septembre 1999, l'établissement comptait 3 objecteurs, 1,5 contractuels, 17 CES ou CEC et 2 vacataires, soit 23,5 équivalents temps plein, auxquels il convient d'ajouter 7 personnels contractuels assurant l'entretien des écoles annexes de Niort et d'Angoulême, rémunérés sur la dotation attribuée par les Conseils généraux. En 1998, le montant total des rémunérations des personnels IATOS représentait 9,8% du montant des dépenses de fonctionnement. Si l'on prend en compte les ressources correspondant à la subvention de l'État pour les CES et CEC, cette charge ne pèse plus qu'à hauteur de 7,2% sur le budget de l'établissement, pourcentage qui doit en fait être inférieur à 5% hors personnels contractuels des écoles annexes.

## Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/1999

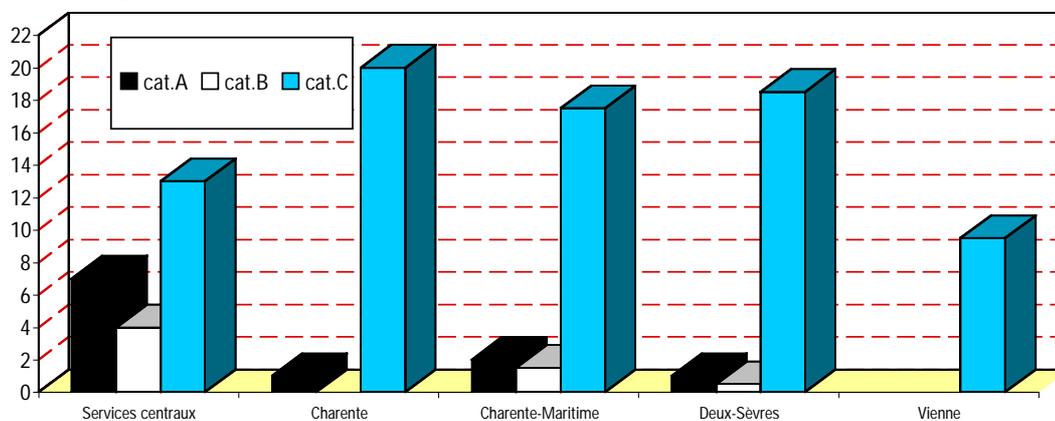
Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statuaire	11	6	48	65
	Gagé				
	Objecteur			3	
Établissement	Permanent			1,5	1,5
	Vacataire, saisonnier			2	2
	CES			17	17
	Apprenti, contrat de qualif.				
Collectivités territoriales	Mis à disposition			7	7
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>6</b>	<b>78,5</b>	<b>95,5</b>

Répartition des emplois statutaires par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	1	1	6	8
Assistance à l'enseignement	-	-	2	2
Documentation	1	-	6	7
Vie institutionnelle et Administration générale	2	1	4	7
Service intérieur	1	1	3	5
Vie étudiante (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	-	
Restauration et Hébergement	-	-	10	10
Gestion financière et comptable	3	1	6	10
Gestion du personnel	1	1	4	6
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	-	-	33,5	33,5
Informatique	2	1	2	5
Reprographie	-	-	2	2
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>78,5</b>	<b>95,5</b>

Répartition par catégorie et par site



Le quart environ des emplois, toutes catégories confondues, est implanté dans les services centraux, qui concentrent par ailleurs 65% des emplois de catégorie A et B. Les trois principaux sites départementaux disposent chacun d'une vingtaine de personnes, majoritairement de catégorie C, encadrés au moins par une personne de catégorie A. Le site de la Vienne fait figure d'exception, puisqu'il ne compte que 9 personnes, toutes de catégorie C.

**Les instances de concertation.** L'institut a mis en place un groupe de travail des personnels IATOS, instance qui regroupe des représentants des personnels des services centraux et des sites départementaux. Le mode de fonctionnement de cette instance en fait surtout un lieu d'information sur les grandes orientations ou sur les décisions prises par la direction de l'institut, plutôt que de réelle concertation.

La mise en place, actuellement en cours, de la Commission paritaire d'établissement va modifier de façon importante les pratiques en ce domaine, notamment en ce qui concerne les décisions relatives à la situation individuelle des personnels, qui seront désormais soumises à l'avis des commissions restreintes de chacun des groupes de corps, de même qu'elle fournira un cadre institutionnel beaucoup plus structuré pour toutes les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Un Comité d'hygiène et de sécurité a également été installé ; l'institut a créé un poste de chargé de mission sur les problèmes d'hygiène et de sécurité. C'est un enseignant du premier degré qui occupe ce poste. Il bénéficie à ce titre d'heures complémentaires d'activités spécifiques.

Il semble cependant que le Comité peine à trouver des thèmes et des domaines d'intervention mobilisateurs pour ses membres, et ne connaisse de fait qu'une activité assez formelle.

**La formation des personnels.** Les personnels de l'institut ont accès, comme l'ensemble des personnels IATOS de l'académie, aux actions organisées par le Centre académique de formation administrative (CAFA). Par ailleurs, les CES bénéficient de stages de formation financés sur les crédits alloués par l'État. Il n'existe donc pas de plan de formation organisé et financé par l'établissement.

**Conclusion.** L'IUFM de Poitou-Charentes, au regard de sa dotation tant en personnels IATOS qu'en personnels enseignants, ne figure pas parmi les établissements les mieux pourvus. S'agissant des personnels enseignants, la politique conduite ces dernières années, caractérisée par un réel souci de clarification des obligations de service, notamment dans le décompte des charges pédagogiques et administratives, doit être appréciée positivement à la fois sur le plan des principes et sur celui des résultats enregistrés dans le domaine de la maîtrise des dépenses d'heures complémentaires, même si le risque d'une "tarification à l'acte" ne doit pas être mésestimé.

S'agissant des personnels IATOS, la sous-dotation globale est encore accentuée par la coexistence de situations de sur-encadrement et de sous-encadrement qui affectent certains secteurs, notamment les domaines comptable et de gestion matérielle, selon qu'on se place dans certains sites départementaux ou dans les services centraux. Un certain redéploiement des moyens, en particulier de ceux actuellement affectés à la restauration, accompagné d'une requalification des emplois, est sans doute à envisager.

L'Institut a procédé à des recrutements de personnels de statuts divers dont le poids effectif sur les dépenses demeure somme toute raisonnable. Il faut cependant s'interroger sur la situation des personnels des écoles annexes, dont l'IUFM est devenu l'employeur en application des conventions qui le lient aux trois départements ayant conservé la charge de l'entretien du patrimoine immobilier : cette situation, juridiquement problématique, doit également conduire à se poser la question de la pertinence du maintien de structures dont la raison d'être devient de moins en moins évidente, et qui ont d'ailleurs totalement disparu dans d'autres académies.

#### 4 - LA GESTION DU PATRIMOINE

L'IUFM de Poitou-Charentes dispose globalement de 34 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties et de 97 000 m<sup>2</sup> de surfaces non bâties. 2 110 m<sup>2</sup> sont consacrées à la restauration et 11 000 m<sup>2</sup>, soit le tiers des surfaces bâties, sont mis à la disposition de l'IUFM par l'État.



En effet, lors de la création de l'institut en 1991, tous les départements de l'académie, à l'exception de la Vienne, ont choisi de continuer à assurer la charge du fonctionnement et de la maintenance des bâtiments des Écoles normales et Écoles annexes qui leur appartenaient.

Loin de limiter leur intervention au simple entretien de leur patrimoine, les collectivités territoriales n'hésitent pas à investir de façon résolue dans des projets de rénovation et de restructuration des sites départementaux, qui représentent au total un montant de dépenses prévisionnelles de 7 à 9 MF chacun.

Il convient de noter, à ce propos, que l'institut a choisi de confier aux directeurs de site la responsabilité des relations avec les conseils généraux, la direction n'intervenant qu'en cas de difficultés importantes ou de projets particuliers. Cette situation, qui peut paraître dictée par un souci d'efficacité et qui est vraisemblablement appréciée des élus locaux, n'est cependant pas sans inconvénients. La "lisibilité" académique de l'institut s'en ressent et, dans ce domaine comme dans celui, précédemment évoqué, de l'organisation administrative des sites départementaux, le "modèle" hérité des anciennes Écoles normales rivalise encore avec l'installation de structures et de projets plus universitaires.

L'implication financière de l'État paraît bien moindre que celle des collectivités : la part de la dotation globale de décentralisation qu'il attribue à l'IUFM pour les locaux du site de la Vienne s'élève à 617 KF, soit environ 57 F par m<sup>2</sup>, et n'a jamais été réévaluée depuis la création de l'institut. La comparaison avec les subventions versées par les départements est éclairante : leur montant total s'élève en moyenne à 3,3 MF de 1996 à 1998, soit 143 F par m<sup>2</sup>. Ce constat, que l'on pourrait faire dans d'autres IUFM, puisque l'absence de revalorisation de la dotation globale de fonctionnement est une donnée nationale, doit cependant être nuancé : en effet, l'IUFM de Poitou-Charentes a bénéficié de façon non négligeable (à hauteur de 7,6 MF) des dispositions du plan d'urgence sur la sécurité des bâtiments mis en place en 1995-1996. Ces crédits ont permis de réaliser la mise en sécurité du site de la Vienne et financeront la restructuration des locaux des services centraux afin de les rendre plus fonctionnels.

Par ailleurs, le contrat de plan État-Région 2000-2006 prévoit de transférer le site départemental de la Vienne sur le campus universitaire de Poitiers. D'un montant de 50 MF, cette opération comprendra un volet commun avec l'université de Poitiers, sous la forme d'un Centre de production multimédia, qui pourrait d'ailleurs s'intégrer dans un projet plus vaste - avec le CRDP et en partenariat avec la Région - de création, en Poitou-Charentes, d'un Centre national de recherche technologique (CNRT) sur les industries de la connaissance.

L'installation du site de la Vienne sur le campus, qui renforcera le caractère universitaire de l'institut, est la preuve de la grande qualité des relations que l'IUFM a su établir avec l'université de Poitiers, ainsi que de l'appui résolu dont il bénéficie de la part du recteur et des collectivités territoriales, parties prenantes dans le financement de ce projet (Ville et Département, ce qui, pour ce dernier, témoigne d'une attention nouvelle portée à l'institut).

## 5 - CONCLUSION

Une situation financière en voie de redressement, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses, et notamment une plus grande rigueur dans la définition et le contrôle des services des enseignants ; une nouvelle répartition des tâches entre services centraux et sites départementaux : l'ensemble de ces éléments montre que l'IUFM de Poitou-Charentes est engagé dans un processus d'amélioration de sa gestion qui apparaît tout à fait positif.

Cependant, le rôle et la place des responsables - directeurs et gestionnaires - de site qui, pour l'instant, semblent n'avoir que peu évolué par rapport à l'organisation héritée des Écoles normales, doivent faire l'objet d'une définition qui permette d'affirmer sans ambiguïté le caractère académique de l'établissement.

Malgré une situation d'évidente sous-dotation tant dans le domaine des emplois de personnels enseignants et IATOS que sur le plan de ses crédits de fonctionnement, l'institut n'en dispose pas moins d'un environnement très favorable, avec lequel se sont établies des relations de confiance, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des universités ou du recteur-chancelier, dont l'appui constant mérite d'être souligné : la conjonction de ces facteurs doit permettre à l'institut de réussir la mutation qu'il a engagée.

CNE

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE POITOU-CHARENTES

FORMATION

ET

RECHERCHE



## I - L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

### 1 - PROFESSEURS DES ÉCOLES

La gestion des flux pour l'admission en 1ère année de formation fait l'objet, à l'IUFM de Poitou-Charentes, d'une réflexion approfondie et d'un engagement du potentiel humain (formateurs, personnels administratifs) extrêmement important pour traiter un enchaînement de procédures complexes et longues.

**L'approche quantitative.** Cet investissement sur l'admission est d'abord lié au problème posé par l'explosion des demandes d'admission, qui sont passées de 1 037 en 1991 à 2 900 en 1995 pour se stabiliser ensuite autour de 3 000, alors que le nombre de postes au concours demeure stable (environ 230 par an).

Considérant par ailleurs les capacités d'accueil, le nombre de formateurs, l'IUFM a décidé d'un effectif optimal de 1ère année correspondant à 3 recrutements pour 2 postes ouverts au concours.

**La visée du concours.** À partir de cet objectif numérique, les procédures de sélection se définissent pour l'essentiel en référence à la nature des épreuves du concours.

Le test en français et en mathématiques, qui permet d'éliminer 1/2 à 2/3 des candidats, préfigure les épreuves d'admission.

Il exige, pour des candidats provenant de cursus universitaires très divers, la maîtrise de savoirs qui anticipent sur les contenus de formation concernant les programmes de l'école et qui, notamment en français, demandent une connaissance du fonctionnement de la langue dont il n'est pas certain que l'on doive faire un pré-requis pour l'entrée en formation dans le cadre actuel de la réglementation.

La question de la relation aux universités pour définir la nature des enseignements de pré-professionnalisation se pose avec force.

Par ailleurs, l'objectif de polyvalence du métier nécessiterait que, tout en reconnaissant la place centrale de la langue française et des mathématiques, on cherche à mettre en valeur des éléments de culture scientifique et artistique, de connaissance des problèmes contemporains.

L'examen des dossiers valorise la rapidité des cursus universitaires par rapport aux expériences éducatives et contribue à minorer la présence de candidats scientifiques pour lesquels la probabilité d'obtention de la licence en 3 ans est plus faible que dans le cas de licences littéraires ou de sciences humaines.

L'entretien auquel sont conviés les mieux classés à l'issue du test et de l'examen du dossier évalue la clarté de l'expression, la capacité de réflexion et d'argumentation du candidat.

Ces compétences sont essentielles pour le métier ; à l'évidence, elles sont réinvesties au moment du concours, notamment au cours de l'épreuve orale d'admission.

Si cette dernière se déroule à partir d'une médiation concrétisée par le dossier, qui permet à la fois une délimitation du propos et une objectivation de la performance du candidat, à l'inverse l'entretien d'admission à l'IUFM se caractérise par le contraste entre la non définition de l'objet de l'entretien (culture générale, sans précision sur les supports et les thèmes) et le chiffrage rigoureux de critères de notation sur des compétences de personnalité, des capacités intellectuelles.

Cet effort de standardisation ne peut éviter une subjectivité des jurys et une disparité des appréciations.

Pour cette épreuve se pose également la question de ce qui est évaluable au regard d'une pré-professionnalisation, sans anticiper sur le concours lui-même.

**Visée du concours, visée du métier.** L'exercice de la polyvalence requiert, pour le professeur d'école, la capacité à jouer sur le clavier pluridisciplinaire, donc l'ouverture à d'autres champs, à partir de sa spécialisation universitaire.

Le travail effectué par l'IUFM de Poitiers sur l'admission ne traite pas de cette dimension, car l'examen du dossier ne prend pas en compte les éléments d'ouverture à d'autres champs disciplinaires dans le cadre de modules

optionnels du DEUG et de la licence : l'enchaînement des trois temps de la procédure empêche la maîtrise de la variable "nature du cursus universitaire" et supprime la possibilité d'accroître, de façon volontaire, la place des candidats provenant de cursus scientifiques.

De fait, ces candidats sont passés de 9,6 à 20%, à comparer aux 60% de candidats littéraires et 20% de candidats ventilés sur une pluralité d'origines.

Pour garantir l'exercice de la polyvalence au niveau d'une équipe, le rééquilibrage des origines disciplinaires est à poursuivre en repensant chacune des trois étapes.

**L'orientation des étudiants au sein des filières universitaires.** Le renforcement des liens en amont avec les universités, pour favoriser autant que possible l'orientation des étudiants à l'issue de l'enseignement secondaire vers des DEUG et des licences disciplinaires correspondant à des disciplines d'enseignement présentes à l'école primaire, est un axe de travail important.

En effet, à titre d'exemple, si l'on ne peut instaurer de filtrage pour des candidats issus des filières économique et sociale quand leur profil est satisfaisant, on doit néanmoins se préoccuper d'identifier les cursus universitaires les plus pertinents afin que les acquis disciplinaires des 3, voire 4, années d'université soient valorisés dans le métier. Faute de ce travail, le recrutement à bac + 3 n'a d'effet que sur des capacités générales (méthodes de travail...) et non sur l'approfondissement dans le domaine de spécialisation de la licence et sur les transferts vers d'autres champs disciplinaires qu'une formation personnalisée doit susciter.

C'est dans le cadre de cette identification des cursus les plus pertinents que peut prendre sens la création de licences "semi-pluridisciplinaires" qui seront un vivier intéressant pour l'IUFM et qui auront vocation à provoquer la réflexion sur les maquettes des autres licences, autour des options et d'une pré-professionnalisation préoccupée d'ouverture à d'autres domaines.

## 2 - PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

**Les effectifs de 1ère année (de 1995 à 1999).** Le nombre total d'étudiants admis en 1ère année à l'IUFM (tous concours du second degré confondus) a augmenté sensiblement de la rentrée 1995 à la rentrée 1997 (+ 18%). Depuis, une décrue qui affecte également l'université s'est amorcée, mais les effectifs de la rentrée 1999 restent supérieurs de près de 10% à ce qu'ils étaient en 1995.

Cette approche globale gomme toutefois la disparité des situations selon les filières : si le nombre d'étudiants a continué à augmenter jusqu'ici dans certaines filières (histoire-géographie, anglais...) la baisse régulière des effectifs dans les filières de l'enseignement technologique et professionnel est une source d'inquiétude pour les responsables de formation.

La stabilisation relative des effectifs à un peu plus de 900 ces 2 dernières années est, pour partie, liée au nombre de candidats admis à redoubler leur première année à l'IUFM, ce qui ne va pas sans susciter des interrogations chez ceux qui assurent la préparation aux concours concernés.

La gestion des flux d'étudiants ne semble pas poser de problème majeur : les deux partenaires co-responsables de cette 1ère année, IUFM et universités, fixent en commun les capacités d'accueil dans chacune des filières et lorsque des tensions conjoncturelles ont affecté une filière spécifique (STAPS, par exemple), elles ont été réglées en accord avec l'université concernée et avec les étudiants.

Dans certaines filières, les mêmes cours sont dispensés aux agrégatifs et aux étudiants préparant le CAPES ; les étudiants se présentant aux deux concours prennent une double inscription université/IUFM, ce qui leur permet de bénéficier de l'entraînement à l'oral de l'épreuve sur dossier et des autres entraînements aux épreuves écrites et orales du CAPES.

**La procédure d'admission en 1ère année.** Pour les filières du second degré, l'admission se fait essentiellement sur dossier (adéquation et rapidité du cursus, obtention d'une UV de pré-professionnalisation...), sauf pour la filière CPE qui recourt, en plus, à la fois à des tests écrits et à des entretiens qui préfigurent ceux du concours de recrutement.

La spécificité des cultures et des exigences disciplinaires se traduit par une prise en compte de critères particuliers qui, souvent, outrepassent les demandes légales : niveau maîtrise en physique-chimie et sciences de la vie et de la terre, expérience significative à l'étranger pour les filières de langues ou encore, selon les filières, la connaissance de l'environnement technologique, l'aptitude à la communication ou la motivation pour l'enseignement, évaluées lors d'un entretien.

Pour les filières ouvertes à la fois à Poitiers et à La Rochelle, la procédure et les critères utilisés sont identiques, mis en œuvre par une commission commune.

La procédure d'admission à l'IUFM, les critères privilégiés, ont indiscutablement favorisé la clarification des parcours conduisant aux métiers de l'enseignement ainsi que l'harmonisation des enseignements de pré-professionnalisation assurés par les différentes UFR, parfois en collaboration avec l'IUFM.

Les résultats obtenus aux concours de recrutement permettent d'affirmer : "*jusqu'à présent la politique d'admission conduite en PLC1 s'est révélée pertinente...*" (rapport d'évaluation interne).

## II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

### 1 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

**La définition de la formation.** Le plan de formation de l'IUFM de Poitiers fait l'objet d'une description à trois niveaux.

La maquette régionale, qui exprime les invariants du plan, s'appuie de façon forte sur les textes réglementaires. Elle indique la répartition horaire entre formation disciplinaire et formation générale, le détail des horaires par discipline et chapitre de la formation générale, les types de stage et leur répartition.

Ces éléments ne prédéterminent pas les modalités de formation et ne traduisent pas les préconisations nationales en dispositifs précis et en démarches.

Cette maquette régionale est publiée dans le projet d'établissement dont les destinataires sont les formateurs et dans le *Guide pour les professeurs des écoles* à destination des étudiants et stagiaires.

Les programmes de la 1<sup>ère</sup> année de formation à l'IUFM, valables pour l'académie, sont décrits dans une brochure : *Concours externe de recrutement des professeurs des écoles*. Cette brochure fait suite à une demande des inspections académiques. Son objectif est d'assurer aux candidats non inscrits à l'IUFM la connaissance de ce qui est traité en 1<sup>ère</sup> année. Elle déroule les contenus abordés dans chaque discipline et précise des références bibliographiques.

Il est à noter que la description pour la 1<sup>ère</sup> année est, au sens strict, un programme qui n'entre pas dans les modalités de formation.

Les modalités et les dispositifs de formation (modalité des stages de pratique accompagnée, personnalisation de la formation, modalités de préparation et de suivi des stages...) sont présentés dans des documents émanant de l'un ou l'autre centre, et sont éventuellement diffusés à l'ensemble de l'IUFM.

Ces documents vont au-delà de notes de mise en œuvre : ils définissent des stratégies, des dispositifs, des outils de travail, autrement dit les éléments structurants d'un plan de formation.

Dans un nombre non négligeable de cas, ils prennent la forme de lettres aux formateurs ou aux étudiants, exposant à la fois les principes et le détail d'organisation d'une action déterminée.

Il existe une référence académique précise qui devrait permettre l'organisation de la formation de manière convergente au niveau de l'établissement. Hormis pour les contenus de 1<sup>ère</sup> année, ce sont cependant des déclinaisons départementales, diverses et riches en initiatives, qui prévalent.

La volonté de cohérence et de cohésion de l'institut doit, à cette étape de développement, trouver matière pour, en organisant les échanges et la concertation entre centres, prendre des décisions sur des stratégies de formation validées et affichées comme modèles au niveau de l'établissement académique.

**Le pilotage de la formation.** Le travail de définition des objectifs d'un plan de formation précis pour l'ensemble de l'institut passe par une commission qui, à l'instar des départements disciplinaires et de formation générale, gagnerait à devenir un groupe permanent d'analyse de l'existant et de définition d'axes de cohérence, et implique aussi l'existence, pour l'ensemble de l'académie, d'une direction des études du premier degré, chargée de la mise en œuvre du plan.

La commission "Professorat des écoles" permettrait à la fois d'instruire les dossiers pour le CSP et, pour ce qui concerne le plan professorat des écoles, d'améliorer la cohérence entre les travaux des départements disciplinaires en proposant des problématiques transversales.

Elle gagnerait à être composée de façon pluri-catégorielle, et à faire une place suffisante aux formateurs de terrain et aux corps d'inspection.

**Le rapport au terrain.** Une semaine de stage de sensibilisation ouvre la formation.

Deux stages de 2 semaines en continu, l'un en cycle 1, l'autre en cycle 3, sont présentés comme le pivot de la préparation au concours (2ème volet des épreuves didactiques et épreuve orale professionnelle).

Selon les possibilités, ces stages ont lieu soit chez des maîtres d'accueil temporaires, soit chez des maîtres formateurs. Ils explorent quatre grandes familles d'objectifs : "observer", "s'informer", "agir" et "préparer les épreuves du concours". Les documents, divers selon les centres, à partir desquels des étudiants doivent structurer leur travail témoignent d'une préparation en amont et d'une volonté d'exploitation en aval.

Les équipes tireront profit d'une analyse comparée de ces documents dont certains (tableaux d'objectifs et tableaux de déroulement des stages), rassurants par leur exhaustivité et leur systématisme, risquent de donner une vision taylorienne de l'observation sans véritablement aider les étudiants. D'autres, comme les fiches de préparation au concours, ont le mérite de centrer l'observation sur les éléments pris en compte dans les épreuves (travaux d'élèves, documents...) et de demander un travail d'analyse. Ces fiches en elles-mêmes ne sont pas une aide à la pédagogie, elles doivent être accompagnées de fiches didactiques qui précisent les éléments observables majeurs, sur un thème d'une discipline. De telles fiches existent, en français notamment. Elles sont un élément déterminant pour assurer le lien entre enseignements didactiques et pratique de terrain. Enfin, les fiches "bilan" privilégient l'approche narrative de ce qui a été fait et ne suscitent pas assez l'identification des problèmes qui pourraient être traités au retour du stage.

L'appareillage conséquent d'accompagnement des stages permet de supposer l'existence d'une démarche d'alternance.

Pourtant, celle-ci n'est pas vécue assez consciemment par les étudiants, qui ne ressentent pas les stages comme un moment fort de la préparation au concours. L'immersion dans le "vrai" fait fortement obstacle à l'observation critique. La rencontre avec la classe provoque une sorte "d'aveuglement par le concret". Comme l'écrit le directeur de l'IUFM : *"Ceci conduit à s'interroger sur la croyance, par trop naïve, dans les vertus intrinsèques d'un contact consistant avec le terrain. En lui-même, et à lui seul, il semblerait qu'il ne puisse assurer les conditions d'une totale efficacité"*.

Les formateurs, pour leur part, disent manquer de temps pour maîtriser l'alternance dans sa globalité et pour y situer leurs interventions.

Cela pose plusieurs questions. La forme du stage en continu ne doit-elle pas évoluer vers une fragmentation qui permette de mieux piloter l'analyse ? Le rôle des IMF et leur information ne doivent-ils pas être accrus pour qu'ils puissent effectuer le travail d'aide à l'interprétation de l'observation spontanée ? Des dispositifs identifiés ne doivent-ils pas être mis en place, en formations disciplinaire et générale, pour une généralisation de la préparation des stages sous les aspects à la fois didactique et pédagogique ?

**La dimension professionnelle de la formation générale.** La formation générale s'organise autour de grandes rubriques, toutes fondamentales pour la formation au métier mais enseignées en "système fermé", ce qui ne facilite pas les transferts professionnels.

Un module "OAPE" (Observation et analyse de pratique d'enseignement) met en évidence l'ensemble des variables qui permettent de comprendre et d'organiser une situation d'enseignement.

La philosophie de l'éducation gagnerait à articuler le travail sur le savoir avec une didactique d'appui, et à poser le problème de l'autorité dans le cadre du module OAPE. La psychologie de l'éducation, elle, devrait aussi prendre appui sur l'analyse des situations pédagogiques afin d'éclairer les problèmes professionnels.

Cette formation représente un volume horaire de 104 heures. 20 heures de communication orale sont proposées facultativement. Les maîtres formateurs, les formateurs de formation générale conduisent ce module, présenté comme une préparation de stage.

Il faut souligner l'intérêt d'avoir un dispositif clairement professionnel qui se déroule en centre mais qui prend son sens dans un fort couplage à l'observation.

**La formation disciplinaire et didactique.** Elle concerne quatre disciplines : le français (100 heures), les mathématiques (90 heures), l'EPS (50 heures), les langues vivantes (40 heures facultatives pour les étudiants qui n'ont pas choisi une langue vivante en option). Elle est complétée par deux options (100 heures) et des compléments disciplinaires en français ou en mathématiques (24 heures).

Les contenus ont été définis par les départements disciplinaires sous la forme d'un programme. L'absence de fléchage d'un temps et d'objets pour un travail de relation avec l'observation de pratiques n'incite pas à la collaboration avec les maîtres formateurs, ressentie comme plus difficile à organiser qu'avant la création de l'IUFM.

**La personnalisation de la formation.** Le site de la Charente a mis en place une démarche qui implique l'étudiant dans la compréhension et la construction de son itinéraire de formation. Il associe l'analyse des représentations, les choix à opérer pour le concours, des bilans à différentes périodes qui visualisent les acquis et l'évolution de la formation.

Cette démarche, dans son objectif, est essentielle pour aider l'étudiant à établir les liens entre les différents aspects de sa formation. Au-delà des documents supports, elle ne vaut que par la mise en place de formes de tutorat, qui peuvent en 1ère année prendre en compte la préparation du dossier.

**Remarque d'ensemble.** Le vœu de lier fortement préparation au concours et professionnalisation se réalisera d'autant mieux que la forme des stages sera repensée, que les liens des enseignements didactiques et généraux avec des observations seront rendus plus perceptibles dans le cadre de dispositifs (TP, ateliers...) bien identifiés.

Ce travail dans la durée devrait apporter une réponse positive aux critiques des étudiants qui expriment leur sentiment de bachoter plus que d'amorcer une professionnalisation.

## 2 - LES RÉSULTATS AU CONCOURS

Le taux de réussite des PE1 est en baisse quasi constante depuis 1992. Cela s'explique, en Poitou-Charentes comme au plan national, par l'accroissement important et régulier des inscrits hors IUFM, le nombre d'inscrits IUFM restant, lui, constant. Sur six ans, ce taux est voisin de 57% et se situe au-dessus de la moyenne nationale.

Si l'on considère la "part de marché" prise par l'IUFM (nombre d'inscrits IUFM admis / nombre de postes pourvus au concours), l'IUFM de Poitou-Charentes est toujours au-dessus de la moyenne nationale, avec une valeur moyenne sur 6 ans de 67%.

Depuis cette année, afin de rendre le concours plus équitable, les services rectoraux des examens et concours ont demandé à un inspecteur pédagogique de présider la totalité du processus : organisation de fabrication et de choix de sujets (en dehors des enseignants de l'IUFM), organisation des jurys, commission d'harmonisation...

## 3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

L'affichage d'une volonté de professionnalisation et de polyvalence est forte dans le cadre d'une architecture générale de la formation qui associe des temps de pratique accompagnée dans les 3 cycles, des modules de cycle

couplés avec les stages de pratique accompagnée, des compléments disciplinaires et une formation générale pour partie commune, le stage en responsabilité en 2 fois 4 semaines et un accompagnement du mémoire professionnel.

**Les modules de cycle.** Ils disposent d'une quarantaine d'heures chacun, ventilées entre différentes disciplines, et de 10 heures de coordination disciplinaire

Dans une logique de progression et d'articulation avec la 1ère année, le module de cycle 2 est associé à 3 semaines de stage, alors que les 2 autres cycles abordés en 1ère année ne disposent que d'1 semaine.

Ce dispositif permet, en théorie, une approche synthétique des différents aspects de la formation par une spécification des formations didactiques sur un cycle, des pratiques pluridisciplinaires, un fléchage de certains aspects de la formation générale et une liaison nette entre connaissance, observations, réflexions.

Les descriptifs de ces modules de cycle n'ont été accessibles ni au niveau des centres, ni au niveau de l'IUFM. Un travail de mise en commun et d'analyse des éléments essentiels de ce dispositif serait nécessaire dans le cadre d'une formation de formateurs pour préciser le lien entre les approches didactiques rencontrées en module et les compléments de formation suivis hors module. Il permettrait de mettre en évidence les conditions de pratiques pluridisciplinaires et de faire le point sur les modalités du stage (le site de la Vienne fait évoluer le stage en continu vers des périodes filées).

**La formation disciplinaire et didactique.** Elle bénéficie d'un total de 330 heures réparties sur l'ensemble des disciplines. À la différence de la 1ère année, aucun descriptif des contenus et des démarches de formation n'est accessible.

Pour permettre, du côté des stagiaires, des choix dans le cadre de la personnalisation des parcours et pour dégager, du côté des formateurs, des principes organisateurs d'une formation de 2ème année centrée sur l'exercice du métier, il serait souhaitable que des descriptifs de modules didactiques soient réalisés.

La notion de création d'outils d'enseignement est importante, l'échange entre disciplines permettrait d'en envisager la diversité des formes.

**La formation générale.** Elle bénéficie de 120 heures réparties en 4 modules obligatoires de 12 heures, d'un module intégré aux modules de cycle, de 4 modules optionnels dans le cadre des formations communes et d'un module facultatif.

Compte tenu de la volonté de professionnalisation et de la nature de la formation en 2ème année, il faut s'interroger sur la pertinence de consacrer 48 heures à des modules de philosophie, psychologie, sociologie de l'éducation en système clos, selon des formes qui sont une trop simple importation des contenus universitaires. On peut situer les connaissances dans leur contexte en les articulant aux stages (et, à titre d'exemple, aux modules de cycle) pour qu'ils soient effectivement des réponses aux questions surgies de la conduite de classe.

L'opération "la main à la pâte" concerne des écoles des Deux-Sèvres et de la Vienne. L'IUFM a réorienté les contenus des enseignements scientifiques (SVT et physique-technologie) en PE2, dans ces sites, pour la soutenir. Le CNE regrette que cet apprentissage scientifique ne prenne pas encore plus de place dans la formation.

L'objectif de finaliser la formation générale autour du pôle de la classe, énoncé dans le plan 1999-2000, est, en un sens, essentiel. Cela signifie tout à la fois que les formateurs de formation générale articulent leur travail avec les stages et la didactique, et que les formateurs de didactique ont compétence à intervenir en formation générale.

Cette finalisation d'une partie de la formation générale sur le pôle de la classe permettra de dégager, en complément, un pôle autour de la compréhension de l'institution.

**La personnalisation de la formation.** Elle prend d'un site à l'autre des formes variées dont la confrontation permettrait de dégager une synthèse et un modèle académique de référence.

Le parcours personnalisé développé en Charente est centré sur l'aide à la prise de conscience, par le stagiaire, des objectifs qu'il a à atteindre, de ceux qu'il a atteints en relation avec le référentiel de compétences défini par le Ministère. On le voit avec intérêt mettre l'accent sur la nécessaire implication de la personne.

Les parcours de formation organisés dans la Vienne insistent sur le choix d'itinéraires proposés par l'institution à partir d'une "périodisation" de l'année qui autorise deux emplois du temps. Ils sont déterminés par l'ordre des stages de pratique accompagnée (cycles 1.2.3 ou cycles 2.3.1) et les modalités d'organisation des stages (groupés ou filés). L'ordre des stages en responsabilité est défini en conséquence. Cette organisation peut faciliter le rapport au terrain pour le mémoire professionnel.

Les groupes de tutorat sont un soutien nécessaire à la personnalisation des parcours.

Ils permettent à la fois d'informer les stagiaires et de leur faire prendre conscience des attentes de l'institution (référentiel de compétences) et d'individualiser l'année de formation par le choix du terrain de stage le plus adéquat, voire le choix des activités qui se dérouleront lors du stage.

Le choix du sujet de mémoire est pris en charge par les groupes de tutorat.

L'ensemble de ces démarches est important, car il permet de piloter le mode de rapport au terrain en fonction des besoins du stagiaire.

#### **La validation de la formation**

**Le stage en responsabilité.** Le site de la Charente-Maritime a produit un certain nombre de documents sur le stage en responsabilité qui, s'ils sont partagés par les autres sites, garantissent une nécessaire harmonisation. Sont à noter la pertinence du cahier des charges pour le stagiaire, du guide d'observation pour les équipes, de la grille d'évaluation, qui concrétisent sous des formes objectives les attentes des formateurs et des formés.

**Le contrôle continu.** Le site de la Charente a produit un document qui indique brièvement les contenus abordés dans les enseignements disciplinaires et les modalités d'évaluation. Sa dimension professionnelle est à remarquer (production d'outils pour la classe).

Selon le site auquel ils appartiennent, les stagiaires indiquent ne pas avoir les mêmes informations sur le contrôle continu.

Sur ce sujet, l'absence d'une harmonisation académique introduit de la disparité pour la validation terminale et peut affaiblir l'intérêt pour les enseignements didactiques dès lors que leur validation, à la différence de celle du stage et du mémoire, est aléatoire.

**Le mémoire professionnel.** Les textes le concernant sont très généraux. Ils laissent la place à une grande diversité d'attitudes de la part des formateurs. Les stagiaires soulignent la difficulté d'articuler le thème du mémoire et les stages de terrain. Cela pourrait être résolu par l'organisation de périodes courtes, sur le terrain, dédiées au mémoire.

Sur la question de la validation, qui est à considérer comme l'une des expressions des modalités de la formation, un travail académique est nécessaire pour en définir complètement les contenus et les critères.

#### **4 - REMARQUES D'ENSEMBLE SUR LES FORMATIONS INITIALES**

**Les formateurs de terrain.** Une circulaire ministérielle a redéfini les rôles des formateurs de terrain. Leur intervention dans les différentes formations didactiques et générales est déterminante dans la perspective d'une professionnalisation. En la matière, l'UJFM doit préciser les objectifs pour optimiser leur apport et envisager la complémentarité avec les maîtres d'accueil temporaires.

L'accueil des étudiants de 1<sup>ère</sup> année dans la classe des maîtres formateurs ne peut plus être une priorité : ceux-ci ne sont plus assez nombreux face à l'augmentation du nombre de ceux-là. Les stages de 1<sup>ère</sup> année doivent pouvoir être organisés chez les maîtres d'accueil temporaires.

L'accueil des stages de pratique accompagnée de 2ème année, s'il s'articule effectivement avec des interventions dans le module de cycle, est une contribution importante car il s'agit de préparer le stage en responsabilité.

Les visites chez les maîtres d'accueil et lors du stage en responsabilité sont également une mission essentielle.

La participation aux formations didactiques, aux modules de formation générale, dont l'OAPE, est déterminante et nécessite la mise en place de dispositifs identifiables.

L'information des directeurs d'école annexe et des IMF, leur intégration aux équipes de formateurs sont à construire autour de tâches précises, leur appartenance aux départements de formation est nécessaire. Une formation continue qualifiante au plan universitaire est à élaborer.

Les initiatives d'information et de formation des maîtres d'accueil temporaires sont très pertinentes.

**La formation à la maternelle.** Elle est reconnue par tous comme insuffisante. Elle ne dispose pas d'un vivier de formateurs identifiés. La recherche et la formation de formateurs dans le cadre d'un groupe académique pluri-catégoriel peuvent construire des compétences et déterminer les axes et les contenus de formation.

**La visée de la polyvalence.** Le plan de formation actuel, s'il a le souci très positif de bien couvrir les trois cycles de l'école, n'aborde pas la polyvalence du point de vue de la diversité de maîtrise des disciplines compte tenu du cursus antérieur des étudiants. Il dispense à chacun la même formation disciplinaire.

Une réflexion pourrait porter sur une diversification permettant des renforcements dans les secteurs de moindre maîtrise et des approfondissements didactiques dans les domaines de spécialité. Cette démarche rendrait nécessaire une analyse des savoirs disciplinaires.

**Conclusion.** Les bons résultats au concours, la rareté des cas d'inadaptation conduisant au licenciement ou à la démission démontrent que l'investissement mis en œuvre par l'IUFM pour choisir ses futurs étudiants est efficace.

Présentant une excellente formation de professeur des écoles, l'établissement doit être en mesure de concrétiser les principes généraux annoncés pour 1999-2000, plus particulièrement la professionnalisation accrue des formations disciplinaires et générales et l'affinement de la démarche d'alternance.

Mais le CNE pense que des dispositions organisationnelles devront être prises. Essentiellement du domaine du management, elles devraient comporter au moins la mise en place, d'une part, d'une commission "Professorat des écoles" auprès du CSP pour définir les objets de travail académiques, d'autre part, du côté de l'exécutif, d'une direction des études pour le 1er degré, pour suivre la mise en œuvre du plan et assurer le lien avec le CSP.

Il faudrait alors prévoir l'organisation, à partir des axes définis par la commission "Professorat des écoles", d'un plan de formation de formateurs et de "recherche action" sur les pratiques et les dispositifs de formation qui permette des échanges sur la diversité des expériences.

La présentation au CSP du résultat du travail académique permettrait ainsi l'affichage de modèles de référence précis et partagés.

Le CNE note avec satisfaction que la formation à l'IUFM de Poitou-Charentes propose systématiquement des stages de pratique accompagnée dans les trois cycles.

### III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DE LYCÉE ET COLLÈGE

#### 1 - LA FORMATION EN PREMIÈRE ANNÉE

Elle est tout entière pilotée par les concours et les exigences des différentes épreuves.

Les universités assurent, avec l'appui éventuel d'enseignants de l'IUFM, la responsabilité de la préparation aux épreuves dites "académiques", l'IUFM étant plus largement impliqué dans la préparation de l'épreuve sur dossier.

Le volume horaire consacré à la première série d'épreuves est de 400 heures pour les CAPES littéraires, de 550 heures pour le CAPEPS, de 400 à 550 heures pour les CAPET, de 450 à 500 heures pour les CAPLP2, de 515 heures auxquelles s'ajoutent 84 heures de stage pour le CAPES de Documentation, de 365 heures auxquelles s'ajoutent 4 semaines de stage pour le concours CPE.

Les étudiants bénéficient de 50 heures de TD pour préparer l'épreuve sur dossier et de 30 à 50 heures de simulation d'oral.

À cette préparation stricte des différentes épreuves s'ajoutent deux éléments de formation organisés par l'IUFM :

- un stage de 1 à 2 semaines en établissement et en classe (collège, lycée) dont la durée dépend de la possession de l'UV de pré-professionnalisation ; dans certaines filières, les étudiants titulaires d'UV peuvent être dispensés de stage ;
- une conférence de 3 heures sur la dimension civique de la fonction d'enseignant, qui s'adresse à des groupes pluridisciplinaires et fournit aux étudiants des points d'appui pour affronter la dernière évolution de l'épreuve sur dossier.

**Les résultats aux concours.** Ils sont globalement très satisfaisants. L'IUFM de Poitou-Charentes occupe, en effet, le deuxième rang si l'on prend en compte la moyenne des taux de succès à l'ensemble des concours du second degré sur une période de 6 ans (1992-1998). Toutes les filières scientifiques sont particulièrement performantes. Cette qualité d'ensemble va toutefois de pair avec des résultats régulièrement très faibles dans certaines filières (CAPES de Documentation, par exemple), voire nuls (CAPES de Philosophie et CAPES de Sciences économiques et sociales) ou en baisse dans des filières de l'enseignement technique ou professionnel (CAPLP2 de Lettres-Histoire et de Lettres-Anglais). La finesse des analyses faites, filière par filière, l'importance accordée aux "concours voisins" lorsqu'ils existent (en particulier pour les CAPET et CAPLP2), montrent l'investissement important réalisé par l'IUFM, en collaboration avec l'université, pour assurer aux étudiants les meilleures chances de réussite.

**Conclusion.** Les collaborations établies entre l'IUFM et les universités de rattachement assurent aux étudiants les conditions d'une préparation de qualité aux concours. Toutefois, l'un des objectifs assignés aux IUFM lors de leur création concernait l'introduction d'une dimension professionnelle dès la 1ère année. Celle-ci est faiblement affirmée à l'IUFM de Poitou-Charentes et, même si cela ne gêne pas la réussite aux concours tels qu'ils sont, il convient sans doute de s'interroger sur la préparation des étudiants à la prise en main de la classe et au début d'exercice du métier dès la rentrée suivante en cas de succès. Le déroulement des cours de 1ère année, presque exclusivement dans les locaux de l'université en raison de l'inadaptation de ceux de l'IUFM, inscrit très logiquement les concours dans la poursuite d'un cursus universitaire, en minorant fortement leur fonction de recrutement pour l'exercice d'un métier de l'enseignement.

Il semble enfin souhaitable que, dans un certain nombre de filières, la relation soit mieux assurée entre responsables des préparations aux concours et départements de formation de l'IUFM.

## 2 - LA FORMATION EN DEUXIÈME ANNÉE

Les inspecteurs pédagogiques, avec les services rectoraux, organisent fin août l'implantation des stagiaires et la désignation des conseillers pédagogiques tuteurs. Ils désignent personnellement les maîtres d'accueil du stage de pratique accompagnée.

L'année est centrée sur l'acquisition et l'affinement des compétences professionnelles. Elle comprend réglementairement des journées disciplinaires, des journées de formation générale, un stage en responsabilité, des stages de pratique accompagnée et la réalisation d'un mémoire professionnel.

Les journées disciplinaires (120 heures sur 22 journées) sont placées sous la responsabilité et l'autorité des inspecteurs pédagogiques. La formation est assurée par des enseignants du second degré suggérés par les inspecteurs pédagogiques et par quelques enseignants de l'IUFM. La formation est centrée sur la didactique de chaque discipline, mais n'exclut pas des compléments scientifiques. Ces journées ont lieu essentiellement à Poitiers, dans les locaux de l'IUFM.

Les journées de formation générale ont lieu au plus près des affectations du stage en responsabilité, dans les locaux des sites départementaux de l'IUFM. Le volume horaire est de 96 heures, réparties sur 21 journées. La

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1998-1999 (session 1999)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **
<b>1er degré</b>										
Professeur des écoles	9 750	48 840		357	9 750		169	20,0%		47,3%

2nd degré

CAPES

	Postes au concours	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **
Philosophie	60	2 453	843	20	60	26	0	2,4%	3,1%	0,0%
Lettres classiques	370	701	342	9	370	202	5	52,8%	59,1%	55,6%
Lettres modernes	1 150	6 844	3 592	51	1 150	704	18	16,8%	19,6%	35,3%
Sciences économiques et sociales	60	1 025	353	6	60	38	0	5,9%	10,8%	0,0%
Histoire-Géographie	845	8 972	4 793	131	845	546	8	9,4%	11,4%	6,1%
Allemand	240	1 355	750	11	216	162	7	15,9%	21,6%	63,6%
Anglais	1 270	6 030	3 271	72	1 067	682	18	17,7%	20,8%	25,0%
Espagnol	560	4 148	1 737	37	560	363	6	13,5%	20,9%	16,2%
Italien	42	633	282	18	42	28	2	6,6%	9,9%	11,1%
Mathématiques	945	7 523	3 216	83	945	475	17	12,6%	14,8%	20,5%
Physique et Chimie	600	4 416	1 980	61	600	428	17	13,6%	21,6%	27,9%
Physique et Électricité appliquée	85	510	215	11	85	57	1	16,7%	26,5%	9,1%
Sciences de la vie et de la terre	560	3 940	1 109	65	560	368	23	14,2%	33,2%	35,4%
Éducation musicale et Chant choral	287	639	426	22	287	227	11	44,9%	53,3%	50,0%
Documentation	120	1 727	721	28	120	92	0	6,9%	12,8%	0,0%

<b>CAPEPS</b>	1 050	5 512	2 893	105	1 050	725	37	19,0%	25,1%	35,2%
---------------	-------	-------	-------	-----	-------	-----	----	-------	-------	-------

<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	450	9 238	1 243	32	450	202	14	4,9%	16,3%	43,8%
---	-----	-------	-------	----	-----	-----	----	------	-------	-------

CAPET

Génie mécanique <i>option construction</i>	95	443	192	16	95	63	0	21,4%	32,8%	0,0%
Génie civil <i>option équipement technique et énergie</i>	20	64	16	8	14	5	3	21,9%	31,3%	37,5%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	42	309	133	8	42	31	2	13,6%	23,3%	25,0%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	75	319	173	5	75	60	4	23,5%	34,7%	80,0%
Technologie <i>toutes options</i>	350	768	471	34	350	287	23	45,6%	60,9%	67,6%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	52	547	218	4	52	35	1	9,5%	16,1%	25,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	86	1 136	409	13	86	53	4	7,6%	13,0%	30,8%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	58	722	273	10	58	36	0	8,0%	13,2%	0,0%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	365	3 444	1 556	21	365	247	7	10,6%	15,9%	33,3%
Lettres / Histoire	350	3 713	1 110	16	350	170	1	9,4%	15,3%	6,3%
Anglais / Lettres	290	2 810	784	9	290	133	0	10,3%	17,0%	0,0%
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	75	360	184	2	75	47	0	20,8%	25,5%	0,0%
Biotechnologie <i>option santé, environnement</i>	65	299	95	21	65	49	11	21,7%	51,6%	52,4%
Comptabilité et bureautique	100	1 077	361	5	100	63	1	9,3%	17,5%	20,0%
Vente	155	933	317	3	155	79	1	16,6%	24,9%	33,3%

\* : tous candidats (IUFM + libres) - \*\* : candidats IUFM

## Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 2 - 1997-1998 (session 1998)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **
<b>1er degré</b>										
Professeur des écoles	8 914	46 602		362	8 914		162	19,1%		44,8%

## 2nd degré

## CAPES

Philosophie	130	2 618	917	31	130	58	0	5,0%	6,3%	0,0%
Lettres classiques	400	635	343	10	366	214	8	57,6%	62,4%	80,0%
Lettres modernes	1 200	6 784	3 592	66	1 200	736	16	17,7%	20,5%	24,2%
Sciences économiques et sociales	70	1 627	599	13	70	45	0	4,3%	7,5%	0,0%
Histoire-Geographie	900	9 095	4 849	114	900	557	10	9,9%	11,5%	8,8%
Allemand	305	1 557	877	23	212	135	1	13,6%	15,4%	4,3%
Anglais	1 700	6 453	3 440	64	1 074	721	12	16,6%	21,0%	18,8%
Espagnol	500	3 809	1 677	44	500	315	9	13,1%	18,8%	20,5%
Italien	45	666	306	12	45	27	1	6,8%	8,8%	8,3%
Mathématiques	1 050	7 920	3 354	87	1 050	588	12	13,3%	17,5%	13,8%
Physique et Chimie	550	5 061	2 152	69	550	386	21	10,9%	17,9%	30,4%
Physique et Electricité appliquée	120	719	289	18	120	81	7	16,7%	28,0%	38,9%
Sciences de la vie et de la terre	470	3 637	1 019	52	470	291	20	12,9%	28,6%	38,5%
Éducation musicale et Chant choral	289	623	403	14	209	152	6	33,5%	37,7%	42,9%
Documentation	100	1 774	772	32	100	76	4	5,6%	9,8%	12,5%

<b>CAPEPS</b>	<b>1 060</b>	<b>4 513</b>	<b>2 567</b>	<b>113</b>	<b>1 060</b>	<b>783</b>	<b>43</b>	<b>23,5%</b>	<b>30,5%</b>	<b>38,1%</b>
---------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	------------	-----------	--------------	--------------	--------------

<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	<b>450</b>	<b>9 243</b>	<b>1 330</b>	<b>33</b>	<b>450</b>	<b>213</b>	<b>11</b>	<b>4,9%</b>	<b>16,0%</b>	<b>33,3%</b>
---	------------	--------------	--------------	-----------	------------	------------	-----------	-------------	--------------	--------------

## CAPET

Génie mécanique <i>option construction</i>	120	514	199	26	120	72	8	23,3%	36,2%	30,8%
Génie civil <i>option équipement technique et énergie</i>	80	83	20	10	17	5	3	20,5%	25,0%	30,0%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	65	448	169	9	65	42	1	14,5%	24,9%	11,1%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	86	383	194	6	85	69	4	22,2%	35,6%	66,7%
Technologie <i>toutes options</i>	375	986	650	39	375	321	17	38,0%	49,4%	43,6%
Economie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	55	621	271	5	54	28	2	8,7%	10,3%	40,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	95	1 429	497	15	97	64	2	6,8%	12,9%	13,3%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	64	891	337	9	64	44	1	7,2%	13,1%	11,1%

## CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	365	4 344	1 722	27	365	236	8	8,4%	13,7%	29,6%
Lettres / Histoire	345	3 938	1 117	25	345	154	2	8,8%	13,8%	8,0%
Anglais / Lettres	305	3 030	897	14	305	146	2	10,1%	16,3%	14,3%
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	85	437	197	3	85	55	2	19,5%	27,9%	66,7%
Biotechnologie <i>option santé, environnement</i>	70	275	76	17	57	37	6	20,7%	48,7%	35,3%
Comptabilité et bureautique	120	1 359	467	7	121	68	2	8,9%	14,6%	28,6%
Vente	160	1 130	372	5	160	102	3	14,2%	27,4%	60,0%

\* : tous candidats (IUFM + libres) - \*\* : candidats IUFM

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes au concours	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
		France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **	France nat. *	France IUFM **	Poitiers IUFM **
<b>1er degré</b>										
Professeur des écoles	8 497	46 058		364	8 497		168	18,4%		46,2%

2nd degré

CAPEs

Philosophie	180	2 437	831	26	180	74	0	7,4%	8,9%	0,0%
Lettres classiques	500	644	377	10	399	252	4	62,0%	66,8%	40,0%
Lettres modernes	1 385	6 851	3 721	61	1 382	905	16	20,2%	24,3%	26,2%
Sciences économiques et sociales	1 020	9 274	4 939	27	971	600	0	10,5%	12,1%	0,0%
Histoire-Géographie	1 040	2 125	866	111	1 040	67	14	48,9%	7,7%	12,6%
Allemand	360	1 581	805	15	189	108	1	12,0%	13,4%	6,7%
Anglais	2 000	6 929	3 797	63	1 101	740	17	15,9%	19,5%	27,0%
Espagnol	400	3 237	1 718	32	400	237	3	12,4%	13,8%	9,4%
Italien	45	866	306	11	45	19	1	5,2%	6,2%	9,1%
Mathématiques	1 154	8 192	3 656	55	1 154	703	16	14,1%	19,2%	29,1%
Physique et Chimie	612	5 477	2 224	48	612	416	19	11,2%	18,7%	39,6%
Physique et Electricité appliquée	180	817	308	20	180	109	8	22,0%	35,4%	40,0%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 193	948	51	370	228	15	11,6%	24,1%	29,4%
Éducation musicale et Chant choral	359	599	373	15	266	193	6	44,4%	51,7%	40,0%
Documentation	100	1 889	838	31	100	67	1	5,3%	8,0%	3,2%
<b>CAPEs</b>	<b>1 060</b>	<b>3 961</b>	<b>2 316</b>	<b>74</b>	<b>1 060</b>	<b>805</b>	<b>37</b>	<b>26,8%</b>	<b>34,8%</b>	<b>50,0%</b>
<b>Conseiller Principal d'Éducation</b>	<b>400</b>	<b>8 654</b>	<b>1 354</b>	<b>36</b>	<b>400</b>	<b>177</b>	<b>8</b>	<b>4,6%</b>	<b>13,1%</b>	<b>22,2%</b>

CAPET

Génie mécanique <i>option construction</i>	135	553	291	23	135	105	9	24,4%	36,1%	39,1%
Génie civil <i>option équipement technique et énergie</i>	23	76	16	9	16	6	5	21,1%	37,5%	55,6%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	95	527	228	18	95	72	6	18,0%	31,6%	33,3%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	130	457	236	6	130	105	3	28,4%	44,5%	50,0%
Technologie <i>toutes options</i>	380	960	623	39	380	330	24	39,6%	53,0%	61,5%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	55	769	375	4	55	41	0	7,2%	10,9%	0,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	95	1 823	656	17	95	61	2	5,2%	9,3%	11,8%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	64	1 144	491	11	64	43	2	5,6%	8,8%	18,2%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	450	4 152	1 609	22	450	300	6	10,8%	18,6%	27,3%
Lettres / Histoire	420	3 542	1 044	35	420	206	7	11,9%	19,7%	20,0%
Anglais / Lettres	375	3 119	913	13	375	162	3	12,0%	17,7%	23,1%
Génie électrique <i>option électrotechnique et énergie</i>	90	439	220	3	90	53	1	20,5%	24,1%	33,3%
Biotechnologie <i>option santé, environnement</i>	60	322	81	17	41	33	4	12,7%	40,7%	23,5%
Comptabilité et bureautique	120	1 537	569	6	120	91	1	7,8%	16,0%	16,7%
Vente	160	1 279	529	2	160	116	1	12,5%	21,9%	50,0%

\* : tous candidats (IUFM + libres) - \*\* : candidats IUFM

formation générale a pour fonction de théoriser les pratiques d'enseignement. Elle propose quatre modules de douze heures, obligatoires, qui ont pour objectif une connaissance plus approfondie du système éducatif, des enfants et des adolescents, des conditions sociales de l'enseignement et des valeurs à transmettre. Quatre modules optionnels de douze heures, organisés en commun avec les PE2, sont à choisir dans deux blocs, "culture et savoir" et "langue et communication". Certains sont transdisciplinaires (éducation à l'environnement, à la citoyenneté, à la santé, connaissance de l'Europe), d'autres sont inter-degré.

La validation de la formation générale a été décidée par le CSP de l'IUFM le 11 mai 1998. Chaque stagiaire doit préparer un rapport de trois pages argumenté sur son parcours personnel, ses choix de modules de formation générale, l'évolution de sa représentation du métier d'enseignant, les divers apports de la formation générale, les compétences acquises au cours de son parcours en formation générale, les besoins éprouvés en formation continue. La soutenance orale se fait en présence d'un représentant du département de la formation générale, ce qui permet un échange fructueux avec les formateurs disciplinaires sur les divers aspects de la formation dont a bénéficié le stagiaire. Elle donne lieu à une évaluation, selon une grille dont les critères, fixés l'an dernier et reconduits pour 1999-2000, ont été communiqués aux stagiaires cette année à la mi-mars (trop tard au gré des stagiaires qui, à Niort, ne la connaissaient pas encore au jour de la visite du CNE) : capacité à communiquer, à argumenter, cohérence du parcours présenté, pertinence par rapport aux attentes institutionnelles. Des PLC2 contestent cette formule. Ils redoutent que leurs critiques ne les desservent lors de la validation.

Le stage en responsabilité (4 à 6 heures par semaine, toute l'année) s'effectue dans une ou deux classes en collège ou en lycée. Chaque professeur stagiaire reçoit deux "visites-conseil" des tuteurs qui encadrent la formation disciplinaire.

C'est à la demande expresse de l'inspecteur général, correspondant académique, que les inspecteurs pédagogiques ne participent plus aux visites des stagiaires, ce qu'ils regrettent. Le principe des stages en responsabilité suscite peu de réactions précises de la part des stagiaires, qui apprécient cette pratique et la considèrent comme un précieux support concret de leur formation. Quelques-uns trouvent excessif le volume horaire hebdomadaire en présence des élèves, d'autres regrettent leur éloignement du site (ou d'une université) et le temps perdu en trajet. Ils trouvent dans l'ensemble un bon accueil et de bons conseils auprès de leur tuteur.

La semaine à temps plein, qui intervient en mai-juin, une fois acquise la titularisation, rallie tous les suffrages des stagiaires rencontrés : ils voudraient la voir multipliée dans les divers types d'établissement et devant des publics variés (à la place de la rédaction du mémoire professionnel) : cette semaine en responsabilité offre aux stagiaires cette immersion à laquelle ils tiennent tant.

Des stages de pratique accompagnée dans une autre classe que celles du tuteur permettent aux stagiaires de voir d'autres pratiques dans les classes "banales" ou plus difficiles. Ces stages sont courts : entre 20 et 30 heures au total. Chaque séance est suivie d'un entretien de synthèse avec le professeur d'accueil.

L'IUFM a instauré un module intitulé "la semaine élève". Placée début octobre, cette expérience existe depuis 1996 pour permettre, à partir de l'observation des élèves d'une classe, en continu pendant une semaine dans un établissement, de recueillir et de structurer des matériaux utiles à la formation générale et disciplinaire : le stagiaire peut ainsi saisir et faire évoluer sa pratique professionnelle en l'insérant dans sa globalité. Il peut aussi appréhender l'inter- et la trans-disciplinarité des programmes et les aspects multiples du métier. Le département de la formation générale a conçu une grille détaillée de champs d'observation possibles et demande aux stagiaires un bilan de la semaine, qui sera exploité sur chaque site avec les formateurs.

Le jugement des stagiaires est très largement positif. Les seules réserves, d'ailleurs contradictoires, portent sur la date du stage (début octobre) : certains préféreraient la semaine de la rentrée pour mieux mesurer les problèmes posés par le démarrage de la classe (et pour se rendre compte s'ils sont "faits" ou non pour le métier d'enseignant) ; d'autres préféreraient que ce stage prenne place à la fin des premiers conseils de classe du premier trimestre, pour mesurer l'impact des mises au point nécessaires.

Le sujet du mémoire professionnel est choisi à la mi-novembre, conjointement par le professeur stagiaire et son tuteur qui l'aidera dans la réalisation de son travail. Ensuite la commission de validation entérine (ou non) ce choix. La date du choix est contestée par les stagiaires qui estiment n'avoir pas assez de recul, au bout de deux mois, pour dominer leurs expériences pédagogiques, et n'avoir alors reçu aucune formation sérieuse au mémoire. La remise du mémoire à la mi-avril leur paraît également trop précoce.

L'IUFM est conscient de ces problèmes et trouve que trop souvent le mémoire tend à prendre la forme d'un rapport d'activités et non d'une réflexion sur une pratique. Il souhaite que certains puissent tirer leur substance de l'actualité immédiate et qu'une coordination attentive par des enseignants permette d'éviter toute répétition des sujets. Il affirme que, contrairement à ce qui est écrit dans le précédent plan de formation, il n'y a jamais copie d'un mémoire rédigé une précédente année. Tous sont archivés et les meilleurs d'entre eux dans chaque discipline sont mis à la disposition des stagiaires pour les aider à discerner ce que l'on attend d'eux. Certains départements choisissent chaque année l'un de ces rapports, que son auteur présente devant tous les stagiaires... après la validation.

Le CNE s'est fait communiquer deux mémoires parmi les meilleurs correspondant à la discipline lettres, l'un concernant une classe de cinquième, l'autre une classe de première : ils correspondent à ce qu'on peut attendre d'un travail auquel le stagiaire doit consacrer 70 à 100 heures. Le CNE a noté un aspect scolastique dans cet exercice, ce que les stagiaires expriment d'ailleurs beaucoup plus brutalement pour souligner le fâcheux divorce entre les conceptions de formateurs d'origine et de culture différentes.

Les inspecteurs pédagogiques suivent de près la formation au mémoire professionnel (formation théorique, aide au choix du sujet et des problématiques, aide à la désignation des directeurs). Régulièrement invités à la commission de validation des sujets, ils y participent sans voix délibérative, de façon à aider par leur connaissance des ressources académiques.

Une très faible proportion d'agrégés stagiaires prépare un mémoire.

Le directeur de mémoire, qui peut n'avoir reçu aucune formation à cet exercice, peut être un universitaire exerçant ou non à l'IUFM, un professeur de lycée, un responsable d'entreprise pour les disciplines technologiques ou professionnelles.

### **3 - VALIDATION**

La validation prend en compte, réglementairement, les trois éléments de la formation : les rapports de stage en responsabilité, le mémoire et l'assiduité aux modules de formation générale. Cette validation globale est prononcée par un jury, organisé par l'IUFM, sous la présidence d'un inspecteur général, responsable de zone académique. Ce jury indique les redoublements ou les réorientations éventuels. Cela ne concerne qu'un très faible pourcentage de PLC2 (autour de 2,5%).

## **IV - LA FORMATION GÉNÉRALE ET COMMUNE**

### **1 - CONTENUS ET SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION GÉNÉRALE ET COMMUNE**

L'architecture du dispositif repose en 1999-2000 sur un tronc commun associant trois volets de base interdisciplinaires d'un égal volume de 24 heures : l'institution scolaire ; la pratique professionnelle dans la classe et dans l'établissement ; l'élève et l'enseignant.

Le stagiaire doit choisir deux modules de douze heures parmi les suivants : TICE ; Culture artistique et esthétique ; Éducation à l'environnement ; Connaître les livres pour la jeunesse ; Culture scientifique et technique ; Éducation à la santé ; Apprendre à lire les médias ; Le langage dans l'acquisition des connaissances ; La dimension européenne de l'éducation ; L'École dans la diversité des cultures ; Modules de site ; Stage à l'étranger ou stage en zone sensible dans l'académie ou stage en zone difficile dans une autre académie.

Enfin il peut suivre un séminaire facultatif de 16 heures au choix parmi : Philosophie et éducation ; Quelle école dans une société d'information et de communication ? ; L'autorité ; La collaboration enseignants-parents.

L'IUFM considère que ce large éventail donne aux stagiaires la possibilité de construire librement leur parcours de formation : permettant de comprendre la philosophie du plan de formation et de choisir des modules en fonction des goûts, des attentes, des besoins et aussi des acquis antérieurs de chacun, il favorise une démarche pédagogique de projet. L'IUFM reconnaît qu'il existe trop de modules facultatifs, dont certains ne correspondent ni aux intérêts, ni aux besoins de futurs enseignants. C'est pourquoi cette année plusieurs modules ont dû être supprimés, faute d'une clientèle minimale.

Ces suppressions, qui paraissent fondées en termes de moyens (modules ne regroupant que 5 stagiaires), suscitent des réactions de la part des formateurs.

Le problème est le même pour la sociologie, jugée bien subsidiaire par beaucoup d'étudiants qui souhaitent une formation beaucoup plus approfondie en psychologie de l'enfant au moment où beaucoup d'entre eux, PE2 ou PLC2, vont exercer devant des classes difficiles.

Des disparités apparaissent entre les enseignements dispensés dans les différents sites : il ne suffit pas qu'une formation générale figure au programme de l'IUFM pour qu'un résultat analogue soit obtenu partout. La disparité découle souvent du maintien sur place d'anciens professeurs d'École normale, dont certains refusent tout travail en commun.

Dans le cadre du module facultatif consacré à l'exercice en situation difficile, PE2 et PLC2 peuvent, depuis 1996, effectuer un stage d'observation dans un établissement à problèmes des académies de Créteil, Versailles, Amiens, Lille et Lyon. En 1999-2000, 28 étudiants bénéficient de cette plongée dans un ailleurs dont on a vu qu'il hante les PLC2 (plus de 90% d'entre eux vont être titularisés dans une autre académie) et inquiète les PE2 (toutes les écoles de l'académie de Poitiers ne sont pas de tout repos). Le module comporte 6 heures de préparation théorique pour élaborer un projet, puis une semaine d'observation et enfin une "restitution" : à leur retour et durant une journée, les stagiaires transmettent leurs observations et leurs réflexions à leurs camarades et répondent aux très nombreuses questions qui leur sont posées. Ce module aide à "dédramatiser" des situations difficiles ou violentes : il montre le rôle du travail en équipe des partenaires et le poids réel de l'investissement des enseignants au-delà des heures de cours. Cette opération, très appréciée des stagiaires, est une belle initiative de l'IUFM qui doit être encouragée à la poursuivre et, si possible, à l'amplifier.

## 2 - LES GROUPES D'ACCOMPAGNEMENT

Ils permettent ponctuellement un suivi personnel des stagiaires par les formateurs, une aide à la construction de leurs propres parcours de formation et constituent indirectement un moyen d'évaluation des enseignements.

Leur pertinence est affirmée par l'IUFM, qui les a créés. Elle est également reconnue par les formateurs de terrain, qui y voient un moyen de lutter contre des dérives didacticiennes, et plébiscitée par les stagiaires, qui y voient le seul moment où ils peuvent s'exprimer. Mais ces derniers trouvent que les trois séances annuelles, destinées à cadrer la formation, à les éclairer sur le choix des modules ou le sens du mémoire, à leur permettre une approche individualisée de la formation tout en rapprochant la pratique de la théorisation et la formation générale de la formation professionnelle, sont notoirement insuffisantes en nombre. Ils souhaitent aussi une fréquence régulière de ces séances pour trouver une réponse rapide à leurs interrogations.

L'IUFM veut renforcer la formation professionnelle des stagiaires en équilibrant formation générale et formation professionnelle, et en maintenant le plus possible le caractère commun aux PE, PLC, PLP, CPE de cette formation. La personnalisation passe par l'extension de la notion de dominante majeure (avec projet sur le terrain) et dominante mineure (sans projet sur le terrain) sur projets interdisciplinaires, et par le renforcement des groupes d'accompagnement.

La composante commune de la formation générale relève de la volonté du législateur. En cela, l'IUFM de Poitiers est sans reproche. Mais il faut souligner que les moments de formation en commun ne représentent qu'une faible partie de cette formation commune, cela s'expliquant par les contraintes, souvent incompatibles, des emplois du temps.

## V - ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES (DÉPARTEMENT AIS)

La préparation au CAPSAIS a été implantée sur le site de Niort : sa situation géographique centrale est favorable aux regroupements de stagiaires issus des quatre départements.

Cette formation, conçue sur le modèle de l'alternance, en accord avec le décret 97-425 du 25-04-1997 (rénovation du CAPSAIS), est organisée en quatre périodes d'une durée variant de trois à cinq semaines. Venant s'ajouter aux diverses formations existant déjà sur le site des Deux-Sèvres, l'accueil de stagiaires candidats au CAPSAIS a nécessité un réaménagement des locaux et la mise à disposition d'une salle spécifique.

Pour une capacité de 18 places, la préparation accueille deux promotions de 14 stagiaires chacune, assez équitablement réparties entre les quatre départements d'origine et entre les deux options existant pour la première année à la rentrée de septembre 1999 (8 stagiaires option E et 6 stagiaires option F). Conformément à la réglementation, l'IUFM de Poitou-Charentes n'a aucun pouvoir de recrutement. Ce sont les IA qui, en fonction de leurs moyens de remplacement, affectent plus ou moins de stagiaires. Un rattrapage quantitatif serait souhaitable, car beaucoup de postes d'enseignement spécialisé sont encore occupés dans les quatre départements par des personnels non formés, reflet de la situation nationale.

À noter qu'en dessous du seuil pédagogique et financier de 9 stagiaires il serait nécessaire de fermer la préparation. Une solution intermédiaire consisterait à ne recruter qu'une promotion tous les deux ans, ce qui permettrait de conserver l'encadrement pédagogique minimal. Le financement pose un problème : il est inscrit sur une ligne de crédit spécifique et les crédits ne sont attribués qu'un an après, donc en fonction du nombre de stagiaires de l'année précédente.

Un professeur des écoles est coordonnateur de la préparation au CAPSAIS. Il bénéficie d'un demi-poste et doit obtenir un poste complet à la rentrée prochaine. L'équipe enseignante, très polyvalente, associe des enseignants-chercheurs d'origines diverses, des formateurs IUFM, des IEN, des psychologues, des directeurs et des maîtres d'éducation spécialisée.

Les besoins en personnels d'enseignement spécialisé doivent être appréciés en fonction de l'évolution générale de ce secteur. Étant donné la volonté aujourd'hui affichée de promouvoir l'intégration des enfants handicapés, ou à besoins éducatifs spécifiques, dans des classes ordinaires, il convient de noter les heureuses initiatives des sites de la Vienne et des Deux-Sèvres dans la formation des PE2 : le premier introduit quelques heures de formation à l'AIS dans la formation générale et le second réserve, depuis 1998, deux journées à l'AIS dans un module terminal d'adaptation au premier poste.

Dans l'ensemble, cette formation discrète, qui répond à un besoin évident, fonctionne bien.

## VI - LES RELATIONS INTERNATIONALES

Dès sa création, l'IUFM a mis en œuvre une politique autour de trois objectifs : le maintien et la promotion de la langue française, la réalisation de l'Europe, l'accroissement du rayonnement de l'institut.

Les relations internationales sont organisées au sein d'un département qui regroupe 5 personnes : un professeur responsable déchargé à mi-temps et 4 correspondants départementaux qui ont 18 heures dans leur service. L'essentiel de sa mission consiste à organiser des stages à l'étranger et à accueillir des étudiants et des professeurs étrangers. Ces stages sont de nature et de statut différents.

Les stages ERASMUS se déroulent pendant 3 mois dans un institut. Ils sont centrés sur la comparaison des systèmes éducatifs et l'ouverture à l'Europe. Ils devraient être intégrés dans le cursus de formation, mais l'absence de validation au retour et l'absence d'exigence sur la compétence linguistique font qu'ils ne sont pas réinvestis.

Des programmes intensifs portant sur la dimension européenne dans l'éducation sont organisés pendant les périodes de vacances (10 jours). Ils pourraient être exploités dans le cadre du module "Éducation à la citoyenneté". Ce n'est actuellement pas le cas.

Des séjours dans les pays de l'Est (Pologne, Russie) s'effectuent dans les universités pédagogiques pour comparer le système éducatif et le système de formation.

Des stages en responsabilité sont organisés dans les écoles et les lycées français à l'étranger. Un formateur assure le suivi des stagiaires et la formation continue des enseignants en poste. Ces actions ont pour objectif de travailler sur le multiculturalisme et la francophonie.

Le programme LINGUA concerne les conseillers pédagogiques de langue. Il leur permet de réfléchir sur leur formation et leurs pratiques de formateur. Les dispositions manquent pour qu'il y ait une démultiplication de l'expérience, au retour, au bénéfice de l'ensemble des conseillers.

La structuration en un département devrait permettre de dépasser le caractère ponctuel des actions qui, actuellement, ne concernent que ceux qui partent. Par ailleurs, aucune exigence de l'institution ne suscite la capitalisation (productions d'outils, mémoires professionnels...).

Il convient d'inverser le mode de travail en définissant, avec les autres départements concernés, les dispositifs préparatoires qui permettraient de donner une valeur plus formatrice à ces séjours.

Tous les stagiaires de deuxième année peuvent suivre l'option "relations internationales" et effectuer un stage à l'étranger de quinze jours à trois mois (en 1998-1999 : 79 départs, 62 PE2 et 17 PLC2 totalisant 310 semaines), suivre un module de 12 h sur la dimension européenne de l'éducation, et accueillir et entourer les 74 étrangers reçus dans les quatre sites pour un total de 438 semaines.

Actuellement 10% des professeurs stagiaires effectuent un séjour à l'étranger mais cela concerne beaucoup plus les PE2, dont le stage est validé sur place, que les PLC2 dont le stage empiète sur les vacances d'hiver ou de printemps.

La sélection des candidats est effectuée au vu d'un projet ; les candidats retenus suivent un module préparatoire de deux jours. Les stagiaires rendent un rapport dont les acquis peuvent être réinvestis dans le mémoire ou évalués avec leur parcours personnel.

Les relations concernent 17 pays ou zones géographiques : 8 l'Europe occidentale, 3 l'Europe centrale et orientale et 6 les autres continents.

La proximité de la DPATE, sur le site du Futuroscope, amène l'IUFM à recevoir des responsables étrangers de l'éducation. Depuis 1999, il participe, sur demande, à l'expertise de systèmes éducatifs (ENS de Koudougou au Burkina Faso).

Le bilan du projet 1995-1999 souligne la trop grande dispersion géographique et l'insuffisance de certains financements, qui laissent les frais de voyage à la charge des stagiaires. Une recherche sur la comparaison des pratiques et systèmes nationaux reste à développer.

En ce qui concerne le renforcement de l'Europe, l'IUFM est en contact avec le Centre Saint-Jacques de Compostelle à Saint-Jean-d'Angély ; un projet de création d'une bibliothèque de manuels scolaires publiés depuis 1945 n'a pas abouti.

## VII - LA DOCUMENTATION

Le bilan du projet 1995-2000 indique que "le secteur bibliothèque" reste presque entièrement à construire (un seul bibliothécaire, pas de conservateur). Le secteur documentaire est, ailleurs, présenté comme étant l'un de ceux qui, depuis la création de l'IUFM, a dû assumer les transformations les plus nombreuses et les plus radicales :

transformation des publics et de leurs demandes (au public premier degré des Écoles normales sont venus s'ajouter des étudiants et professeurs stagiaires du second degré, des enseignants du premier et du second degré en formation continue...), évolution de l'importance prise par les pratiques individuelles de recherche documentaire dans l'acquisition de connaissances, mutations technologiques rapides, transformation des modes de travail des personnels des différents centres pour répondre aux exigences d'un établissement d'enseignement supérieur unique et multi-sites.... Ces transformations, les ruptures qu'elles impliquent par rapport à des pratiques antérieures, ne peuvent prendre sens que dans une politique documentaire globale dont la construction reste difficile dans le contexte de l'IUFM de Poitou-Charentes.

La désignation d'une chargée de mission "centre de ressources multimédia" est significative d'ambitions de la direction dans ce secteur ; l'implication des personnels des différents centres de ressources documentaires dans une réflexion commune et des actions coopératives a, quant à elle, déjà permis un certain nombre d'évolutions.

On constate, en effet, des avancées.

L'offre documentaire et les services proposés aux usagers sont plus étendus.

Les fonds se sont enrichis, en particulier pour mieux prendre en compte la demande des usagers du second degré et celle que suscitent les formations spécifiques mises en place sur certains sites (AIS à Niort, technologie à Angoulême, CAPES de documentation à Poitiers).

Les supports se sont diversifiés et les centres de ressources documentaires proposent de nombreux titres sur CD-Rom, par exemple.

Les usagers ont la possibilité d'accéder à des ressources documentaires sur Internet, aux catalogues des BU et, dans un avenir proche, aux catalogues des médiathèques des 4 sites de l'IUFM. Ils peuvent également consulter le catalogue des mémoires professionnels mis en ligne et accéder à une base spécifique concernant les mémoires de qualité ayant fait l'objet d'une description bibliographique.

La participation des personnels de l'IUFM à des réseaux de dépouillement de périodiques spécialisés permet à l'établissement d'affirmer la spécificité de ses bases de données documentaires en plein accord avec sa mission de formation professionnelle d'enseignants.

Les 4 centres de ressources documentaires travaillent maintenant en réseau.

Les centres de ressources utilisent un logiciel identique (BCDI2 Médiathèque, édité par le CRDP de Poitiers) et leurs catalogues seront mis en ligne, accessibles sur Internet, après la période d'expérimentation en cours.

Cette mise en réseau facilite l'échange de données documentaires et l'harmonisation progressive des pratiques au sein de l'établissement.

On trouve une offre de formation plus importante et mieux structurée à l'intention des usagers en formation initiale et continue.

Les documentalistes ont, par leur statut, une mission de formation et s'investissent dans la préparation des enseignants à l'utilisation des ressources documentaires dans les pratiques pédagogiques ordinaires.

Ces missions sont accomplies en collaboration étroite avec leurs collègues chargés de la formation aux techniques et usages de l'informatique et de l'audiovisuel. Elles se différencient selon qu'elles s'adressent à des étudiants préparant un concours, à la recherche d'informations ciblées, ou à des professeurs stagiaires mobilisés par la mise au point de pratiques pédagogiques.

L'implication des documentalistes dans la formation des enseignants éclaire le choix de l'IUFM de Poitou-Charentes de rapprocher les centres de ressources documentaires du milieu professionnel enseignant (CDI des collèges et lycées, BCD des écoles). Ce choix, fortement affirmé, vise à ce que les centres de ressources de l'établissement deviennent des lieux possibles d'expérimentation pédagogique.

Enfin, on enregistre l'amélioration de certains espaces et la diversification des compétences.

La médiathèque du site de Poitiers a, en 4 ans, doublé sa superficie ; le réaménagement de l'espace a permis d'améliorer les conditions de rangement des documents, tout autant que les conditions d'accueil et de travail des usagers. Des améliorations au service des mêmes enjeux sont à réaliser sur d'autres sites (Angoulême, La Rochelle).

Un début d'élargissement des compétences nécessaires à la conception et à la conduite d'une politique documentaire dans l'établissement s'est manifesté avec la nomination d'une bibliothécaire en 1998.

Il n'en subsiste pas moins des difficultés, sinon des dysfonctionnements.

Une politique documentaire globale de l'IUFM est difficile à concevoir et à conduire, quelles que soient la qualité et l'implication des personnels actuellement en poste.

L'absence de conservateur est regrettée. L'échéance prévue pour la création de ce poste et celle d'un service commun de documentation, envisagées en 2002 seulement, dans le cadre du prochain contrat, placent les personnels dans une situation difficile.

Le fonds reste à enrichir et à restructurer.

En dépit des évolutions amorcées, il est encore très insuffisant pour répondre à la demande des usagers du second degré, qu'ils soient professeurs stagiaires ou PLC1 : les bibliothèques universitaires ne disposent, en effet, pas toujours des ressources nécessaires à la préparation de l'épreuve sur dossier (évolution des disciplines, épistémologie...), les centres de ressources de l'IUFM non plus.

Par ailleurs, le fonds présente des disparités importantes, qu'il est urgent de réduire, dans les grands domaines de connaissance (celui des sciences et techniques en particulier).

Enfin, sa structuration actuelle ne facilite pas son exploration par l'utilisateur et la réorganisation des collections, actuellement à l'étude, en pôles thématiques, a du sens dans cette perspective et dans celle d'un développement réfléchi des collections existantes. Seule, une véritable politique de développement de ces collections permettra en effet de dépasser de manière dynamique et finalisée la situation actuelle de juxtaposition de fonds divers.

Cela implique bien évidemment une gestion concertée des acquisitions, envisagée dans le projet d'établissement 2000-2004.

Enfin, le CNE a observé sur certains sites des pratiques et des situations qui interrogent.

L'institution précédente de formation s'accommodait de la dispersion de collections en divers lieux ("bibliothèques" dans des salles de cours sous la responsabilité d'enseignants disciplinaires, CDI...). Cette situation, pour partie liée à un public d'utilisateurs "captifs" et en petit nombre, a perduré sur certains sites et nuit à la visibilité de l'offre documentaire. Elle pose également les problèmes d'une gestion éclatée des prêts, tout autant que celui d'une gestion morcelée du budget affecté à la documentation.

La situation sur le site de La Rochelle mérite d'être soulignée : l'espace réservé à la documentation, sévèrement limité (18 places assises), est réparti entre deux services fonctionnant en parallèle, CDI et bibliothèque, développant chacun leur logique propre et leur service de prêt.

La recherche de solutions, concernant aussi bien l'extension de l'espace que la rationalisation de la gestion, s'impose.

**Conclusion.** La situation actuelle des différents centres de ressources documentaires de l'IUFM relève plus de pratiques de fonctionnement communes que de la mise en œuvre d'une véritable politique documentaire au niveau de l'établissement.

La diversité des termes utilisés dans les textes aussi bien que dans les discours lors des rencontres est, à cet égard, révélatrice : coexistent en effet les termes de "bibliothèque", de "médiathèque" et, plus fréquemment, celui de "centre de ressources documentaires".

Pour que ces centres de ressources remplissent les missions qu'ils se sont assignées, l'établissement ne peut faire l'économie d'une réflexion sur des choix budgétaires susceptibles de permettre l'amélioration des conditions d'accueil et de travail sur certains sites (équipements informatiques, rangements, réaménagement d'espaces...) et la constitution d'un fonds adapté aux besoins des usagers.

Cela ne pourra se faire sans que soient parallèlement mises en place une politique d'acquisition au niveau de l'établissement et des procédures claires de collaboration avec les formateurs de l'établissement au niveau des départements de formation et des sites.

La procédure d'élaboration du budget "documentation", la délimitation stricte de ce qu'il concerne, méritent également d'être clarifiées, tout autant que les principes de répartition des moyens affectés aux centres de ressources des différents sites.

L'affirmation d'une politique documentaire de l'IUFM, établissement d'enseignement supérieur à finalité professionnelle, ne peut plus se faire sans un développement des relations avec les universités (envisagées dans le projet d'établissement 2000-2004) : le choix d'un logiciel documentaire utilisé par les écoles et établissements du second degré, bien que non dépourvu de sens dans une perspective de formation professionnelle, risque de poser problème.

Les centres de ressources documentaires de l'IUFM de Poitou-Charentes doivent aujourd'hui poursuivre les mutations qu'ils ont déjà engagées pour devenir véritablement des centres de ressources multimédia, implantés dans un établissement d'enseignement supérieur.

## VIII - LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

L'IUFM de Poitou-Charentes accorde aux TICE une place essentielle dans sa politique : un projet de création d'un service commun de ressources informatiques et multimédia est à l'étude avec l'université de Poitiers dans la perspective de former, dans le cadre de formations diplômantes, des enseignants et des personnes ressources pour les administrateurs de réseau.

Ce domaine est également inscrit de façon lisible dans l'organisation de l'établissement : un département de formation TICE est en place, au même titre que les départements disciplinaires.

Ce département est composé de formateurs TICE de chaque site, de documentalistes et de formateurs audiovisuels.

Il a pour mission de coordonner la politique TICE dans 3 domaines. Il établit la politique d'équipement en matériels. Pour la formation, il élabore un programme académique de référence concernant les objectifs, les contenus de formation et les compétences à développer, tant en formation initiale qu'en formation continue. Enfin, pour inscrire les TICE dans la vie administrative et pédagogique de l'établissement, il s'emploie à développer un site Web.

### 1 - LES TICE DANS LA FORMATION

**Les effets de structure.** Si l'existence d'un département TICE est une disposition importante, elle ne parvient pas totalement à l'heure actuelle à garantir la prise en compte, de façon transversale, de l'apport des TICE dans chacune des formations. Les cloisonnements avec les départements disciplinaires ne sont pas totalement surmontés malgré la volonté claire des formateurs TICE qui demandent, sans succès pour l'instant, que chaque département disciplinaire se dote d'un correspondant TICE.

**Les contenus de formation.** Les propositions développées dans le document d'orientation "*Plan TICE 2000*" ont le mérite de ne pas trop accentuer l'initiation technique et de se centrer sur les usages pédagogiques, exemples d'activités à l'appui. L'ensemble des propositions faites sous la rubrique "préparation de la classe" incite nettement chaque discipline à se saisir de ces nouveaux supports d'informations, tant pour la documentation du professeur que pour celle de l'élève.

L'obstacle à une véritable intégration des TICE ne paraît donc pas se trouver dans la conception de son enseignement.

**L'identification de temps de formation.** Malgré la force de l'affichage, les conditions de la mise en œuvre concrète ne sont pas toujours réalisées et sont variables d'une discipline à l'autre, d'un site à l'autre.

Les responsables regrettent que les modules demeurent facultatifs et que les emplois du temps ne concrétisent pas l'existence d'un module TICE. À titre d'exemple, de nombreux PLC2 ne peuvent suivre de module d'initiation.

Des décisions sont à prendre pour, en fonction des moyens, fixer des priorités, par exemple la 2ème année, et inscrire effectivement les formations TICE tant dans le cadre de la formation générale pour l'initiation, que dans le cadre des formations disciplinaires pour les usages pédagogiques.

**La formation de formateurs.** Son insuffisance est le second obstacle à une véritable prise en compte des TICE. Les responsables souhaitent la mise en place de formations à destination des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques du second degré. De fait, les formateurs de terrain, au cours des stages, sont des vecteurs essentiels pour un travail sur l'usage pédagogique des TICE. En même temps, les formateurs des différentes disciplines doivent être sollicités à l'instar des départements de Sciences et Technologies tertiaires et d'Histoire-Géographie, qui ont initié leurs membres à l'Internet.

Enfin, les formateurs associés recrutés pour la formation continue doivent pouvoir bénéficier des activités de formation au sein des départements disciplinaires et du département TICE.

## 2 - LES TICE DANS LA VIE PÉDAGOGIQUE DE L'IUFM

Les crédits obtenus dans le cadre du schéma directeur informatique ont permis le raccordement à RENATER, la mise en réseau des 4 sites, la création d'un site Intranet et, depuis mars 1999, la création d'un site Web.

La conception de ce site est ambitieuse mais très pertinente. Elle vise à la fois la mise en ligne de cours, la mutualisation des expériences lors des stages, un suivi à distance.

Si des avancées sont notées dans le domaine de l'utilisation des messageries, la déception, à l'heure actuelle, domine pour tout ce qui concerne la mise en ligne d'éléments de formation. Le départ d'un jeune docteur non remplacé conduit les responsables à souhaiter l'embauche d'un personnel chargé de la mise en ligne, notamment dans les domaines disciplinaires pour lesquels, en général, le serveur demeure très pauvre.

On peut par ailleurs supposer que la mise en synergie de l'ensemble des moyens humains des 4 sites renforcerait l'impact des actions dans le domaine des TICE.

## 3 - CONCLUSION

La volonté, conjuguée à la qualité de la ressource humaine, devrait permettre le développement d'un plan TICE réaliste autour des quatre axes déjà constitués :

- la recherche de convergences entre département TICE et départements disciplinaires ;
- la confection d'un plan structuré de formation de formateurs ;
- l'introduction de modules obligatoires d'initiation sur les outils (traitement de texte, tableur, écriture de pages Web, traitement des images) ;
- la mise en place, dans chaque formation disciplinaire, d'activités suscitant le recours aux TICE, notamment dans le cadre du travail personnel (mémoire, stages...).

# IX - LA RECHERCHE

## 1 - LE POTENTIEL D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Ce potentiel s'est très sensiblement accru au cours des dernières années : 10 postes en 1995, 22 à la rentrée 1999, auxquels il convient d'ajouter 1 DETU.

L'ensemble représente 23% des postes d'enseignant, pourcentage supérieur à celui de la moyenne des IUFM.

La politique de recrutement des enseignants-chercheurs menée jusqu'ici par l'établissement a permis d'élargir, au sein du potentiel qu'ils représentent, le spectre des disciplines et des sections du CNU. Toutefois, cette diversification, qui peut apparaître comme un avantage dans une perspective de formation (17 filières différentes bénéficient, en effet, de la contribution d'enseignants-chercheurs), devient source de difficultés dans le domaine de la recherche lorsqu'il s'agit de constituer des équipes autour de problématiques indissociables de la spécificité des questions rencontrées par l'IUFM dans l'exercice de ses missions.

Cette difficulté peut, à certains égards, se trouver amplifiée par la faiblesse du nombre des enseignants habilités à diriger des recherches (3 professeurs d'université, 2 maîtres de conférences), caractéristique partagée avec beaucoup d'autres IUFM.

## 2 - LA POLITIQUE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le bilan dressé en 1994 pour fonder, en matière de recherche, les priorités du projet d'établissement pour la période 1995-1999 souligne la nécessité de coordonner des activités dispersées, d'impliquer davantage de formateurs (du premier et du second degré) dans les activités de recherche, et d'intégrer véritablement cette dimension dans la formation des maîtres.

Depuis cette date, le renforcement du potentiel de chercheurs, les dispositions prises par l'établissement ont favorisé des évolutions favorables sur quatre points.

On doit d'abord souligner le développement réel d'activités de recherche à l'IUFM. Les enseignants-chercheurs de l'IUFM de Poitou-Charentes y participent, pour la presque totalité d'entre eux, dans le cadre d'un laboratoire universitaire auquel ils sont rattachés (à l'université de Poitiers pour 14 d'entre eux, à l'université de La Rochelle pour l'un d'entre eux). Ce rattachement à un laboratoire, une équipe d'accueil, une équipe émergente ou à un autre type de structure est explicite pour tous ces enseignants chercheurs, à l'exception d'un seul.

Une majorité de ces enseignants-chercheurs développent leurs recherches dans le domaine des sciences pour l'ingénieur.

La contribution d'enseignants-chercheurs de l'IUFM au développement des recherches en éducation se manifeste de différentes façons, au sein des équipes universitaires dont l'objet d'étude rencontre les interrogations d'un institut de formation d'enseignants (apprentissage, épistémologie, langage et cognition, enseignement à distance...), par une intervention ou une prise de responsabilité dans une équipe nationale ou académique de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP), de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) ou du programme "La charte pour l'école du XXIème siècle" ou, enfin, par leur implication dans le projet pluri-formation agréé par le Ministère depuis la rentrée 1998 : "Comprendre des textes complexes en situation complexe".

Ces activités de recherche dans des domaines disciplinaires ou dans celui de l'éducation ont donné lieu, pour la période 1995-1999, à environ 120 publications de statuts divers (dont un petit nombre dans des revues à diffusion internationale) et à une cinquantaine de communications et conférences dans des colloques et rencontres diverses.

La coordination d'activités de recherche s'est opérée au sein de l'IUFM. Le montage du projet pluri-formation mentionné ci-dessus, en collaboration avec des chercheurs du LACO (laboratoire Langage et cognition, unité associée au CNRS, du département de Psychologie de l'université de Poitiers), témoigne du souci de mobiliser des enseignants de l'IUFM autour d'un projet fédérateur. La procédure utilisée pour élaborer ce projet (mise en place d'une commission du CSP associant des enseignants-chercheurs de plusieurs disciplines de l'IUFM et des membres du LACO) a permis d'utiles clarifications entre des personnes peu habituées à travailler ensemble au service d'un projet commun.

La préparation d'un nouveau projet pluri-formation (2000-2002), dans le prolongement du premier et avec la collaboration d'un autre laboratoire universitaire, est envisagée à la fois comme une occasion de consolidation et de formalisation des acquis, et comme une occasion d'ouverture à d'autres disciplines, scientifiques en particulier.

L'existence de ces projets fédérateurs apparaît comme une réponse à l'ambition du projet 1995-1999 concernant une synergie accrue des activités de recherche au sein de l'IUFM.

La politique d'implication de personnels du premier et du second degré dans ces activités est devenue une réalité. Depuis sa création, et avec l'appui de l'INRP, l'IUFM a soutenu (par des décharges d'une partie de service) l'investissement de certains de ses personnels dans des activités de recherche diplômantes. Au cours des cinq dernières années, cette disposition a facilité l'accès au doctorat pour 4 formateurs, l'obtention du DEA pour 2 et celle de l'habilitation à diriger des recherches pour 1.

L'implication des enseignants du premier et du second degré se manifeste également à l'occasion des réponses aux appels d'offres de l'INRP qui ont permis, en particulier sur deux sites de l'IUFM, la mobilisation de formateurs

## Les activités de recherche des enseignants-chercheurs

Grade	section CNU	Laboratoire d'accueil	Thème de recherche
MCF	7	INRP	Discours, interactions verbales, construction du savoir
MCF-DETU	9	Université de Poitiers et FORELL	Dialogisme et création littéraire (18e-19e-20e). Lecture dialogique
MCF	11	Office audiovisuel de l'université de Poitiers	Enseignement ouvert et à distance médiatisé
MCF	16	Langage et cognition URA CNRS 1607- ERS CNRS 591	Acquisition des connaissances. Rédaction de texte, psychologie cognitive
MCF(HDR)	16	Langage et cognition URA CNRS 1607- ERS CNRS 591	Fonctionnement des discours argumentatifs. Lecture
MCF	18	Paris VIII	Rationalité esthétique, éducation de la sensibilité
MCF	19	Équipe émergente de l'Université de Poitiers	Apprentissage
MCF	22	GERICO - Université de Poitiers et CHEVS	Histoire politique de la France : les milieux républicains sous la 3ème république
MCF	23	Géotropiques - Université Paris X	Dynamiques foncières en Afrique de l'Est
MCF	23	IFREE - Chizé - REGARDS Université Bordeaux III	Évaluation-éducation à l'environnement, comportement à représentation géographique rurale : défrichement
MCF	26	CNRS - ESA 6086	Mathématiques : singularités, géométrie algébrique effective, calcul formel
MCF	26	L3MA : Laboratoire de modélisations mécaniques et mathématiques	Analyse numérique des équations et systèmes d'équations. Systèmes dynamiques
MCF	28	Laboratoire de métallurgie physique (LMP) UMR 6630	Étude de la croissance de films, d'épaisseur nanométrique, réalisés par pulvérisation ionique
MCF	31	Laboratoire de combustion et de détonique UPR 9028 - CNRS - ENSMA	Chimie de la combustion. Cinétique d'oxydation d'hydrocarbures
PR	35	HYDRASA - URA 721 CNRS	Géochimie des altérations météoriques
PR	60	LMS UMR 6610 - Université de Poitiers	Photomécanique
MCF	63	LEA - LPMF - URA 191 Université de Poitiers	Électronique, matériaux, électrification statique des transformateurs. Pratiques d'écriture, résolution de problèmes. Sciences expérimentales
MCF	64	Laboratoire de génie protéique et cellulaire Université de La Rochelle	Enzymologie
MCF (HDR)	68	IUFM de Poitou-Charentes - IUFM d'Aix-Marseille - CENES Chizé	Culture scientifique, épistémologie, biologie marine
MCF-DETU	70	CRAP Cahiers pédagogiques	Pédagogie de la motivation. Relation pédagogique
MCF	71	FORELL - CE - RER - Membre du GRREM	Approche sémiotique, documents issus des médias, approche sémiopragmatique

autour de projets de "recherche-action". Elle apparaît encore dans le cadre du projet pluri-formation 1998-2000 qui associe 5 enseignants-chercheurs, 4 PRAG ou PRCE, et 6 enseignants du premier degré.

Il convient enfin de mentionner le souci d'établir, dès l'entrée dans le métier, une relation entre le futur enseignant et la recherche par le biais du mémoire professionnel, qui pourrait être nourri par la recherche et susceptible de devenir matériau de recherche.

L'IUFM s'est donné des moyens pour faire connaître les travaux de ses personnels.

La création d'une revue, *Réflexions et analyses pédagogiques*, a permis à l'IUFM de Poitou-Charentes de contribuer à la diffusion des études dans lesquelles sont engagés les enseignants-chercheurs de l'établissement.

Les journées d'étude, les colloques (4 depuis 1997), organisés en pleine responsabilité ou en collaboration avec d'autres partenaires, participent également à cette diffusion.

### 3 - CONCLUSION

L'existence d'activités de recherche à l'IUFM de Poitou-Charentes, les relations instaurées avec les universités dans la perspective de leur développement, vont de pair avec une implantation, de mieux en mieux assurée, de l'établissement dans le paysage universitaire. Le recours aux compétences de l'IUFM pour le montage d'un dossier d'habilitation de DEA inscrit dans le projet quadriennal de l'université de Poitiers est, à cet égard, très significatif.

L'IUFM aborde une nouvelle étape, marquée par la désignation toute récente d'une chargée de mission pour la recherche.

L'exercice de cette responsabilité devrait faciliter, sur certains points importants, "le passage de l'implicite à l'explicite" et l'affirmation d'une politique de recherche qui prenne en compte la spécificité des missions de l'établissement, politique dont il serait prématuré de tenter, pour l'instant, de "tracer les contours avec précision".

L'appui sur une commission Recherche est envisagé.

Ces modifications importantes devraient favoriser des évolutions souhaitables : transparence accrue des procédures d'arbitrage, modalités d'élaboration de lignes budgétaires affectées à la recherche, développement équilibré de projets fédérateurs permettant l'implication de la diversité des disciplines et spécialités.

## X - LA FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant la formation continue, L'IUFM de Poitiers s'implique pour rapprocher les premier et second degrés.

Au niveau du premier degré les collaborations avec les inspecteurs d'académie ont permis d'élaborer un plan académique qui, prenant appui sur les pratiques de chaque département, mutualise les ressources et fait apparaître des axes structurants.

L'IUFM anime un groupe de travail académique qui construit le plan selon trois entrées :

- des formations académiques dites concentrées concernent des publics spécifiques (AIS, IMF, CP.) et des actions phares (école du XXI<sup>e</sup> siècle). Ces formations permettent de donner des impulsions ;

- des formations déconcentrées à objectif commun se déroulent dans chaque département autour de priorités et de descriptifs élaborés par des équipes académiques. Elles concernent les thèmes prioritaires de l'école primaire et font une place appréciable à la liaison école/collège. Le travail d'harmonisation académique permet aux formateurs de confronter leurs pratiques et, à terme, peut faciliter leur intervention au-delà de leur département, sur l'ensemble du territoire académique, ce qui est une manière d'optimiser les compétences ;

- des formations départementales ont lieu dans chacun des départements au plus près du terrain dans une logique d'accompagnement de projet (stages de circonscription, stages d'école...).

Globalement, dans l'académie, pour l'année 1998-1999, l'IUFM a été prestataire de 42% de la formation continue. Dans le nouveau projet, l'IUFM assurera 70% de la conception.

Pour le second degré, les principales conséquences du transfert de la mise en œuvre de la formation continue entre la MAFPEN et l'IUFM ont été décrites plus haut. Au terme du contrat d'objectifs, l'IUFM est désormais maître d'œuvre privilégié.

En 1999-2000, les axes prioritaires ont été les technologies de l'information et de la communication, la didactique des disciplines (nouveaux programmes, recherche documentaire, intégration des TICE...), la prise en compte de l'élève dans sa globalité (culture, citoyenneté, santé, sécurité, orientation...), la prise en charge de l'hétérogénéité (compétences transversales, projets, liaisons inter-cycles...) et la gestion des ressources humaines (débutants, reconversions, concours internes, stages en entreprise...).

La responsabilité de la mise en œuvre du plan de formation continue a accru de manière importante la charge administrative de l'IUFM. Comme le CNE l'a souligné dans le chapitre consacré à la gestion, l'IUFM doit recevoir des moyens supplémentaires (le transfert des charges s'est effectué sans un transfert complet des moyens) pour assurer totalement sa mission.

Il convient de saluer la réussite de l'IUFM de Poitou-Charentes dans ce domaine nouveau.

## XI - LA FORMATION DES FORMATEURS

Un certain nombre de dispositions sont indiscutablement au service de la formation des formateurs de l'établissement.

Toutefois, le dispositif d'ensemble est vraiment peu lisible. Il est hétérogène car relevant essentiellement de la spécificité des initiatives disciplinaires, et ne s'organise pas de manière structurée autour d'axes visibles.

D'après les responsables rencontrés, cette situation tient, pour partie, à la difficulté de concevoir un "modèle de formation" adapté à des personnels de statuts divers, assurant des tâches et des responsabilités elles aussi très diverses, dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cette difficulté - réelle - ne saurait pour autant dispenser l'établissement d'exercer sa "responsabilité institutionnelle" et de proposer des temps de formation à ses formateurs confrontés à de nouvelles exigences liées à l'évolution du métier d'enseignant (direction et validation du mémoire professionnel, intégration des TICE dans les pratiques d'enseignement...). La suppression de la fonction de "chargé de mission pour la formation des formateurs" au moment de la création progressive des départements de formation, dont l'une des attributions concerne la formation des formateurs, témoigne d'une certaine confusion entre ce qui relève de la responsabilité de l'établissement et ce qui relève de l'initiative légitime d'une composante disciplinaire de cet établissement.

L'articulation entre recherche et formation de formateurs se concrétise dans des dispositions différentes qui coexistent dans l'établissement.

Ainsi, les dispositions prises pour favoriser l'implication des formateurs dans des recherches diplômantes s'inscrivent dans une perspective de poursuite de qualification pour des personnels de l'établissement (cf. chapitre recherche).

La participation de formateurs de statuts divers à des activités de recherche (recherche INRP, projet pluri-formation...) correspond également à un souci de qualification accrue pour des enseignants du premier et du second degré amenés à intervenir devant des publics exigeants, conscients de la complexité du métier qu'ils se préparent à exercer.

Enfin, l'organisation, à l'initiative des départements de formation, de journées d'étude, de séminaires, voire de stages, présentant le plan départemental de formation aux instituteurs maîtres formateurs, sensibilise aux travaux de recherche les personnels impliqués dans ces responsabilités. Ces dispositions ont toute leur pertinence : elles servent des objectifs différents, quoique complémentaires ; elles contribuent au développement d'attitudes réflexives et distanciées et, par conséquent, au renforcement de la dimension universitaire attendue des IUFM dans le domaine de la formation professionnelle des enseignants.

**Conclusions.** Même si les formateurs de l'IUFM de Poitou-Charentes peuvent se perfectionner en ayant recours aux possibilités mentionnées ci-dessus, celles-ci ne constituent pas un dispositif global témoignant d'une véritable politique de l'établissement en la matière.

Neuf ans après sa création, l'IUFM devrait réexaminer une situation qui ne prend pas assez en compte la spécificité des besoins de certaines catégories de formateurs (les conseillers pédagogiques, les personnels nouvellement recrutés à l'IUFM qui doivent réussir des adaptations et affronter de nouvelles tâches...).

Ce dispositif d'ensemble à concevoir, nécessairement souple dans un établissement d'enseignement supérieur, devra répondre aux attentes de certains personnels concernant l'existence de moments de collaboration sur des questions ou objets problématiques, conformément aux ambitions du plan de formation des enseignants du premier et du second degré. Ces temps de formation, d'élaboration collective par des formateurs, semblent de nature à renforcer cohésion et cohérence au sein de l'établissement, et à compléter utilement les travaux accomplis dans "l'espace" plus large des IUFM de l'Arc atlantique.

Par ailleurs, les départements exerceraient de manière plus assurée leur responsabilité en matière de formation de formateurs si les critères d'attribution des moyens affectés à ce domaine étaient explicites et rendus publics.

## XII - LA VIE ÉTUDIANTE

La vie étudiante n'a pas encore trouvé son rythme dans l'IUFM de Poitiers.

La participation aux instances réglementaires ne semble guère concerner les étudiants et les professeurs stagiaires. Le CA est loin de leurs problèmes et le CSP n'est connu que par ses initiales. Le taux de la participation électorale est à l'image de ce désintérêt : il est de 30,8%, ce qui place l'IUFM au huitième rang national. On constate une grande disparité : meilleure participation des PE1, des PE2 et des PLC2, très faible participation des PLC1.

En revanche, les conseils de site semblent bien plus proches des stagiaires.

Le Conseil de site de Poitiers, par exemple, se réunit trois fois par an et peut traiter des problèmes concrets soulevés par les étudiants et les professeurs stagiaires, tels que l'exiguïté et le nombre insuffisant de salles, l'insalubrité de locaux. N'y aurait-il pas d'autres sujets d'animation, de vie collective ?

Des PE y ont aussi répercuté leur sentiment concernant le manque de professionnalisation de leur formation ou les problèmes posés par le fait d'aborder les trois cycles dès le premier trimestre. La participation ne semble pas moins vivante au niveau des PE2 délégués de groupe, particulièrement sensibilisés à l'amélioration concrète de la formation et assez sévères devant l'insuffisance des CDI, l'articulation mal assurée entre stages filés et formation à l'IUFM entraînant des difficultés d'assimilation (Conseil du 19 janvier 1999).

L'an dernier, des élus PE2 du site de la Vienne ont souligné, en réunion de conseil de site (2 avril 1999), l'intérêt et l'utilité des stages filés et apprécié les modalités qui venaient d'être mises en place pour la préparation des stages en responsabilité. Des élus PE2 et PLC2 ont vivement mis en cause la formation générale, qui leur apparaissait trop éclatée et trop peu cohérente.

Cette année, des élus PLC2 du site de la Vienne ont regretté, comme leurs collègues de Niort, que ne soient pas aménagés, pour les stagiaires EPS et CPE qui les ont déjà suivis, les cours de psychologie de l'enfant et les cours présentant le système éducatif (Conseil du 7 février 2000).

Décidément plus portés à une démocratie locale, les étudiants et les professeurs stagiaires plébiscitent, quand ils existent, les groupes de délégués. La participation y paraît très vivante : on s'y intéresse au budget, à la formation générale, à la formation disciplinaire et à la vie des stagiaires, et on aboutit souvent à une amélioration concrète des conditions de travail.

### 1 - ACTIVITÉS SPORTIVES

Leur place et leur richesse évoluent selon les sites.

À Niort, existe une association loi de 1901 depuis plusieurs années. Elle tire profit au maximum de l'existence de quatre disciplines sportives au professorat des écoles et du dynamisme des professeurs et des stagiaires

préparant le CAPEPS. On pratique donc le volley-ball, le basket-ball, le tennis, le tennis de table, le badminton, le kayak, l'escalade, la voile sur le plan d'eau, la danse, la course d'orientation. Des matchs ont lieu avec des clubs corporatifs locaux (hôpital, police). Des rencontres inter-sites ont lieu depuis plusieurs années, mais n'ont pas pu être mises en place cette année, faute de temps pour des stagiaires, qui se disent accaparés de tous côtés. Au début de l'année sont organisées des Olympiades, très suivies.

À La Rochelle, existe une association sportive qui ajoute le basket-ball et diverses activités de loisirs aux sports obligatoires des PE1 (badminton, volley-ball, course d'orientation, natation). Le site dispose de deux gymnases.

À Angoulême, les deux professeurs d'EPS du site proposent de la gymnastique sportive, du badminton, du basket-ball et un créneau "loisir".

Sur le site de Poitiers, le foyer des étudiants, avec une association sportive, gère trois créneaux horaires hebdomadaires d'un gymnase. Ces créneaux sont réservés aux seuls étudiants et stagiaires de l'IUFM. Le badminton, le football en salle, le volley-ball et le basket-ball sont pratiqués de manière régulière, tout en laissant la priorité aux entraînements dans le cadre de la préparation aux concours.

On constate un tassement de la fréquentation.

## 2 - ACTIVITÉS CULTURELLES

Dans presque tous les domaines elles végètent, malgré les efforts de l'IUFM. À Poitiers, on est allé jusqu'à organiser un module optionnel d'expression théâtrale, devenu "Expression théâtrale et communication", avec une troupe "la Clique d'Arsène ou le Théâtre des Agités" : 156 PLC2 et 76 PE2 tirent profit d'un contact "déstabilisant" qui favorise la relation avec autrui. Mais cela n'a pas conduit à la création d'activités spécifiquement théâtrales (troupe, création) par les usagers de Poitiers. Une chorale d'enseignants, "Picta'voix", a accueilli une douzaine de stagiaires IUFM qui ont peu à peu décroché. Les chorales de Niort, de La Rochelle et d'Angoulême survivent et envisageaient de se rencontrer, mais n'ont pu encore trouver de date, alors que leurs effectifs subissent une érosion progressive. Le document pour l'évaluation interne présenté au CA du 4 février 2000 crédite le site d'Angoulême de nombreuses activités culturelles. Les délégués présents le mardi 28 mars à Poitiers ne les connaissent pas et n'ont pu répondre aux interrogations du CNE sur la nature de l'"open soft" ou les activités de "l'objecteur de conscience chargé de la vie étudiante sur le site angoumois".

## 3 - VIE ASSOCIATIVE : FOYERS

Les foyers fonctionnent grâce à un petit noyau de stagiaires dévoués et dynamiques. L'ignorance des autres activités est la règle, même à Niort où la participation est plus large (et à l'occasion imposée : les stagiaires PE1 participent obligatoirement et à tour de rôle au fonctionnement de la cafétéria). Le Comité national d'évaluation a joué un rôle de premier rassembleur en réunissant le mardi 28 mars des délégués venus des quatre départements et dont certains étaient engagés dans la vie de leur foyer.

## 4 - POLITIQUE DE L'IUFM

L'IUFM alterne entre la volonté affirmée de responsabiliser les stagiaires et la tendance à impulser des activités en direction de stagiaires non demandeurs. La vie étudiante sur les sites motive de faibles minorités malgré les initiatives de la direction.

La même oscillation se retrouve, mais très atténuée, sur le site de Niort où l'énergie communicative du directeur et la petite taille relative du site favorisent une plus large prise de responsabilités : on y exhorte chaque année les stagiaires à relancer la fête de Noël, la fête bretonne, le petit déjeuner festif, la fête de fin d'année. À Niort, toujours, les réalisations artistiques relèvent de la direction, qui organise une succession d'expositions constamment ouvertes au grand public (sous le titre "*IUFM tête de l'art*" pour cette année), relevant de toutes sortes de cultures et présentées par des artistes locaux usant de moyens souvent élémentaires (par exemple, un cheminement réalisé avec des cageots). Des stagiaires PE ont dit combien elles appréciaient cette politique, peut-être discutable sur le plan de

l'art, mais particulièrement formatrice pour elles qui devront recourir à des procédés non dispendieux pour éveiller leurs élèves à la création manuelle. Le site de Niort organise aussi des expositions scientifiques toujours accessibles au public : celle de l'année en cours s'intitule "*Cité des sciences et de l'industrie*".

À Poitiers, le site de la Vienne vient d'aménager à la rentrée une salle d'exposition qui accueille des travaux de stagiaires et présente des productions d'artistes.

À La Rochelle, le rôle de la direction consiste à fournir les moyens nécessaires aux réalisations qui ont fait l'objet de projets précis de la part des étudiants.

À Angoulême, on trouve des ateliers théâtre, clown, un club d'improvisation, une chorale.

## **5 - LOGEMENT ET RESTAURATION DES ÉTUDIANTS ET DES STAGIAIRES**

L'IUFM ne dispose d'aucun moyen de logement. Le CNE n'a pas senti l'influence du CROUS. Les stagiaires disent avoir trouvé une chambre par relation, par une agence ou, le plus souvent, par une annonce dans un journal. Un fichier régulièrement actualisé des logements disponibles, en particulier dans les villes non universitaires, aurait la plus grande utilité.

La restauration apparaît très variable selon les sites. À Niort et à La Rochelle les stagiaires disposent dans l'IUFM d'un réfectoire en service traditionnel à table.

## **6 - SUIVI DES ANCIENS ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES**

Plusieurs PE2 ont dit leur souhait de revenir l'an prochain sur leur site de formation pour rencontrer leurs camarades plus jeunes et les aider en leur exposant les difficultés qu'ils rencontrent. Ce retour sur site se pratique assez largement cette année à Poitiers : il y est favorisé et encadré par plusieurs formateurs.

Mais les stagiaires n'envisagent pas la création d'une association des anciens de l'IUFM et excluent tout contact avec l'association des anciens normaliens qui se réunit au printemps.

Pour les étudiants et les stagiaires, les contraintes de fin d'année jouent un rôle socialement destructurant. Ils ne se sentent solidaires qu'en paroles et se cantonnent dans un individualisme croissant. Constat très préoccupant, car il sera difficile de demander à des enseignants ainsi formés de s'impliquer dans des activités péri- ou para-scolaires, voire tout simplement de jouer, dans toutes ses dimensions, leur rôle d'éducateur et de citoyen.

CONCLUSIONS  
ET  
RECOMMANDATIONS



**Offrant une carte de formations diversifiée, cet IUFM de taille moyenne se distingue par de très bons taux de succès dans les préparations aux concours de recrutement de l'Éducation nationale et montre un dynamisme certain dans l'accomplissement de ses missions professionnelles et institutionnelles.**

Son évaluation par le CNE a coïncidé avec un changement de directeur. Le cap donné par la direction précédente est maintenu : renforcement du degré de cohésion académique et du caractère universitaire d'un établissement très bien relié à ses deux universités de rattachement, qui mène une politique générale approuvée et soutenue par le recteur de l'académie.

Les efforts d'unification et de conversion structurelle n'ont pas jusqu'ici atteint tous leurs objectifs ; ils se heurtent encore à des réticences issues des traditions antérieures. Les impératifs de rationalisation des moyens, d'homogénéisation des formations, de gestion et de qualification des personnels commandent cependant la poursuite résolue du processus bien engagé aujourd'hui.

Conseils, commissions, équipe de direction gouvernent avec efficacité, **mais la communication et la concertation entre les personnels doivent faire l'objet d'une attention particulière**, par exemple pour tenter de remédier au défaut de coordination entre CA et CSP, et pour optimiser les évolutions à venir...

Si les recrutements des enseignants-chercheurs - présents ici en proportion plus élevée que la moyenne nationale - passent aujourd'hui par de nouvelles commissions de spécialistes spécifiques à l'IUFM, **les règles de constitution et de fonctionnement ainsi que les prérogatives de ces organes vitaux restent à préciser plus complètement et clairement**, notamment dans le règlement intérieur. Celui-ci est plus explicite sur les recrutements d'enseignants du second degré mais ne prévoit aucun dispositif relatif aux formateurs à temps partiel. **Ces questions qui engagent l'avenir requièrent des analyses approfondies, de larges débats au sein de l'établissement, des efforts pour parvenir à une structuration plus rigoureuse et plus lisible.**

Le plan 1995-1999 de formation initiale en vigueur à la date de l'évaluation manifestait par plusieurs initiatives heureuses et importantes une accentuation du souci de professionnalisation, saine réaction à la forte pression induite par les concours de première année : ateliers "NTIC", module "enseigner en situation difficile" et stages correspondants, enrichis des interventions CEFISEM en formation initiale et générale, "semaine-élève" et semaine à temps plein d'enseignement, groupes d'accompagnement recueillent l'approbation unanime des acteurs et des usagers.

Cette préoccupation se retrouve dans l'orientation donnée pour 1999-2000 aux formations disciplinaire et générale et dans la réflexion sur la démarche d'alternance de l'excellente filière du professorat des écoles. **Le CNE suggère que, pour faciliter la définition d'axes de travail académique dans cette filière, celle-ci soit animée par une commission assistant le CSP et qu'une direction des études pour le premier degré soit créée.**

Les filières "Professeurs des lycées et des collèges", dont on a déjà relevé la performance générale aux concours de recrutement - **à l'exception, qui pose questions, de la Philosophie et des Sciences économiques et sociales** - fonctionnent dans l'ensemble de manière harmonieuse, ayant retrouvé un nouvel équilibre après les changements de missions dévolues aux inspecteurs pédagogiques.

Formations générale et commune offrent une riche palette de possibilités, s'adaptant aux besoins et à la demande, comportant les organisations et les modules originaux précédemment soulignés. On souhaiterait certainement que les temps réservés au travail commun de tous les stagiaires soient moins restreints par les contraintes de coordination horaire en dépit des réelles difficultés de mise en œuvre pratique.

Comme dans beaucoup d'IUFM, les modalités de réalisation et de validation du mémoire professionnel alimentent réflexions et discussions. L'IUFM de Poitou-Charentes doit poursuivre l'optimisation d'une phase du cursus dont l'intérêt échappe encore à certains stagiaires, notamment à la majorité des agrégés, ce qui est regrettable.

Dans la filière "Adaptation et intégration scolaires", ouverte sur le site de Niort, l'équipe enseignante, particulièrement polyvalente, exerce son activité un peu en marge de l'établissement ; son financement spécifique et son faible effectif sont des facteurs d'instabilité. Elle mérite d'être soutenue, notamment par le recrutement, prévu, d'un coordonnateur à temps plein.

La récente attribution aux IUFM des responsabilités et charges des MAFPEN, avec transfert partiel des moyens correspondants, soulève en Poitou-Charentes de sérieuses difficultés de gestion et d'harmonisation inter-départementale. **L'établissement s'est engagé avec détermination et succès dans l'accomplissement de sa nouvelle mission de formation continue : il faut souhaiter que son audience auprès des instances académiques lui permette d'obtenir rapidement les compléments de ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la formation continue de l'ensemble des enseignants.**

Les relations institutionnelles établies par l'IUFM avec ses deux universités de rattachement sont excellentes et fructueuses. Elles se renforceraient cependant si la représentation rochelaise au Conseil scientifique et pédagogique s'étoffait quelque peu. Le président de l'université de La Rochelle n'est pas membre de droit du Conseil d'administration de l'IUFM, malgré les demandes répétées des établissements. **Le CNE insiste auprès du Ministère sur la nécessité de mettre fin rapidement à cet état de fait anormal, compte tenu de l'harmonieuse et constante convergence des positions exprimées, dès 1995, par l'IUFM et ses universités de rattachement.**

À la différence de leurs responsables, les étudiants et les professeurs stagiaires de l'institut paraissent très éloignés des composantes des universités et du CROUS. Leur faible sensibilité au contexte universitaire devrait, à Poitiers, s'améliorer à la faveur de leur future installation sur le campus. Pour les autres sites, en particulier celui de La Rochelle, il serait important de mieux intégrer cette dimension dans leur action pédagogique afin que l'institut, sur ce plan aussi, prenne toute la place qui lui revient dans l'enseignement supérieur de cette région.

L'IUFM de Poitou-Charentes bénéficie de l'attention et du soutien constants du rectorat d'académie et du Conseil régional qui attendent de lui des initiatives ambitieuses, venant à l'appui des dynamismes locaux, par exemple dans le champ des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en liaison avec le projet de centre national de ressources technologiques sur les industries de la connaissance.

L'engagement conséquent des conseils généraux dans l'entretien et le fonctionnement des sites, ou dans le projet de transfert sur le campus de la Vienne doit aussi être remarqué. Cette aide forte ne doit cependant pas contribuer à entretenir la dispersion de moyens, déjà globalement insuffisants, que l'on observe encore entre centres départementaux et qui porte préjudice à l'organisation administrative, financière et comptable.

Il faut déplorer au passage la déviation, commune à la plupart des IUFM, consistant à employer les enseignants du premier degré principalement à des tâches administratives.

**L'équipe de direction doit être encouragée à mettre en œuvre, en concertation avec les personnels, les remèdes à ces faiblesses.** Malgré ces difficultés et son évidente sous-dotation en personnels enseignants et surtout IATOS et en crédits de fonctionnement, l'institut a récemment redressé une situation matérielle délicate, principalement grâce à une maîtrise plus rigoureuse des rémunérations en heures complémentaires et des diverses formes d'indemnités. Cette gestion saine est l'un des facteurs de la confiance que lui accorde son environnement institutionnel.

L'institut est également ouvert sur l'extérieur : si ses échanges avec les autres IUFM, en particulier ceux de l'Arc atlantique - pourtant constitué à son initiative - restent faibles, ses relations internationales, animées au sein d'un département spécifique, manifestent une incontestable vitalité. Cependant, ces relations se sont plutôt limitées jusqu'ici à l'accueil d'étudiants étrangers et à des organisations de stages à l'étranger - notamment dans le cadre du programme ERASMUS - dont le bénéfice ne s'étend guère au-delà des stagiaires volontaires, et dont l'actuelle absence d'insertion et de validation dans le cursus de l'étudiant restreint regrettamment la portée.

**Ressource-clé d'un établissement universitaire, le dispositif de documentation a certainement besoin d'une refonte. L'ensemble d'habitudes sur lequel il repose est devenu un obstacle au développement cohérent et rationnel d'un fonds conforme aux besoins. La politique documentaire doit absolument se construire en concertation avec les universités, notamment avec leur service de documentation, pour parvenir à constituer un véritable centre de ressources d'enseignement supérieur.** Les technologies de l'information et de la communication y prennent une part naturellement croissante, de même qu'elles s'installent dans la vie de l'institut : on peut conjecturer que la mise en synergie des moyens des quatre sites serait là encore facteur d'enrichissement.

Un renforcement du potentiel documentaire serait aussi un appui précieux aux activités de recherche dans lesquelles l'établissement s'engage avec une détermination qu'il faut saluer. Parallèlement aux travaux accomplis par les enseignants-chercheurs dans leur spécialité disciplinaire au sein de laboratoires traditionnels, **des projets fédérateurs ont vu le jour dans le domaine de la pédagogie.** Ceux-ci et le soutien de l'Institut national de recherche pédagogique ont permis d'impliquer des personnels des premier et second degrés dans des collaborations avec des équipes universitaires poitevines. Le flux des publications produites paraît conséquent, mais souvent limité à un cercle de lecteurs restreint ; or, la validation et la prise en considération des résultats d'une recherche, aussi bien par son impact propre que pour la promotion de ses auteurs, nécessiteront probablement toujours son analyse critique par des instances nationales et internationales reconnues. On mesure le chemin parcouru et les difficultés surmontées par l'établissement pour initier une réflexion associant les différents types de compétences professionnelles qu'il regroupe ; **on doit maintenant recommander aux animateurs de maintenir un niveau d'exigence conforme aux critères généraux présidant à l'évaluation de toute recherche, qu'elle soit qualifiée de "fondamentale", d'"appliquée" ou d'"action".**

Cette activité de recherche paraît ici la mieux structurée des diverses composantes participant à la "formation des formateurs" : le dispositif d'ensemble offrant aux personnels d'autres chemins de perfectionnement est moins lisible, en raison de la variété des fonctions et des statuts en présence. **Le CNE pense qu'il serait opportun de réactualiser ce dispositif.**

L'ensemble de ces remarques finales a détaillé quelques traits d'un établissement dont l'image principale est celle d'un organisme dynamique, formant des enseignants dont la qualité est appréciée par les instances académiques, soucieux de progresser sur tous les fronts en s'appuyant sur un environnement particulièrement favorable : des avancées ont déjà eu lieu depuis la première rencontre entre le CNE et l'IUFM, certaines (au premier rang desquelles figurent la nouvelle charte des départements de formation) correspondant à des observations issues des expertises.



TABLE  
DES  
SIGLES



AIS : adaptation et intégration scolaires  
 APS : activités physiques et sportives  
 ATOS : (personnels) administratif, technique, ouvrier et de service  
  
 BCD : bibliothèque - centre de documentation  
  
 CA : conseil d'administration  
 CACPE : certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation  
 CAFEP : concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions des maîtres de l'enseignement privé  
 CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement des activités physiques et sportives  
 CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire  
 CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique  
 CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade  
 CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires  
 CDI : centre de documentation et d'information  
 CEFISEM : centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants  
 CES : contrat emploi solidarité  
 CEVU : conseil des études et de la vie universitaire  
 CG : conseil général  
 CNE : Comité national d'évaluation  
 CNED : centre national d'enseignement à distance  
 CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche  
 CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
 CNRT : Centre national de recherche technologique  
 CNU : Conseil national des universités  
 CP : conseiller pédagogique  
 CPE : conseiller principal d'établissement  
 CPR : centre pédagogique régional  
 CRDP : centre régional de documentation pédagogique  
 CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires  
 CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles  
 CS : conseil scientifique  
 CSP : conseil scientifique et pédagogique  
 CST : centre scientifique et technique  
  
 DA : directeur adjoint  
 DBM : décision budgétaire modificative  
 DEA : diplôme d'études approfondies  
 DEN : directeur d'École normale  
 DETU : directeur d'études  
 DEUG : diplôme d'études universitaires générales  
 DGF : dotation globale de fonctionnement  
 DGVP : directeur général de la vie pédagogique  
 DPATE : Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement  
 DRAC : direction régionale des affaires culturelles  
  
 EN : École normale  
 ENNA : école normale nationale d'apprentissage  
 ENS : École normale supérieure  
 EPS : éducation physique et sportive

EQP : épreuve de qualification professionnelle

ETD : équivalent travaux dirigés (heures)

ETP : équivalent temps plein

FC : formation continue

GERICO : Gestion rationnelle et informatisée des comptabilités

HC : heures complémentaires

IA : inspecteur d'académie

IA-DSDEN : inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'Éducation nationale

IATOS : (personnels) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service

IEN : inspecteur de l'Éducation nationale

IENET : inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique

IGE : ingénieur d'études

IGEN : inspecteur général de l'Éducation nationale

IMF : instituteur maître formateur

INRP : institut national de recherche pédagogique

IPRIA : inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie

IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques

IUFM : institut universitaire de formation des maîtres

IUT : institut universitaire de technologie

KF : kilo franc

LACO : (Laboratoire) langage et cognition

MAFPEN : mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale

MAT : maître d'application temporaire

MATEN : mission académique aux technologies éducatives nouvelles

MCF : maître de conférences

MEN : ministère de l'Éducation nationale

MF : maître formateur

MF : million de francs

NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication

OAPE : observation et analyse de pratiques d'enseignement

PE : professeur des écoles

PE1 : étudiant de 1ère année préparant le concours de professeur des écoles

PE2 : professeur des écoles stagiaire (2ème année de formation)

PEMF : professeur des écoles - maître formateur

PLC : professeur de lycée et collège

PLC1 : étudiant de 1ère année préparant les concours de recrutement du second degré

PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2ème année de formation)

PLP : professeur de lycée professionnel

PR : professeur

PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur

PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

PV : procès-verbal

RENATER : Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche

SASU : secrétaire d'administration scolaire et universitaire

STAPS : sciences et techniques des activités physiques et sportives

STU : sciences de la terre et de l'univers

SVT : sciences de la vie et de la terre

TD : travaux dirigés

TICE : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

UFR : unité de formation et de recherche

UV : unité de valeur



POSTFACE :  
RÉPONSE DU  
DIRECTEUR



## Réponse du directeur de l'IUFM de Poitou-Charentes au rapport du comité national d'évaluation.

L'évaluation conduite à l'IUFM de Poitou-Charentes par les experts du CNE répondait à une véritable attente de la part de l'équipe de direction et de l'ensemble des personnels. Certes, les analyses éclairantes, les remarques et les suggestions consignées dans ce rapport corroborent pour une large part des analyses personnelles. Mais les appréciations d'un directeur tout récemment nommé devaient être confirmées, étayées par les conclusions d'une expertise qui prend valeur d'audit. D'autant plus que l'intervention du Comité National d'Evaluation a coïncidé avec la préparation du projet et du plan de formation dans le cadre du contrat pour la période 2000-2004.

Nous partageons la majeure partie des analyses et des conclusions de ce rapport, qui respecte l'identité de l'établissement. Même si des décisions ou des réorientations ont anticipé les remarques des experts, ce document fut une référence dans la rédaction de la synthèse stratégique qui oriente la politique de l'institut pour les quatre années à venir.

La charge que constitue l'évaluation interne, sa confrontation avec une évaluation externe, les rencontres avec les experts s'intègrent à une démarche dont tout le monde a perçu l'intérêt et l'efficacité pour l'établissement. Ceci renforce d'ailleurs notre conviction qu'un établissement autonome doit se doter des outils nécessaires pour mener à bien et de manière permanente ce type d'évaluation. Mes nombreux contacts avec le responsable de l'évaluation, avec le chargé de mission qui a suivi avec vigilance l'avancement du dossier, ont toujours été riches, respectueux des personnes. L'extrême courtoisie de nos échanges a donné à cette expertise un tour particulier que, pour ma part, j'ai pleinement apprécié.

Cette postface se donne comme objectif d'examiner les aspects essentiels soulevés par les experts concernant le fonctionnement de l'institut et son mode de gouvernement, sa gestion et la manière dont il remplit ses missions de formation et de recherche. Les analyses, les observations, la tonalité d'ensemble du texte, tout en mettant en lumière les points forts de l'institut, nous invitent de toute évidence à une réflexion organisée selon deux perspectives liées. Celle d'un **recentrage** favorisant un « pilotage plus précis. » Celle d'une **rationalisation** de la gestion, de l'administration et de l'organisation de la vie pédagogique.

### 1. Recentrage.

Une politique de recentrage ne peut se justifier que par la nécessité d'assurer une cohésion et une cohérence académiques à l'institut. Cette volonté existe à vrai dire depuis plusieurs années. Elle n'est pourtant concevable que si l'on se donne collectivement les moyens de rompre avec une logique encore forte « du modèle hérité des écoles normales » pour accepter enfin d'assurer la lisibilité académique d'un établissement qui doit affirmer sa dimension régionale. L'équipe de direction a beau avoir été profondément renouvelée, ces changements de personnes ne provoqueront aucune évolution si « les structures restent les mêmes. » Depuis la création de l'IUFM, chaque directeur de site exerce les fonctions de directeur adjoint. Quelles que soient les raisons de ce choix, il a retardé la constitution d'une véritable équipe de direction et, d'une certaine manière, isolé le directeur. De plus, la charge de travail des directeurs de site ne leur permet pas toujours de dépasser les problèmes locaux pour collaborer continûment à la politique de l'institut. Les ajustements progressifs opérés depuis les huit derniers mois visent donc à construire cette équipe, installée aux services centraux. Les directeurs de site deviendront progressivement « responsables de site » et « les missions transversales » seront assurées par de nouveaux directeurs adjoints. La « disparité » de la mise en œuvre du plan de formation constatée par les experts résulte du fait que chaque directeur de site avait la responsabilité de sa mise en œuvre locale. Un directeur adjoint aux études, qui prendra ses fonctions dès la rentrée universitaire 2001, assurera l'homogénéité académique de la formation, ainsi que des modalités de son évaluation.

Cette politique de recentrage n'obéit pas à une volonté de centralisation. Chaque site gardera son identité, non dans le prolongement de son histoire d'ancienne école normale, mais comme composante intégrée d'un établissement unique.

Ce recentrage vise aussi à effacer la confusion des rôles soulignée à maintes reprises dans le rapport. Parmi les quelques exemples cités, nous évoquerons plus particulièrement la remarque touchant aux relations avec les collectivités territoriales. L'institut semble effectivement « avoir choisi de confier aux directeurs de sites la responsabilité des relations avec les conseils généraux » depuis 1991. Une politique académique pour l'institut exige que le directeur de l'IUFM soit désormais l'unique interlocuteur des collectivités territoriales, du moins pour ce qui concerne la mise en œuvre des options politiques majeures de l'établissement.

Il ne faut pas cependant que ce mode de pilotage plus affirmé nuise à une certaine autonomie des sites qui doit être préservée. La mise en œuvre de la formation doit en effet tenir compte des contraintes locales : nombre de maîtres formateurs, modalités de travail propres à chaque équipe selon les dominantes de compétences, orientations des recherches locales... L'organisation de la formation « de manière convergente » suggérée par les experts dépend d'abord de notre capacité à favoriser un juste équilibre entre des cultures locales et une culture académique qui, sans les nier, doit se construire et s'affirmer progressivement. Elle passe aussi par ce qui est pour nous une préoccupation permanente à savoir la recherche d'une professionnalisation plus efficace de la formation des enseignants. Cette convergence sera d'autant plus favorisée que les modules - dont les experts soulignent l'intérêt - s'intègrent dans le nouveau plan à des unités de formation plus cohérentes en formation initiale et laissent place à une structure moins éclatée en formation générale. Cette convergence dépend aussi d'une meilleure intégration de la formation générale aux programmes et à l'articulation de la formation initiale avec la formation continue.

Un véritable service commun documentaire ne peut que servir cette culture académique. C'est effectivement un des points faibles de l'établissement, et les experts ont analysé avec acuité la situation actuelle. Le présent rapport rejoint en cela le bilan du projet 1995-2000. Nous sommes bien conscients que plus le temps passe, et plus la mise en place d'une politique globale documentaire est problématique. Certes, l'absence d'un conservateur est un handicap, comme le nombre insuffisant des personnels. Mais les collègues en place sont aujourd'hui sensibles à la volonté directoriale de mettre sur pied ce service commun. Une chargée de mission, désignée par ses pairs, conduit un audit approfondi sur les bases des analyses du présent rapport. Elle a déjà fait des propositions pertinentes pour construire le plus rapidement possible les fondements d'une structure professionnelle compétente, ayant un statut spécifique au sein de l'IUFM, et dotée d'un budget propre. Les remarques des experts sur ce point ont une valeur prescriptive. Elles favoriseront dans les mois à venir des avancées qui devront faire l'objet d'évaluations rigoureuses.

Enfin, à propos de l'organisation comptables, les experts soulignent non sans humour « la permanence des personnes, des structures et des représentations. » Il est évident que les deux postes comptables qui subsistent dans deux sites témoignent effectivement de la « prévalence » d'un modèle d'organisation peu compatible avec un IUFM. La réorganisation des services financiers qui a pour objectif de regrouper des tâches de gestion spécifiques sur chaque site dans le respect des personnes en place ne relève peut être pas d'une stratégie aussi « pertinente » que semblent le penser les experts. Il faudra certainement envisager très vite une politique de gestion intégrée, tous les services étant à terme regroupés aux services centraux. Cela relève certes d'une logique de recentrage, mais qui est liée à une rationalisation de l'organisation administrative en tant qu'elle est solidaire de l'organisation pédagogique.

## **2. Rationalisation :**

Les rééquilibrages pédagogiques entre formation générale, initiale et continue, les nouveaux plans de formation qui s'appliqueront de manière cohérente à l'échelle académique permettront de renforcer la maîtrise de la gestion des services des enseignants. Certes, les experts reconnaissent à juste titre le travail déjà fait en ce sens. Ils ont aussi raison lorsqu'ils suggèrent les moyens d'être encore plus efficace. En effet, il s'agit moins aujourd'hui de « s'assurer que le service statutaire est effectivement réalisé » que d'adopter une posture nettement prévisionnelle.

Pour cela, il faut établir « des tableaux de bord », « des instruments de suivi », opération qui sera facilitée entre autres par la mise en place d'un plan de formation académique. La volonté de « convergence » soulignée plus haut permettra par exemple de définir des enveloppes horaires prévisionnelles pour chaque site. Les responsables de site auront dès lors la responsabilité de la répartition des heures. La définition précise des contenus des préparations aux CAPES, CAPET et CAPLP2 permettra aussi une meilleure estimation des heures allouées aux universités de rattachement en articulant mieux les besoins horaires aux impératifs pédagogiques.

La rationalisation n'a d'autre but que de mieux définir la relation de la gestion et du pédagogique, de mettre la gestion au service de la pédagogie. Elle passera forcément par une redéfinition des services des formateurs compte tenu des nouvelles tâches qu'ils remplissent dans le cadre d'une formation dont l'évolution suit forcément celle des métiers de l'enseignement.

La rationalisation suppose aussi une révision réaliste des formes et des contenus de formation, particulièrement dans le cadre de l'alternance. Une formation qui se rapproche du terrain doit faire des choix. Les formateurs ont déclaré aux experts ce qu'ils dénoncent régulièrement, à savoir « le manque de temps. » Cela relève, semble-t-il, d'un malentendu persistant qu'il faudra lever par la concertation. Un repli sur les enseignements disciplinaires parfois aux dépens des aspects transdisciplinaires, l'« importation de savoirs universitaires » en formation générale sans prise en compte des contextes scolaires, la juxtaposition de cours doivent progressivement évoluer vers des contenus plus ciblés donc mieux hiérarchisés, des structures de travail plus adaptées : projets interdisciplinaires, travaux en équipes, ateliers autonomes...dans des structures de formation plus ouvertes. Là encore, les recommandations fortes des experts doivent être entendues car elles posent des questions de fond, régulièrement soulevées par les stagiaires. L'effort de rationalisation doit être accepté et partagé par les équipes de formateurs pour mieux répondre aux besoins exprimés des étudiants et des stagiaires. Pour mieux répondre aux exigences d'une articulation fructueuse entre la classe et l'apport théorique dans une démarche réflexive.

Rationaliser, c'est aussi donner au budget, à sa préparation, à son suivi tout leur sens. Dès 2001, le budget cesse d'être un budget de reconduction de situations acquises pour devenir un véritable outil pédagogique, qui reflète les priorités affichées de l'établissement. Aux unités de compte s'ajoutent clairement les unités d'observation où sont budgétées la recherche, la vie culturelle, les activités des départements de formation... Ces unités significatives doivent permettre à la politique de l'IUFM de se traduire en termes budgétaires. Certes, il sera nécessaire dans les années à venir de donner au budget une portée beaucoup plus analytique. Il deviendra ainsi un outil essentiel de pilotage. Cela suppose d'abord une formation des personnels pour une meilleure maîtrise du logiciel GERICO. Tout est donc mis en œuvre pour « sortir d'une procédure formelle » et pour mieux maîtriser la prévision des dépenses.

Cet effort de rationalisation nous force à ouvrir des chantiers délicats sans tarder : la désannexion ou municipalisation des écoles annexes, l'abandon progressif des services de restauration, contrairement aux engagements de l'équipe de direction précédente, afin de récupérer des emplois et de permettre ainsi à l'IUFM de mieux remplir ses missions. La gestion des professeurs des écoles stagiaires, que l'IUFM est un des rares à encore assurer, devra être prise en charge par les inspections académiques.

Mais la rationalisation consiste aussi à trouver des solutions pour améliorer certains résultats aux concours. L'IUFM de Poitou-Charentes a toujours eu globalement des résultats supérieurs aux résultats moyens enregistrés par l'ensemble des IUFM. Il y a cependant une hétérogénéité de situations entre types de concours et entre disciplines. Parmi les CAPES, il est vrai que deux filières relevant des sciences humaines sont décevantes (philosophie et histoire-géographie.) Ceci est en partie dû à la baisse des postes ouverts aux concours ces dernières années. Mais nous nous adaptons à cette conjoncture devenue plus difficile par une meilleure concertation amorcée avec l'université afin de mieux coordonner les préparations respectives au CAPES et à l'agrégation, par une politique volontariste de recrutement d'enseignants chercheurs (deux en histoire et en géographie.) En ce qui concerne les CAPET, deux filières (génie électrique et mécanique) montrent des résultats inférieurs à la moyenne des IUFM. Là encore, le nombre des postes ouverts s'effondre depuis cinq ans.

Le cas du CAPLP2 est lié à la mauvaise image des lycées professionnels et à la diminution des étudiants en licence. Il conviendra cependant de réviser l'organisation pédagogique de ces deux préparations et surtout de mieux prendre en compte la bi disciplinarité de ces concours. La volonté de l'IUFM de Poitiers est de ne pas renoncer à préparer ces concours, faisant de l'enseignement professionnel une vraie priorité.

Deux remarques en guise de conclusion.

**Recentrage et rationalisation** ne peuvent être menés à bien sans une **participation** active de tous les partenaires de la formation aux décisions. C'est ce que suggère ce rapport. Rien ne peut se faire sans concertation, sans débat, sans consensus. Quelle que soit la volonté de recentrage et de rationalisation d'un directeur, les décisions doivent être acceptées et portées par tous. Ce qui exige que toutes les commissions et tous conseils fonctionnent régulièrement et prennent part à la vie de l'établissement. Sous la direction d'un nouveau président, le conseil scientifique et pédagogique et ses commissions compétentes jouent pleinement leur rôle, et donnent au conseil d'administration des dossiers suffisamment instruits pour que ses membres puissent décider en toute responsabilité de la politique de l'institut. Les départements de formation dont les responsables sont élus ont désormais un réel poids dans la politique de l'établissement. Une charte négociée lève définitivement les « malentendus » de départ signalés par les experts.

Mais rien ne peut se faire sans moyens.

En exerçant mes nouvelles fonctions, je pense parfois à l'aphorisme du Cardinal de Retz :

*« Il y a loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution aux choix des moyens, du choix des moyens à leur application. »*

La sous dotation de l'IUFM autant en personnels enseignants qu'en emplois administratifs et d'entretien est mentionnée et reconnue à plusieurs reprises par les experts. Cela revient dans leur rapport, sous les différentes rubriques, comme un leit motiv. C'est un problème très préoccupant pour l'institut. Le développement de l'usage des outils modernes de recherche et de partage d'informations, la volonté de mettre en place les priorités ministérielles, les besoins de plus en plus lourds de la formation continue, la diversification des modalités de formation en accord avec les évolutions des métiers de l'enseignement exigent, pour être menés à bien, des ressources humaines dont nous sommes actuellement privés. L'IUFM tient à faire face à ses missions, à les remplir de manière encore plus pertinente, efficace, rigoureuse. Mais il faut constater que quelle que soit la volonté politique du directeur, quel que soit l'engagement, la compétence et le dynamisme des personnels, quel que soit l'effort engagé de recentrage et de rationalisation, cet institut souffre d'un déficit chronique en personnels enseignants et non enseignants. Le directeur de l'institut ne peut qu'adhérer aux objectifs indiqués par ce rapport, encore lui faut-il véritablement « le choix des moyens. »

Je suis persuadé que les recommandations du CNE seront efficaces et suivies d'effets. Pour que cette démarche puisse aller réellement à son terme et trouver tout son sens, je propose que les mêmes experts puissent revenir dans un an afin d'évaluer les premières réponses apportées par l'institut à leurs recommandations.

A Poitiers le 10 décembre 2000.

Jean-Paul SANFOURCHE

CNE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999  
L'université française du Pacifique\*, 1999

### Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'École française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996

L'École centrale de Lyon\*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997

Le Palais de la découverte\*, 1997

La Casa de Velázquez\*, 1997

L'École française d'Athènes\*, 1997

L'École française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999

L'École nationale de formation agronomique\*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999

L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000

L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000

L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000

L'École supérieure du bois, 2000

L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000

L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

L'IUFM du Pacifique\*, 2000

L'IUFM d'Aquitaine\*, 2000

L'IUFM de l'académie de Toulouse\*, 2000

L'IUFM d'Auvergne, 2000

### Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'École centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996

L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

L'université de technologie de Compiègne\*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998

L'université de Rouen\*, 1998

L'université du Havre\*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998

L'université de Caen\*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999

L'université de Picardie - Jules Verne, 2000

### ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

## **RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

### **Rapports au Président de la République**

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998  
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

### **Rapports thématiques**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Les universités nouvelles, 1996  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997  
Les universités de Normandie, 1999  
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999  
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999  
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants\*, 1999  
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000

### **Bulletins n° 1 à 29**

### **Profils n° 1 à 42**



## COMPOSITION DU COMITÉ



Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Pierre GILSON

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Bernard CARRIERE

Monsieur Marcel PINET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Michel DELEAU

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

Directeur de la publication : Gilles Bertrand  
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin